

RAPPORT D'ACTIVITÉS



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

Année 2016



2016 est une année qui restera dans ma mémoire. Une année difficile où se sont mêlées initiatives majeures et difficultés tout aussi importantes.

Les combats que mène la Fédération depuis tant d'années et avec tant de volonté ont avancé. Parfois dans le bon sens parfois dans le mauvais. L'utilisation de la chevrotine est de nouveau possible dans notre département, c'est une vraie victoire pour les chasseurs ; on nous donne enfin la possibilité de réaliser les missions de gestion de la faune comme nous l'entendons. Les heures passées à se battre, les nombreux rapports produits pour obtenir cette munition ont enfin payé. Ne regardons pas trop le ridicule de cette situation ; où les personnes qui exigent de nous d'être efficaces nous empêchent de l'être. Nous l'avons c'est ce qui compte. Je souhaite alors m'adresser à tous les chasseurs : respectez les consignes, soyez rigoureux dans vos attitudes et dans le retour des bilans, l'avenir de la chevrotine dans les Landes en dépend.

La légalisation de la capture de l'ortolan, elle, n'a pas avancé, bien au contraire. En 2016, j'ai pu observer une formidable mobilisation, un combat de haute volée mené par mes collaborateurs, la fin d'une étude qui pourrait pourtant servir nos intérêts... et des procès qui attestent la fin d'une tolérance. Ce combat m'a attristé tant par l'absence d'équilibre dans les jugements des politiques que par l'inutilité de l'honnêteté et de la bonne foi. Il en est ainsi, la lutte n'est pas finie.

Et pendant ce temps la Fédération réalise ses missions, conseil aux ACCA, suivi des populations, gestion du milieu, guichet unique, suivi administratif, cartographie, représentation...

Bref, 2016 fut encore une grande aventure politique, technique mais avant tout humaine.

Bonne lecture

Jean-Roland BARRÈRE

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

SOMMAIRE

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF	004
LES FORMATIONS	005
La formation à l'examen du permis de chasser	005
Formation à la chasse à l'arc	008
Formation sécurité en battue	009
Formation Piégeur	011
Formation gardes particuliers	012
Formation Hygiène à la venaison	012
LES VALIDATIONS 2015/2016	013
Le chasseur landais	014
Le prix de la validation	017
LA COMMUNICATION	018
Auprès du grand public	018
Le CPIE Seignanx et Adour	020
Communication scientifique	022
MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE	024
INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES	026
Bilan des Actions 2016 sur l'ensemble des sites en gestion	027
Les vaches marines	032
Les vaches béarnaises	033
Mesures compensatoires de l'A65	033
Intervention dans les programmes environnementaux	033
Partenariat avec Réseaux et Transport d'Electricité (RTE)	036
SOUTIEN ET COORDINATION POUR LES ACCA	036
ADDI'CHASSE	039
MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE	042
LE GRAND GIBIER	043
LE PETIT GIBIER SÉDENTAIRE	058
LES MIGRATEURS TERRESTRES	063
OISEAUX D'EAU	074
LES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES	080
LES ESPÈCES PROTÉGÉES	082
GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER	084
INDEMNISATION ET LOCALISATION DES DÉGÂTS	086
MISSIONS DE PRÉVENTION	088
L'agrainage de dissuasion	088
La pose de clôtures	089
STRUCTURES CONNEXES	090
ALCA TORDA	091
LE FONDS DE DOTATION	092



MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

Les formations dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes :

Formation	Nombre de séances	Nombre de personnes formées
Hygiène et venaison	2	47
Piégeage	2	118
Arc	2	56
Gardes Particuliers	1	23
Sécurité en Battue	13	189
Permis de chasser	90	353

Permis de chasser :
21 789 validations départementales pour la saison 2015/2016,
soit 566 chasseurs départementaux de moins

Campagne	DEPARTEMENTAL	Dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	9J	3J
09/10	24 810	200	466	106	540
10/11	24 239	277	454	104	524
11/12	24 033	289	426	97	521
12/13	23 409	255	386	131	572
13/14	22 705	256	384	133	702
14/15	22 355	233	346	134	781
15/16	21 789	263	332	135	879

41 % de validations internet
8931 validations par internet dont 6689 e-validations.
280 personnes ont réussi l'examen du permis de chasser cette année



MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

LES FORMATIONS

Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des Fédérations, la Fédération des Chasseurs des Landes dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs actuels ou futurs et/ou aux piégeurs. On distingue 6 types de formations.



Formation à l'examen du permis de chasser

Rappel : nouvelles modalités de l'examen du permis de chasser en 2014

Depuis le premier janvier 2014 les modalités de l'examen du permis de chasser ont changé. Les épreuves théoriques et pratiques ont été regroupées en une seule épreuve. Il en est de même pour la formation. Les autres modifications sont résumées dans le tableau suivant :

	Ancienne version	Nouvelle version
Formations	2 demi-journées	1 demi-journée
Examens	2 sessions (théorie et pratique)	1 session
Evaluation sur le semi-automatique	Non	Oui (Possible)
Méthode de saisie	Tablette	Ordinateur
Nombre de questions théoriques	21	10
Note d'obtention	16/21 pour la théorie 16/21 pour la pratique (Hors fautes éliminatoires)	25/31 (Hors fautes éliminatoires)

Plus que jamais, il est très important de travailler en amont le passage de cet examen qui n'est pas simple. Il est impératif que le candidat s'entraîne seul, pour cela de nombreuses aides sont possibles, la fédération peut mettre à disposition un manuel du permis de chasser ainsi qu'un DVD. Il est également possible de s'entraîner sur internet, notamment sur le site de la Fédération des Landes www.fedechasseursLandes.com ou de la fédération Nationale des Chasseurs www.chasseurdefrance.com.

LES FORMATIONS

Un nouveau bâtiment pour les formations fédérales :

En raison de la réforme du permis, la fédération a décidé de se doter d'un nouveau bâtiment. Il s'agit de répondre aux exigences de la nouvelle formule de l'examen et aussi accueillir toutes les formations dispensées par nos soins qu'elles soient théoriques ou pratiques.



Ce nouvel aménagement permet de réaliser l'ensemble des formations sur le site de Vert, il est d'ores et déjà utilisé.



Les statistiques de réussite au cours de l'année sont les suivantes :

MOIS	INSCRITS	ABSENTS	REFUSÉ	PRÉSENTS	REÇUS	AJOURNÉS	% réussite
JANVIER	21	2	0	19	15	4	78,95%
FÉVRIER	46	6	0	39	29	10	74,36%
MARS	63	10	0	53	46	7	86,79%
MAI	44	3	0	41	35	6	85,37%
JUIN/JUILLET	44	3	0	41	31	10	75,61%
AOUT	44	5	0	39	27	12	69,23%
SEPTEMBRE	44	4	0	40	30	10	75,00%
NOVEMBRE	44	5	0	39	32	7	82,05%
DÉCEMBRE	44	2	0	42	35	7	83,33%
TOTAL GÉNÉRAL	394	40	0	353	280	73	79,32%

Lors de l'année 2016, 353 candidats ont passé l'examen, 280 l'ont obtenu. L'examen du permis de chasser dans le département des Landes affiche un taux de réussite de 79,32 %. Cela sous-entend que le permis de chasser reste une épreuve relativement technique. Pour information, le taux de réussite du baccalauréat général, en 2016 était de 92,4 % (source : Ministère de l'éducation nationale).

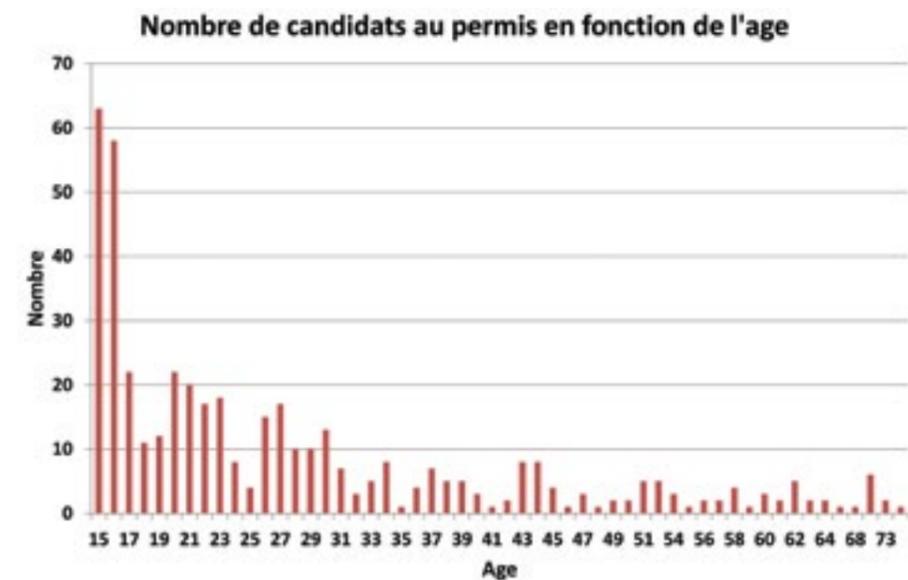
Le taux d'absentéisme d'environ 10 % est beaucoup trop important. La fédération réfléchit à un système de cautionnement pour limiter le nombre de chasseurs s'inscrivant mais ne venant pas à la formation. L'argument de la disponibilité est rapide-

ment contredit : lorsque des formations sont organisées pendant les vacances scolaires ou les weekends, le taux d'absentéisme est le plus haut.



Le candidat :

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de candidats selon leur âge pour l'épreuve pratique en 2016.



L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 28 ans. Cet âge moyen est important, il est expliqué par la présence de candidats âgés, jusqu'à 76 ans. L'âge médian est de 22 ans (idem 2015), c'est-à-dire que la moitié des candidats a 22 ans ou plus et l'autre moitié 22 ans ou moins.

La classe d'âge la plus représentée est celle des 15 ans.

33 inscrits, soit 8 %, étaient des candidates ce qui est 4 fois plus que le taux de chasseuses dans le département.

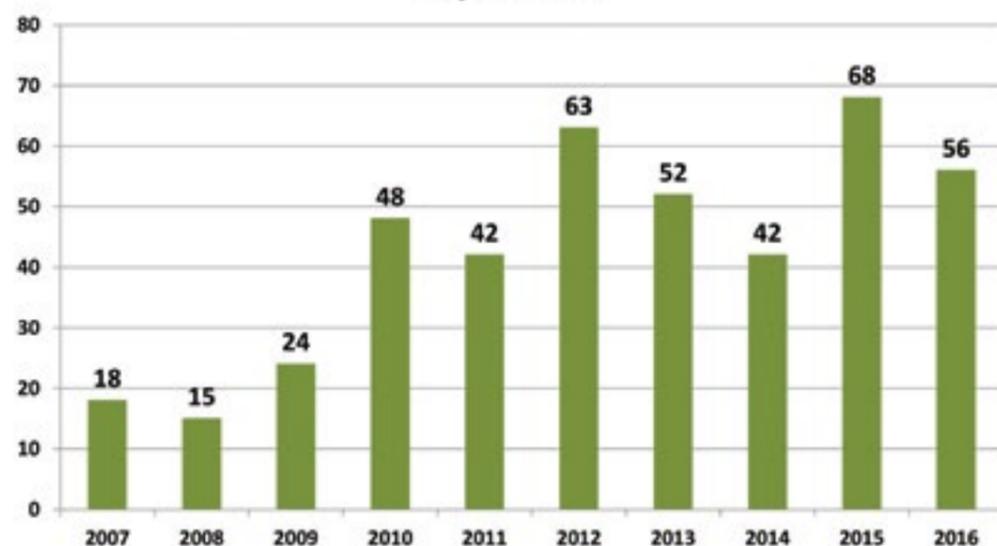


Formation à la chasse à l'arc

Instaurée par arrêté ministériel en 1995, cette formation permet, à tout titulaire du permis de chasser qui y prend part, de pouvoir chasser suivant ce mode de chasse spécifique. **Elle est indispensable pour pratiquer la chasse à l'arc.**

En une journée, mais ventilée en deux parties, l'une pratique et l'autre théorique, le futur chasseur à l'arc y apprend les règles de sécurité, le matériel, les zones anatomiques à atteindre.

Nombres de personnes formées à la chasse à l'arc depuis 2007



Depuis 1995, dans les Landes, ce sont 660 candidats qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ARTEMIS qui fédère ces chasseurs. Depuis 2014 trois personnels de la fédération peuvent former des candidats à la chasse à l'arc.

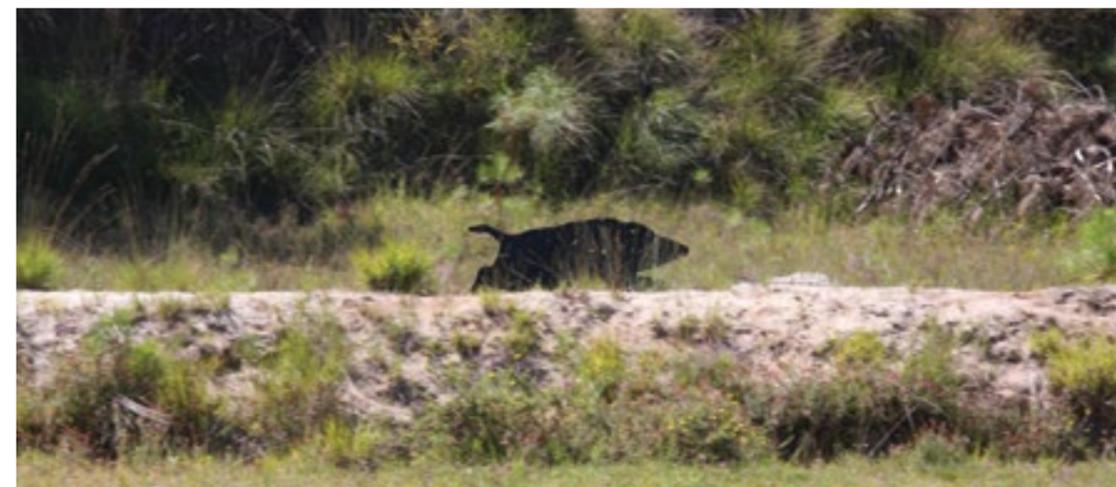
Le nombre de personnes intéressées varie d'une année sur l'autre, mais on constate tout de même une tendance à l'augmentation du nombre de participants depuis

ces dernières années. On remarque de plus que cette pratique semble attirer de plus en plus de jeunes chasseurs. En effet si l'âge moyen du chasseur landais augmente, celui du participant à la formation chasse à l'arc diminue.

La chasse à l'arc est donc une pratique attirant plutôt (mais pas que) une jeune génération de chasseurs, pour cela la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes encourage son développement.



Formation sécurité en battue

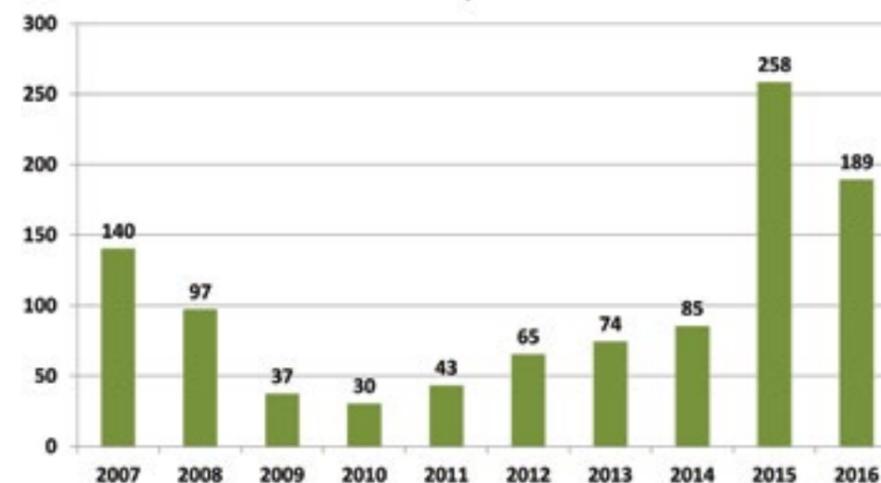


Depuis l'été 2004, profitant des équipements qu'elle a créés au centre de formation, la Fédération propose aux ACCA d'inscrire les chasseurs désireux de suivre une demi-journée de sensibilisation à la sécurité en battue. En une demi-journée, les chasseurs volontaires affinent leurs connaissances pratiques et théoriques en vue de l'optimisation de la sécurité lors des battues.

Lors de cette formation, sont réalisés :

- Du tir sur Sanglier courant
- Du tir à plomb sur chevreuil 3D
- Le réglage de l'arme
- Des cours de connaissances balistiques
- Des cours de connaissances théoriques et pratiques sur la sécurité et les différents modes de chasse

Nombre de candidats formés à la sécurité en battue depuis 2007



LES FORMATIONS

Ce sont 1335 candidats qui ont été formés à la sécurité en battue depuis 2004. Le nombre de candidats formés par an a été variable depuis le début des formations.

Le nombre important de personnes formées à la sécurité en 2015 et 2016 reflète l'effort de formation et d'information engagé par la fédération en 2014 et 2015. En effet de nombreuses réunions de secteurs spécifiques à la sécurité ont été organisées dans tout le département.

Lors de ces réunions, il a été rappelé aux chasseurs les principes des règles de sécurité et les nouvelles dispositions du schéma départemental. Ces réunions devaient être complétées par un passage au centre de formation. Ainsi le nombre de personnes formées par an a été multiplié par 3 entre 2014 et 2015 et la tendance haute est confirmée en 2016.

Nous rappelons qu'en cas d'infraction aux règles élémentaires de sécurité, cette formation est obligatoire pour le contrevenant

Pour compléter cette partie vous trouverez ci-dessous une représentation de l'évolution des accidents de chasse sur le territoire national :



On constate que le nombre d'accidents de chasse, mortels ou non, a fortement diminué depuis 15 ans. Aucune pratique sportive ne peut se vanter de présenter un risque zéro, cependant nous souffrons de l'image que donne l'utilisation d'armes à feu.

La sensibilisation, la formation et l'évolution des réglementations dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique expliquent cette baisse constante.

Formation Piégeur



Toute personne qui utilise des pièges (hors pièges de catégorie 1) doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, que dispense la Fédération.

La formation est réalisée au centre de formation de Vert et permet au piégeur d'acquérir une connaissance fine dans tous les domaines de la pratique, de la législation à la biologie en passant bien évidemment par la technique.



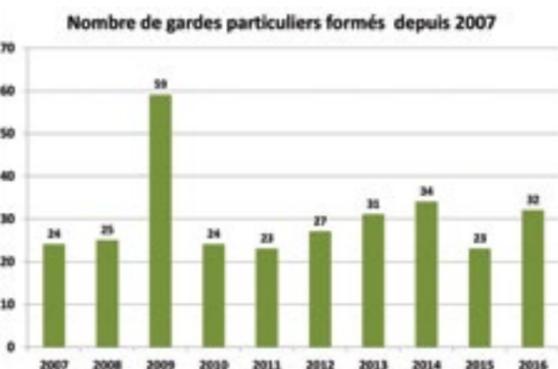
La Fédération, en partenariat avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), forme plus d'une centaine de piégeurs par an en moyenne.

1644 piégeurs actifs sont déclarés dans le département des Landes en 2016.



Formation gardes particuliers

En réponse aux besoins du terrain, la Fédération s'associe à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) afin de former les gardes particuliers. Véritable relais entre les détenteurs de droits de chasse et les chasseurs, le futur garde y abordera les aspects juridiques, cynégétiques et écologiques indispensables à la pratique. Cette formation est obligatoire pour l'obtention de l'agrément de garde particulier.



Le département des Landes, territoire majoritairement géré par les Associations Communales de Chasse Agréées, ne forme en réalité que peu de gardes particuliers puisque ce sont de 20 à 30 personnes par an qui participent à la formation. Il semblerait que les besoins des détenteurs de droits de chasse soient assurés.

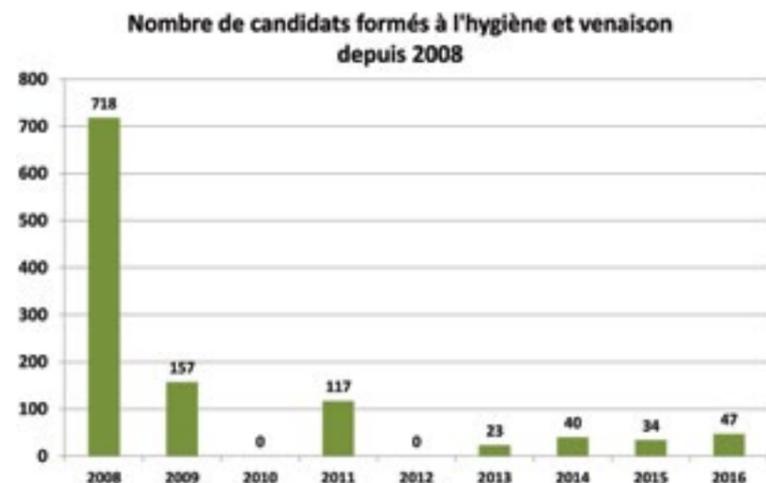
Formation Hygiène à la venaison

La formation à l'hygiène à la venaison est dispensée depuis 2008 en réponse à l'évolution de la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire.

Elle forme les chasseurs à l'analyse du gibier tué à la chasse afin d'en contrôler l'état sanitaire.

Ces contrôles sont indispensables en cas de vente ou de don d'un animal gibier. Concernant le sanglier, la recherche de larves de trichine dans la venaison est, en plus, obligatoire pour des repas incluant des non-chasseurs.

À ce jour, 1136 personnes ont été formées.



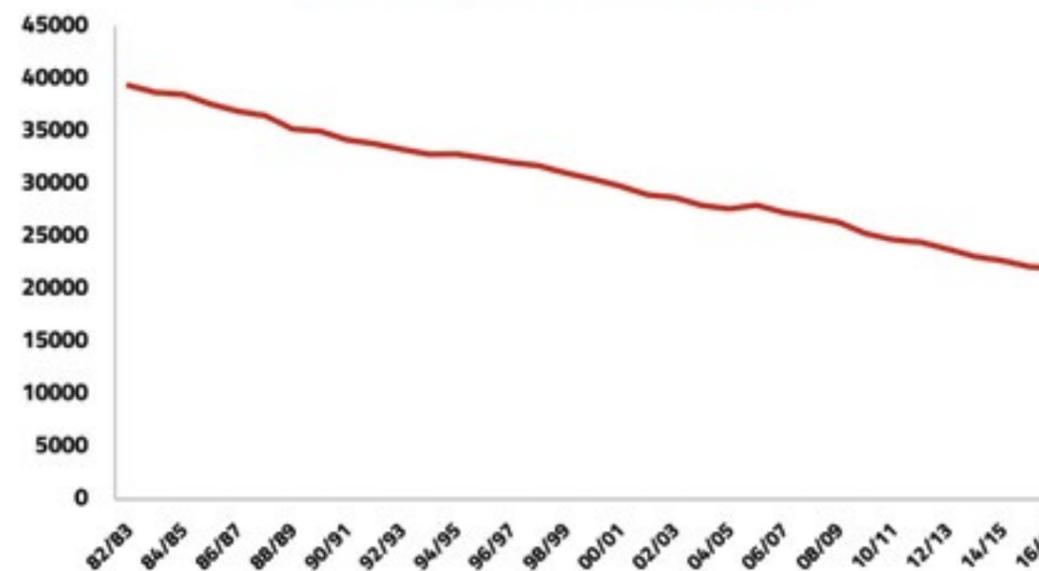
LES VALIDATIONS 2015/2016

Pour la saison 2015/2016, le nombre de validations du permis de chasser est le suivant :

Type	Départemental	dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	Permis 9 Jours	Permis 3 Jours
Nombre	21 789	263	332	135	879

Le contexte national d'évolution du nombre de permis est bien connu ; il est clairement à la baisse de manière continue depuis plus de 30 ans. Le département des Landes n'échappe pas à la règle. Ainsi depuis 1982 le département a perdu près de 20 000 chasseurs (50% de l'effectif initial).

Evolution du nombre de VALIDATIONS dans le département des Landes

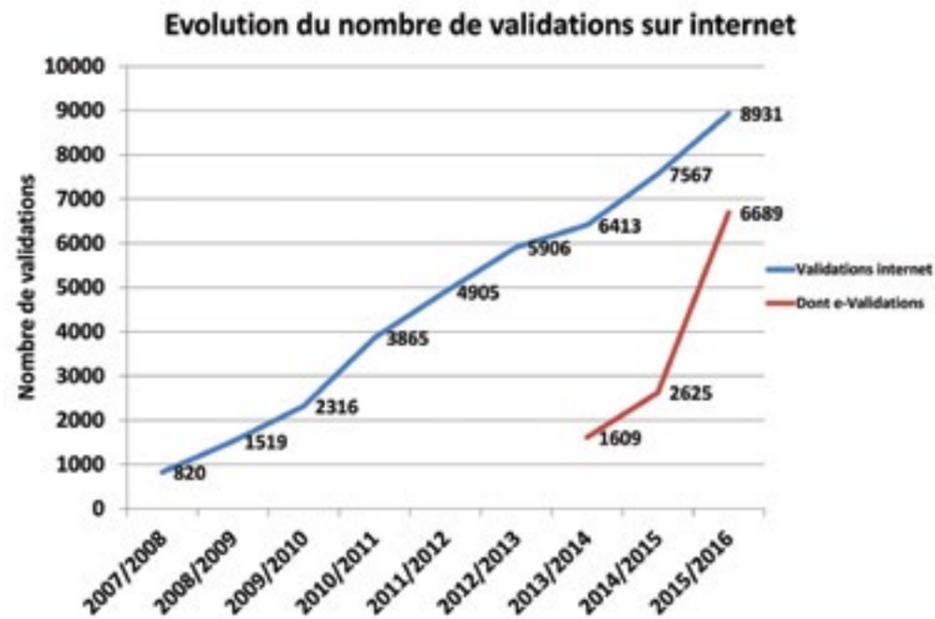


En parallèle de cette évolution, l'augmentation des populations de grand gibier, notamment le sanglier, ne rompt pas la diminution des effectifs de chasseurs.

Pour les validations 2015/2016, 8931 permis ont été validés sur internet. Ce mode de validation devient donc une partie importante de la gestion administrative du permis de chasser preuve que notre loisir n'échappe pas à l'évolution technologique.



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de validations sur internet :



Avec près de 40% des validations en 2015/2016, la validation par internet présente un succès important. Il ne s'agit pas là d'un allègement du travail des fédérations dans le traitement de la validation puisque la partie administrative reste la même, c'est en revanche une simplification importante pour le chasseur.

Cette évolution vers la mobilité et la simplification va même plus loin avec la e-validation. Le chasseur depuis internet peut directement imprimer son permis de chasse, s'évitant ainsi le déplacement ou le

courrier, et surtout disposant immédiatement de son titre annuel. Pour 2015/2016, 6689 e-validations ont été imprimées soit 30 % des validations et 75 % des validations internet.

Astuce validation : n'hésitez pas à vous imprimer plusieurs e-validations afin d'en placer dans les différentes vestes, pantalons, véhicules... vous évitez ainsi l'éventuel oubli.

Le chasseur landais

L'âge moyen du chasseur dans les Landes est de 57 ans. L'âge médian est de 59 ans, c'est-à-dire que la moitié des chasseurs ont 59 ans ou plus.

Il y a autant de jeunes de 16 à 30 ans que de « moins jeunes » de plus de 77 ans.

Le graphique suivant représente la pyramide des âges de la chasse landaise :



L'année de naissance la plus représentée est 1949 soit 66 ans. On constate tout de même que la chasse n'est pas pratiquée par une majorité de jeunes, et que cet état de fait est une réelle inquiétude pour la fédération, dans un contexte où les exigences vis-à-vis des chasseurs augmentent.

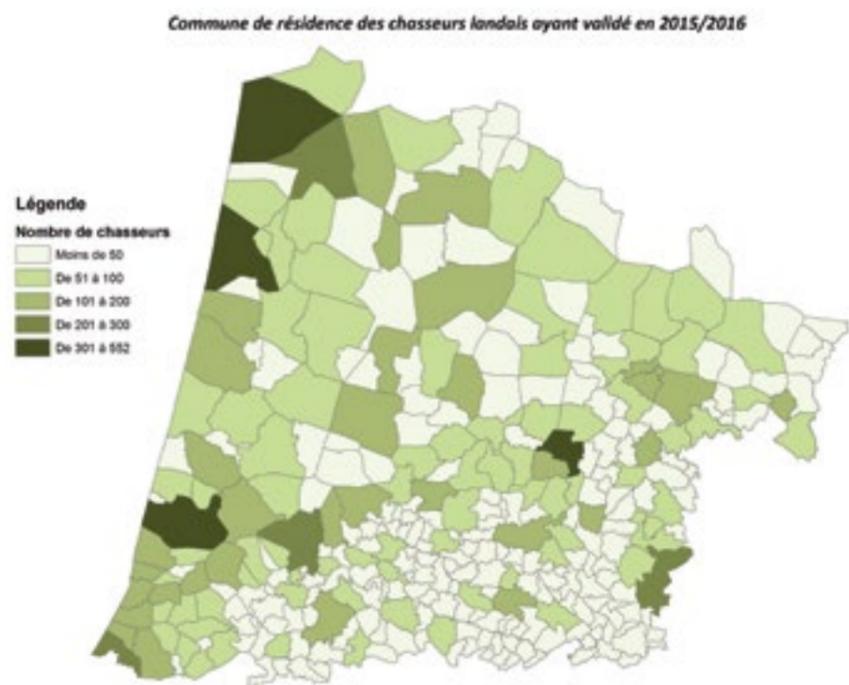
Le chasseur le plus âgé a 95 ans (validation symbolique).

La carte suivante présente le département de résidence de chasseurs non landais ayant validé dans les Landes et le nombre de chasseurs originaires de ce département pour la saison 2015/2016.

On remarque que la chasse landaise n'est pas qu'une affaire de Landais puisque notre département accueille des résidents de toute la France. La majorité provient du quart sud-ouest et représente une part non négligeable de nos chasseurs.



On peut également regarder l'origine des chasseurs au sein du département. La carte suivante présente la commune de résidence des chasseurs ayant validé en 2015/2016 dans le département.



On note que l'origine de la majorité des chasseurs reste la côte, ce qui correspond à la répartition générale de la population. Les tableaux suivants présentent le nombre de chasseurs validant dans les Landes et la proportion de la population que cela représente :

► Pour les 10 communes où résident le plus de chasseurs

Commune	2015/2016	Population (2013)	%
Mont de Marsan	552	33 334	1,7 %
Soustons	399	7 504	5,3 %
Mimizan	334	7 977	4,2 %
Biscarrosse	332	13 983	2,4 %
Saint-Paul-lès-Dax	287	12 956	2,2 %
Dax	255	20 776	1,2 %
Aire-sur-l'Adour	252	6 156	4,0 %
Parentis	235	5 652	4,1 %
Tarnos	230	12 269	1,9 %
Saint-Martin-de-Seignanx	199	4 973	4,0 %

► Pour les 10 communes où résident le moins de chasseurs

Commune	2015/2016	Population (2013)	%
Dumes	8	272	2,9 %
Arsague	8	382	2,0 %
Mano	8	124	6,4 %
Argelouse	9	94	9,5 %
Uza	9	166	5,4 %
Arx	9	73	12,3 %
Montégut	9	72	12,5 %
Baudignan	9	48	18,8 %
Bergouey	9	97	9,3 %
Bassercles	9	143	6,3 %

Avec une population de 400 000 habitants (source INSEE, estimation 2014) le département présente 4,9 % de chasseurs. Pour rappel la France compte en moyenne environ 2 % de chasseurs.

Le département des Landes avec son territoire rural, se positionne dans la tranche supérieure du nombre de chasseurs par habitant.

Le prix de la validation

Pour la saison de chasse 2015/2016, les composantes du prix de la validation étaient les suivantes :

Type de validation	Adhésion Fédération	Timbre grand gibier national	Redevance cynégétique (oncfs)	Droit de timbre (Etat)	Cotisation pour le budget dégât	Prix total
Départementale	89,00 €	-	43,36 €	9,00 €	18,00 €	159,36 €
Départementale nouveau chasseur = validation nationale	30,00 €	1,00 €	21,68 €	9,00 €	-	61,68 €
Nationale	86,00 €	(72,00 €)	221,43 €	9,00 €	9,00 €	325,43 € (397,43 €)
Départementale 9 jours	44,50 €	Optionnel	26,25 €	9,00 €	9,00 €	88,75 €
Départementale 3 jours	22,50 €	-	17,10 €	9,00 €	4,50 €	53,10 €



La gestion administrative de la chasse est une mission extrêmement importante à la Fédération en termes de budget et de temps de travail. Pour cela une équipe cohérente permet d'assurer ces missions.

N'oublions pas qu'à la Fédération sont traités chaque année :

- 22 000 permis
- 18 000 carnets bécasses
- 901 carnets tonnes
- 2000 carnets alouette
- Plusieurs centaines de dossiers dégâts
- Plusieurs milliers de courriers
- Une moyenne de 20 appels téléphoniques par jour
- Une dizaine de visites par jour

Le service administratif de la Fédération des Landes peut se vanter d'une grande efficacité dans un contexte où la charge administrative exigée aux Fédérations, aux territoires et aux chasseurs est de plus en plus importante.

LA COMMUNICATION

Partie intégrante des missions des Fédérations, la communication permet de valoriser l'importance de l'activité cynégétique dans la gestion du milieu naturel et de faire comprendre la nécessaire prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire. Pour cela, la Fédération s'est dotée d'outils, de compétences et publie régulièrement les synthèses de ses travaux.

Auprès du grand public Les expositions et manifestations

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à certaines grandes manifestations départementales et nationales. Le but de ces expositions est de :

- ✓ Toucher un public aussi large que possible.
- ✓ Promouvoir les missions de la Fédération et des chasseurs locaux.

- ✓ Apporter concrètement quelques éléments d'actions concernant la gestion d'une espèce (par exemple le chevreuil), ou d'un habitat (les zones humides, la forêt galerie).
- ✓ Susciter des questions, un débat.

La Fédération met, par ailleurs, à disposition des ACCA qui organisent des manifestations, du matériel d'exposition.

Ainsi, en 2016 la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes aura été présente :

- Aux journées mondiales des Zones Humides
- A la foire de Bordeaux
- A la fête de la chasse à Castelnau Chalosse
- A la fête de la grue : Grus Gascogna
- Au Printemps des Landes
- Aux journées du patrimoine
- Au marché de nuit à Losse
- Aux journées Aquitaine Nature



Les animations

La fédération développe sa politique d'animations auprès du grand public. L'expérience montre que la réalisation d'animations, reste un bon moyen de communiquer et de faire connaître les actions, ainsi que la pratique de l'activité cynégétique et son intérêt. Pour cela elle s'entoure de partenaires ancrés au territoire et réalise également nombre d'animations en interne. Le volet animation

de la fédération est orienté vers deux types de publics : le grand public et les scolaires. Le grand public est généralement invité à visiter les sites de la fédération afin d'y appréhender la notion de zones humides, de faune sauvage, de gestion, d'acteurs locaux. Les animations auprès des scolaires sont plus ciblées sur la découverte et l'apprentissage de la nature en général, où sont expliquées les notions d'écosystème, de milieux, de migration...

Visites de sites

Les visites de sites ont été initiées en 1990 à Saint-Martin-de-Seignanx avec un succès important.

Elles ont été renforcées par des opérations « portes ouvertes » sur certains des autres sites de la Fédération (Marais de Sore, Lagune de Vert, Barthes de Pontonx...) ainsi que par les Journées Aquitaine Nature où la Fédération a ouvert une partie de ses sites aux publics.

Les techniciens fédéraux ont pu faire visiter la réserve du Cout de Mountagne, la réserve

des Barthes de Saint-Martin-de-Seignanx, la lagune de Latapy à Vert, la Lagune de la Roustouse, le marais d'Aureilhan.

De plus, sont mis à disposition pour le public, des observatoires situés en bordure des réserves de Pontonx-sur-l'Adour et de Saint-Martin-de-Seignanx. Ouverts toute l'année, ils permettent de sensibiliser le public à l'importance des zones humides. Ils sont également pourvus d'informations sur l'action fédérale et sur l'action des chasseurs locaux. Pour exemple, environ 12 000 visites annuelles sont enregistrées à l'observatoire de Saint-Martin-de-Seignanx où l'accès est libre et gratuit.



Pour 2016, la fédération a participé aux grandes manifestations suivantes :

- Découverte des Barthes et des oiseaux de la réserve de Saint-Martin-de-Seignanx
- Journées Aquitaine Nature (2 sites)
- Randonnée découverte des barthes de Pontonx, de leur fonctionnement et des oiseaux
- Journée mondiale des zones humides (Born)
- Printemps des Landes (2 sites)
- Journées du patrimoine (2 sites)
- Découverte des zones humides du Born
- Découverte des zones humides de l'Armagnac

Animations auprès du grand public

En plus des visites de sites proposées chaque année, la fédération propose l'observation de grues en hivernage sur ces sites. Lors de l'hiver 2015/2016, 108 personnes ont participé à cette animation sur les sites de Saint-Martin-de-Seignanx, Latapy et la Roustouse.

Animations auprès des scolaires et étudiants

La fédération s'engage à mener une politique d'éducation à la nature auprès des scolaires des Landes. Appuyée pour cela par le CPIE Seignanx et Adour, la Mairie de

Pontonx-sur-l'Adour et parfois d'autres partenaires, elle propose des activités et animations pédagogiques pour la découverte de la nature et des grands processus naturels pour des enfants ou des étudiants. En parallèle, la fédération forme des bénévoles des ACCA à la réalisation de temps d'activités périscolaires. Face à une recrudescence des demandes des mairies auprès des ACCA de réaliser des animations auprès des scolaires, la fédération propose la formation et la mise à disposition de matériel pour nos adhérents. Par ce biais, l'activité chasse est un relais dans les écoles pour l'éducation à la nature et à l'environnement.



Le CPIE Seignanx et Adour, intermédiaire des chasseurs dans l'éducation à l'environnement

Initiée depuis 1976 par la Fédération des chasseurs, l'action auprès des scolaires est en partie déléguée au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays de Seignanx, qui peut, ponctuellement, être aidé par du personnel fédéral.

Cela permet de réaliser une action complète et pérenne sur l'éducation à l'environnement auprès de 4000 scolaires chaque année.

Les sujets abordés sont variés bien que le thème principal soit axé sur les zones humides et sur les Barthes en particulier, où est abordé le rôle important qu'y jouent les chasseurs.

Par cet intermédiaire, le nombre de personnes sensibilisées aux Barthes, aux oiseaux d'eau, à la gestion de sites... est important et l'action du CPIE permet de toucher un large public diversifié dans le domaine de l'éducation à l'environnement.



Presse et journaux télévisés

La fédération intervient régulièrement dans la presse spécialisée ou généraliste, qu'elle soit écrite, sur internet ou même télévisuelle. Ainsi le service technique, ainsi que le centre Alca Torda ont pu, cette année, rencontrer des journalistes des chaînes France 3 et TVPI.

Le projet Addi'chasse est également un excellent vecteur de communication tant dans le monde cynégétique qu'en dehors. De nombreux articles se sont consacrés à ce projet et des reportages télévisuels ont été réalisés à ce sujet.

Site internet

Le site internet permet de renforcer la communication avec les chasseurs et de diffuser de l'information au plus grand nombre. Il permet également la simplification de certaines démarches et du contact avec votre Fédération.

www.fedechasseursLandes.com

Le site internet vous permet de suivre en temps réel l'évolution de la réglementation, ainsi que les animations encadrées

par la Fédération. Il vous est aussi possible de vous inscrire pour l'examen du permis de chasser, de valider et de payer votre validation saisonnière.

Un contenu interactif (photos, vidéos) est mis à votre disposition.

N'oubliez pas de consulter notre page **Facebook** pour une information cynégétique au fil des événements. Vous y trouverez également les réactions en direct des passionnés de chasse landaise. Ce sont déjà près de 5000 membres qui participent, constituant ainsi un réseau important au niveau landais.



Communication scientifique

En raison de son expertise en termes de connaissances du territoire et de suivi des espèces, la Fédération produit ou co-produit régulièrement des documents de portée scientifique, à destination du grand public ou des professionnels.

Cette mission de production de documents scientifiques est indispensable pour la valorisation de l'activité chasse. Pour exemple, la production d'une synthèse concernant les suivis des alouettes (voir rapport d'activité 2012) a permis de ne pas faire diminuer le quota de prise d'alouettes aux pantés et aux matoles.

Evaluation des prélèvements bécasse (FRC Nouvelle Aquitaine)

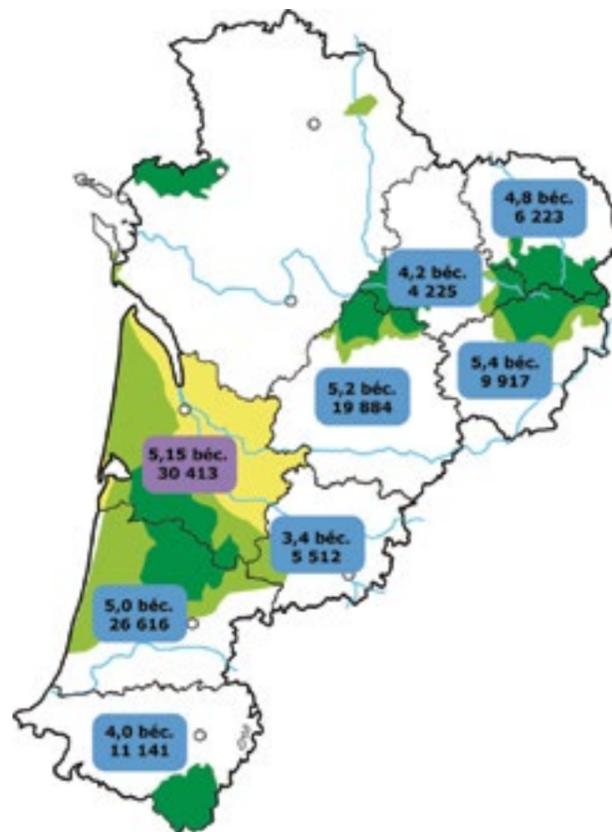
La FRC Nouvelle Aquitaine a mis en place une étude statistique, opérée par un statisticien professionnel, sur les prélèvements de bécasse au niveau régional. Depuis trois saisons, cette étude s'appuie sur un échantillon des carnets retournés aux Fédérations. Il permet de tirer des conclusions fiables sur les prélèvements en termes de quantités, mais également en termes de répartition dans le temps, d'organisation de cette chasse, et de comparer ces données et les différentes mesures de gestion mises en place dans les départements aquitains.

Il est important de savoir que cette étude est au cœur d'un débat important au sein des instances cynégétiques. En effet, les fédérations d'Aquitaine font le choix de la réalisation de cette étude afin d'alléger la contrainte que peut représenter le carnet bécasse pour le chasseur, notamment en raison de son retour obligatoire.

C'est la nécessité de connaître tous les prélèvements de manière exhaustive qui sert d'argument pour le retour obligatoire. La Fédération d'Aquitaine met en évidence que l'utilisation d'un simple échantillon permet de connaître de manière tout aussi précise le prélèvement sur le territoire.

Au-delà des aspects scientifiques, les fédérations d'Aquitaine s'insurgent contre la volonté de créer des chasses élitistes qui ne concerneraient que des « spécialistes » qui seraient forcément la source d'un clivage supplémentaire dont les chasseurs n'ont certainement pas besoin.

Vous trouverez ci-dessous la carte des prélèvements par chasseur et le nombre de bécasses prélevées par chasseur prélevant :



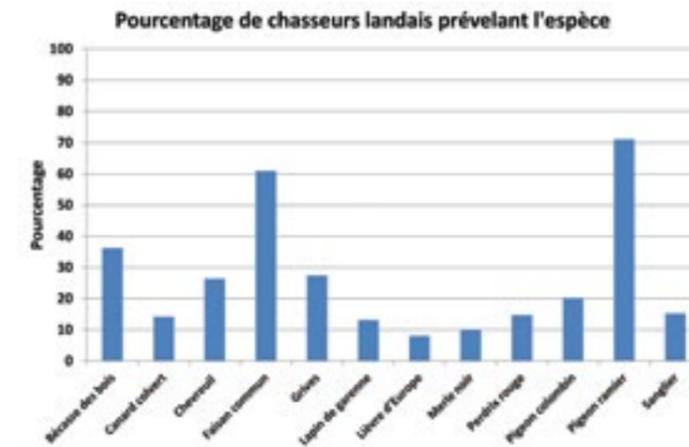
Evaluation des prélèvements toutes espèces (FRC Nouvelle Aquitaine)

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Aquitaine poursuit l'évaluation des prélèvements des chasseurs aquitains.

Sur la base d'une enquête papier ainsi que d'une enquête téléphonique, il a été possible d'évaluer avec une précision importante le nombre d'espèces des différents gibiers prélevés à la chasse.

Il en ressort que les principaux gibiers chassés en Aquitaine sont la palombe, les grives (générique), le faisan et la bécasse.

Cette enquête très importante pour la connaissance cynégétique peut en outre se décliner au niveau départemental. On peut par exemple en extraire les éléments suivants :



Les espèces prélevées par le plus de chasseurs dans les Landes sont le faisan et la palombe. Suivis par la bécasse et les grives. Le caractère « chasseur de migrateurs » du chasseur landais est confirmé.



On constate également que les plus beaux « tableaux » sont faits par ceux qui prélèvent des palombes et ceux prélevant des grives.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental ainsi qu'à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

Pour cela, elle s'ancre dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux naturels. C'est une part importante et indispensable de l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Elle permet d'inscrire la chasse dans sa **durabilité** et de **préserver les intérêts des chasseurs**.

La gestion de la faune sauvage et du territoire qui la porte nécessite une organisation rigoureuse. Pour cela le département des Landes est découpé en **unités de gestion**. Les unités de gestion sont des regroupements communaux basés sur le contexte pédoclimatique, patrimonial, agro-sylvicole et faunistique. Véritables terroirs de chasse, ils permettent un suivi précis des populations. Leur répartition est la suivante.



- | | |
|----------------------------|---|
| 1 Born | 10 Tursan |
| 2 Lande de l'Ouest | 11 Chalosse |
| 3 Haute Lande | 12 Piémont |
| 4 Marensin Centre Littoral | 13 Chalosse Ouest |
| 5 Pays Morcenais | 14 Pays de Seignanx, d'Orthe et des Gaves |
| 6 Zone Intermédiaire | 15 Maremne Moyen-Adour |
| 7 Marsan Roquefortais | |
| 8 Lande du Nord-Est | |
| 9 Armagnac | |



INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES

La Fédération est engagée dans une démarche de protection et de valorisation de zones humides. Elle a en gestion 27 sites pour une surface de plus de 2000 hectares.

Un réseau de sites en gestion



Chaque site bénéficie de l'expertise naturaliste de la Fédération, du CPIE Seignanx et Adour, ou d'intervenants privés. Grâce aux différents inventaires réalisés (habitats, faune, flore) sur chaque site, une gestion adaptée est mise en place en fonction du contexte local afin de privilégier une espèce ou un habitat inféodé au site en question.

Ces sites permettent de disposer d'une échelle de gestion et d'observation du milieu la plus précise qui soit. Ils permettent le suivi de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, de rapaces, d'insectes et d'amphibiens, ainsi qu'un suivi de l'état de la biodiversité (ordinaire et exceptionnelle), du milieu, des conditions climatiques et de l'hydrologie du territoire. La Fédération mène une politique de développement du nombre de sites en gestion.

L'achat de sites est dans la majorité des cas réalisé en partenariat avec un ou plusieurs acteurs institutionnel. La Fédération s'appuie sur l'aide du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Fondation pour la Protection des Habitats et la Faune Sauvage, de Communes et de propriétaires privés.

La politique d'ouverture des sites au public ainsi qu'à la chasse est variable en fonction du contexte, du milieu, de la fragilité et de la richesse écologique locale. Ainsi certains sites sont des îlots de protection dont l'entrée est interdite par arrêté alors que d'autres peuvent accueillir du public ou se voir pratiquer des activités.



L'ensemble des sites nécessite un entretien, des investissements, des suivis. Chaque année est monté un programme d'actions en faveur des zones humides landaises. Dans la logique de conservation des habitats principalement en milieu humides, il est nécessaire de faire valoir au niveau institutionnel l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel et

culturel. La Fédération, dans cet objectif, met en œuvre des moyens techniques, humains et financiers importants. Cette démarche est largement validée par l'ensemble de ses partenaires puisqu'elle bénéficie d'un soutien financier du Conseil Général à hauteur de 20%, du Conseil Régional à hauteur de 20%, et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 40%. Elle permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de protection des habitats et des espèces.

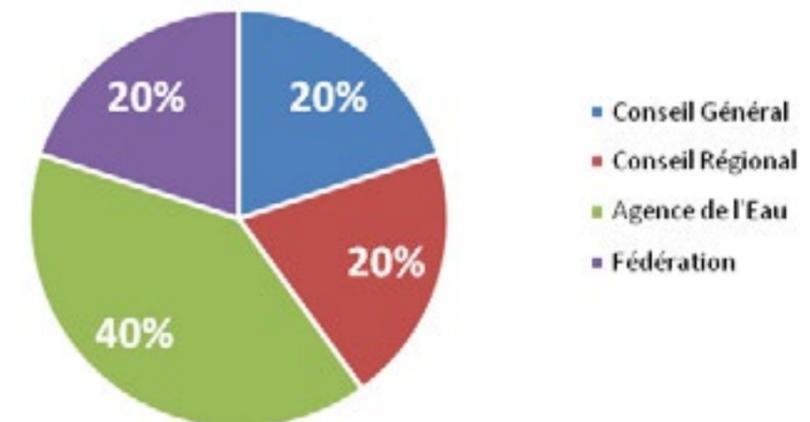
En sus, la Fédération des chasseurs est impliquée en tant qu'opérateur technique dans la rédaction du document d'objectifs de la ZPS des Barthes qu'elle co-anime également. Un travail conséquent dont s'est affranchi la fédération afin de faire valoir son point de vue d'acteur historique.

Bilan des Actions 2016 sur l'ensemble des sites en gestion (budget total : 248 507,01 €)

Sont présentés ci-après, l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année 2016 en faveur des zones humides dont la gestion est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Ces actions sont cofinancées par les partenaires : le Conseil Général des Landes, Le Conseil Régional d'Aquitaine, L'Agence de l'Eau Adour Garonne en suivant la répartition suivante :

Part de financement de chaque structure dans le programme Zones Humides



Les actions sont présentées par grandes entités territoriales :

Les Barthes

À l'origine, aménagement humain à but agricole, les Barthes de l'Adour sont aujourd'hui dotées d'une richesse écologique reconnue en raison de leur diversité d'habitats et le fonctionnement hydraulique qui les caractérise.

C'est un territoire où beaucoup d'usages se juxtaposent. La chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture y cohabitent et participent à leur richesse. La Fédération y gère 5 sites pour 330 ha environ. Les travaux 2016 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Zone	Site	Type d'action	Détail
Barthes	Réserve de Saint-Martin-de-Seignanx	Suivis	Indices ponctuels d'abondance Recensements faune flore
		Gestion courante et entretien	Entretien mécanique Rénovation clôture bordure ouest, observatoire Gyrobroyage végétation ligneuse mégaphorbiaies
		Lutte contre la jussie	Arrachage mécanique et exportation
		Animations	16 heures d'animations
	Réserve de Saint-Etienne-d'Orthe	Gestion courante et entretien	Entretien mécanique des prairies (exportation) Restauration canal ceinture est Dégagements, curages, désensablement
		Suivis	Indices ponctuels d'abondance (Passereaux) Suivis faune flore
	Réserve de Pontonx-sur-l'Adour	Suivis	Indices ponctuels d'abondance (Passereaux) Suivis faune flore
		Gestion courante et entretien	Entretien courant des prairies Terrassement
		Animations	7h d'animations



Le Littoral

Le littoral, de par son attrait touristique, est forcément emblématique de notre département. Cette zone présente également une richesse biologique impressionnante, qui mériterait à elle seule un voyage. En arrière des dunes littorales, nombre de zones humides et marais côtoient l'urbanisation galopante. La nécessité de préservation de ces sites fait de cette zone la plus fournie en sites fédéraux. La présence des grands étangs landais renforce cet attrait. La chasse y est courante avec des techniques parfois très spécialisées. 8 sites y sont gérés pour 606 ha. Les marais et prairies du Born y sont gérés en partenariat



avec l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) qui fait partie intégrante du programme « Zones Humides » de la Fédération.

Zone	Site	Type d'action	Détail
Littoral	Barthes de Soorts-Hossegor	Gestion courante et entretien	Gestion des zones à pâturer Plateforme nidification cigogne
		Suivis	Baguage passereaux paludicoles Suivis faune
	Marais du Cout de Montagne à Léon	Gestion courante et entretien	Entretien mécanique des chemins, digues et prairies
		Lutte contre la jussie	Arrachage mécanique et exportation
	Marais d'Uza	Suivis	Recensement des passereaux nicheurs (IPA) Cartographie des habitats
		Gestion courante et entretien	Limitation des rejets de saules Travaux entretien mécanique
	Marais de Laouadie à Biscarrosse	Suivis	Cartographie des habitats
		Gestion courante et entretien	Inventaires amphibiens Captures/recaptures cistude Suivis faune
	Marais du Mahourat	Gestion courante et entretien	Entretien des clôtures et layons
		Suivis	Entretien des prairies avec exportation Suivis faune/flore Indices ponctuels d'abondance
	Marais d'Aureilhan	Gestion courante et entretien	Limitation des rejets de saules Travaux entretien mécanique
		Suivis	Suivis faune
	Marais du Born	Suivis	Suivis faune
Gestion courante et entretien		Intervention ACGELB	
Plaine de Pigeon	Animations	14h d'animation	
	Suivis	Suivis faune/Flore	



La Haute Lande

Plateau forestier et agricole, il est une part importante du plus grand massif forestier continu d'Europe. Les lagunes et zones humides y sont les témoins d'un passé marécageux. Ces zones doivent être préservées pour assurer la continuité du patrimoine écologique du département.



La Fédération y gère 11 sites.

Bilan des travaux 2016 en haute Lande :

Zone	Site	Type d'action	Détail
Haute Lande	Marais du Piat à Garein	Gestion courante et entretien Suivis	Broyage et exportation Suivis faune
	Lagune de Latapy à Vert	Gestion courante et entretien Suivis Animations	Gyrobroyage d'entretien avec export Suivis faune 15h d'animations
	Marais de l'Anguille à Garein/ Luglon	Gestion courante et entretien Suivis	Gyrobroyage d'entretien avec export Suivis faune
	Marais de Las graves à Estigarde	Suivis	Suivis faune
	Lagune de la Roustouse à Losse	Suivis Animations	Suivis amphibiens Capture/recapture cistude Suivis faune 8h d'animations
	Marais du Plata à Sore	Suivis	Suivi fadet des laïches Suivis faune
	Marais du Parias à Callen	Suivis	Suivi insectes Suivis faune
	Marais du Gaouchey	Gestion courante et entretien	Entretien mécanique et manuel
		Suivis	Suivi faune
		Animations	8h d'animations
	Marais du Los à St-Yaguen	Suivis	Suivi faune
Gestion courante et entretien		Entretien mécanique et manuel	
Animations		12h d'animations	

La Zone Agricole



Zone de transition entre le bassin aquitain et le piémont pyrénéen, la zone agricole, comme son nom l'indique est riche d'une culture agricole de polyculture et d'élevage. Historiquement moins humide que le plateau landais, cette zone recèle cependant des territoires où la biodiversité est prégnante. La Fédération y gère 6 sites.

Zone	Site	Type d'action	Détail
Agricole	Tourbière de Sorde l'Abbaye	Gestion courante et entretien	Restauration du chemin d'accès Gyrobroyage et exportation
		Suivis	Suivis faune
	Etang de Gaube à Perquie	Suivis	Suivis faune/flore
	Lagune de Pernaute à Créon	Suivis	Inventaires faune
		Gestion courante et entretien	Broyage avec exportation
	Gravière de Cazères Duhort Renung	Gestion courante et entretien	Aménagement casier n° 3 Panneaux d'information
		Suivis	Suivis faune/flore
		Animation	7h d'animation



Les vaches marines

La fédération a engagé depuis 2011 un partenariat avec le conservatoire des races d'Aquitaine, la réserve naturelle de l'étang de Cousseau et la SEPANSO afin d'aider à la sauvegarde et au développement de la race bovine « marine landaise ». Les partenaires initialement propriétaires du dernier troupeau existant ont confié à la fédération une partie de l'effectif. Ces animaux servent à l'entretien de certaines zones humides du département. Cette race étant rustique, l'entretien est de grande qualité eu égard aux objectifs de gestion.



La fédération s'occupe aujourd'hui d'un troupeau de 35 à 40 têtes de vaches marines.

Ce partenariat fonctionne très bien puisque les animaux pris en charge par la fédération se reproduisent et sont en excellente santé.

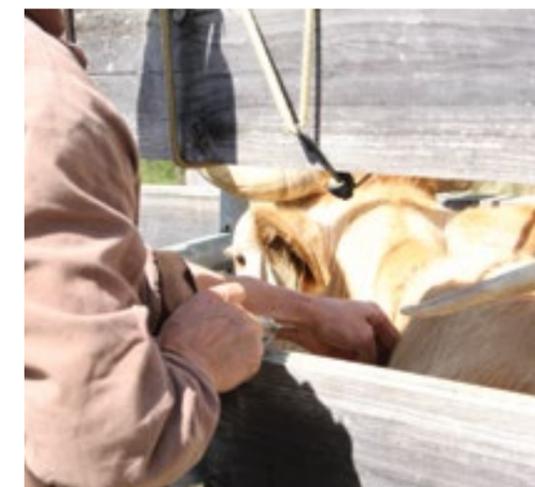
Le programme « vaches marines » est financé par le programme zones humides, donc par les partenaires cités plus haut. Le montant de l'entretien des troupeaux est le suivant :

Poste	Montant
Gestion courante du troupeau	1 484,36 €
Travaux et équipements sur site hivernage	2 420,14 €
Animations autour des vaches	396,00 €
Frais d'alimentation	939,85 €
Personnel affilié à la conduite du troupeau	12 386 €
TOTAL	17 626,35 €

Le coût d'entretien du troupeau de vaches marines est relativement faible eu égard à la surface qu'il permet d'entretenir. De plus la qualité du travail réalisé par les vaches sur les sites en zones humides est idéale.

Les vaches béarnaises

Depuis 2015 et dans le cadre de plusieurs programmes environnementaux, la fédération possède un nouveau troupeau de vaches béarnaises. Toujours en partenariat avec le conservatoire des races anciennes d'Aquitaine 4 vaches, deux veaux et un taureau ont intégré l'effectif fédéral. Ces animaux seront affectés à 3 sites gérés par la fédération.



Mesures compensatoires de l'A65

Depuis l'année 2013, la fédération intervient également dans l'établissement de plans de gestion de sites intégrés au programme de mesures compensatoires de l'Autoroute A65.

Encadrée par le Bureau d'études CDC biodiversité, la FDC40 établit des recommandations pour la gestion de sites, dont le but

est de favoriser les espèces impactées par la construction de l'Autoroute.

Deux sites sont concernés :

- Un marais en périphérie de Mont de Marsan d'une surface de 11,2 ha
- Des parcelles en prairie dans la vallée de l'Adour d'une surface de 23 ha

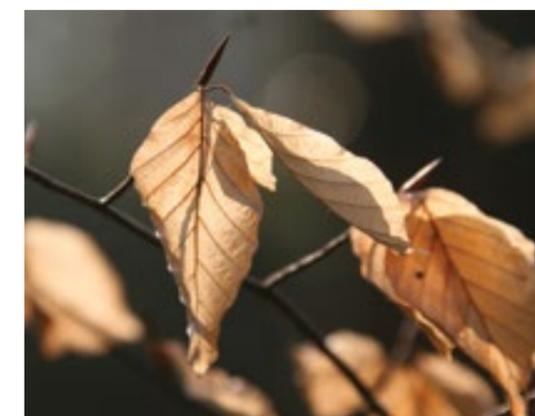
Intervention dans les programmes environnementaux

L'action de la Fédération dans le domaine de la conservation et gestion des habitats résulte également de son intervention dans les commissions et réunions auprès des organismes et instances intervenant dans ce domaine.

Elle intervient à titre **d'expert reconnu** dans la prise de décisions, depuis plus de 30 ans, et dans la gestion des zones d'intérêt écologique et donc cynégétique. La Fédération apporte des éléments de réponse dans les problématiques de conservation des milieux, enjeu fort dans le département des Landes.

L'activité cynégétique, que ce soit au niveau national ou local, est partie prenante dans l'intérêt de conservation des milieux natu-

rels. La Fédération des Landes appuie cette implication par son intégration dans les démarches de conservation des habitats et de mise en place de zonages de protection naturels comme les zones Natura 2000 ou les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).



Ainsi, afin de faire valoir l'importance de l'activité chasse au sein du territoire, la Fédération intervient sur plusieurs projets.

Interventions en 2016 :

Projet :	Type d'intervention de la FDC40
Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : « ZPS des Barthes »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opérateur technique ✓ Co-animateur
SAGE des Etangs littoraux Born et Buch	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion et la protection de milieux humides ✓ Expertise environnementale ✓ Participation aux animations
SAGE de la Midouze	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux
Site Natura 2000 : « Réseau Hydrographique des affluents de la Midouze »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale ✓ Réhabilitation/Gestion du Marais du Los à Saint-Yaguen
Site Natura 2000, la gélise.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000, Midou-Ludon.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : Le marensin (4 sites regroupés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Comités de Sites des Barthes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise environnementale ✓ Expertise historique ✓ Participation à l'élaboration des plans de gestion
Comité de site des carrières de Tercis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise environnementale (avifaune) ✓ Défense des intérêts cynégétiques

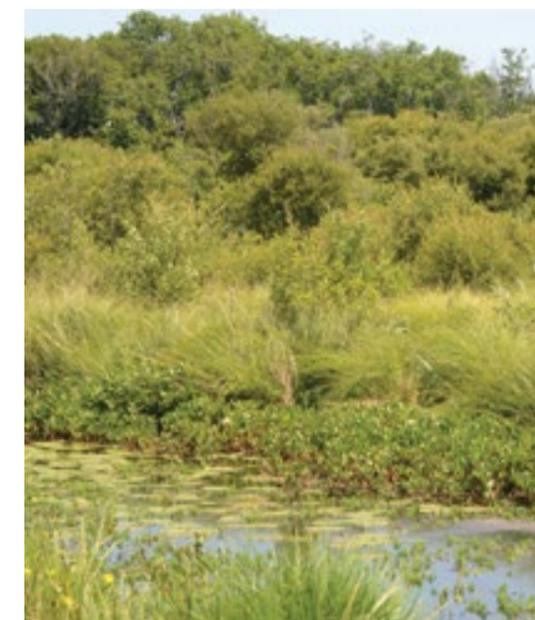
La présence de la Fédération dans l'ensemble de ces comités demande un temps très important en raison de la fréquence de ces réunions. Le choix de la Fédération est d'être une part active des différentes organisations environnementales du département des Landes.

Pour 2016, la participation à l'ensemble des réunions Natura 2000 et des commissions environnementales représente **1000 heures de travail effectif**, ce qui correspond approximativement à un temps complet sur l'année. Cette charge est indispensable pour la prise en compte pragmatique de la chasse dans l'ensemble de ces documents.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Barthes de l'Adour

Le Document d'Objectifs (DocOb) de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Barthes de l'Adour a été validé par son comité de pilotage le 11 mai 2015. Il est l'aboutissement d'un long travail de terrain, d'observations, de suivi, mais aussi d'analyse de l'interaction entre les espèces recensées et les activités pratiquées, et bien sûr de plusieurs dizaines d'années de travail et de défense de ce milieu. C'est d'autant plus important dans les Barthes du fait que l'équilibre presque symbiotique entre les activités et le milieu est à la fois fragile et passionnel.

Ce document a permis de recenser l'ensemble des enjeux du site. C'est-à-dire faire l'inventaire de sa richesse écologique et des interactions avec les différentes activités humaines ainsi que d'anticiper des enjeux futurs, notamment en lien avec le développement démographique important de la zone.



Trois ans de travail ont été nécessaires pour croiser ces éléments et ont permis d'établir des objectifs de « Développement durable ».

- Conservation des zones d'alimentation de l'Avifaune
- Conservation des zones de reproduction
- Maintien ou amélioration des continuités écologiques
- Améliorer les conditions d'installation des espèces d'intérêt patrimonial
- Assurer l'animation et développer la connaissance du site

Pour atteindre ces objectifs une série de mesures sont mises en place par le biais notamment de contrats : les mesures agri-environnementales. Sans les détailler, ces mesures se concentrent sur les aspects suivants : l'entretien du fonctionnement hydraulique (aménagement/entretien des ouvrages), l'entretien ou la restauration des milieux ouverts, les prairies notamment, la préservation des sites de reproduction des échassiers et des rapaces en milieu forestier, la mise en place de certains aménagements favorables.



Partenariat avec Réseaux et Transport d'Electricité (RTE)

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, est l'entreprise qui assure, entre autres, la mise en place et l'entretien des lignes moyenne et haute tension en France.

La Fédération Nationale des Chasseurs avait signé une convention avec cette entreprise ouvrant la possibilité pour les fédérations départementales de travailler avec cette entreprise pour organiser un entretien des dessous de ligne qui pourraient répondre à des exigences en matière de biodiversité et de gestion cynégétique. Un partenariat a été lancé en fin d'année 2014 par la fédération des Landes afin de

proposer aux ACCA volontaires, la possibilité d'aménager les dessous de lignes de manière à favoriser la biodiversité ordinaire d'une part, et de proposer des aménagements cynégétiques d'autre part.

En effet, dans cette grande étendue fermée qu'est le massif forestier des Landes de Gascogne, les zones ouvertes, ou plutôt les zones de transition entre milieu ouvert et milieu fermé, présentent un potentiel écologique très important. En effet, le nombre d'espèces végétales et animales - dont l'habitat de prédilection est ces zones de transition - est immense. La présence d'un linéaire important de lignes électriques de moyenne et haute tension va permettre de démultiplier ces zones.



SOUTIEN ET COORDINATION POUR LES ACCA

Le soutien aux ACCA s'ancre dans cette logique de gestion territoriale. Il se décline sous plusieurs formes :

Soutiens et conseils techniques

Assurées par le service technique, ce sont **plus de 3000 heures de travail**, en 2016, qui sont nécessaires pour conseiller et encadrer les missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion des réserves, d'appui administratif... des

détenteurs de droit de chasse, principalement des ACCA.

De même la Fédération assure un rôle de redistribution de l'argent des adhérents pour le faire revenir sur le territoire.

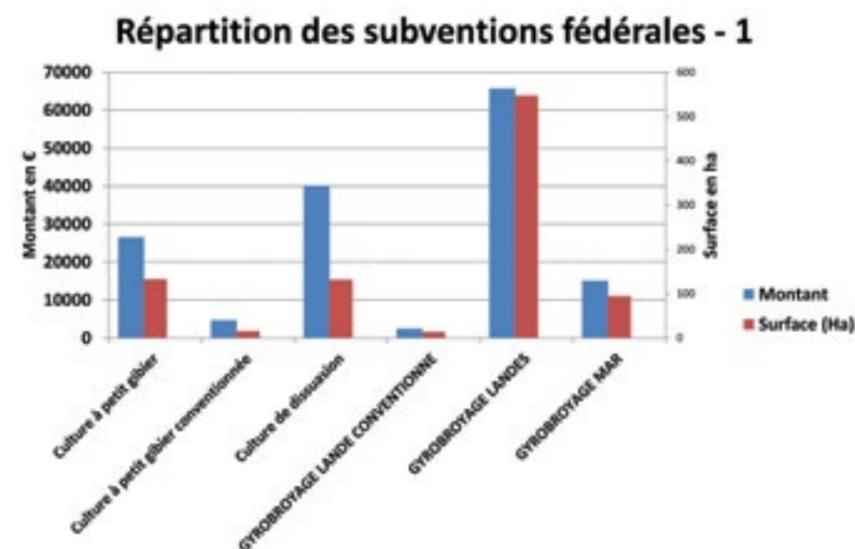


Subventions aux ACCA

La Fédération oriente une partie de son budget comme retombée directe sur le terrain et les chasseurs, ainsi les Associations de Chasse Communales Agréées sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions :

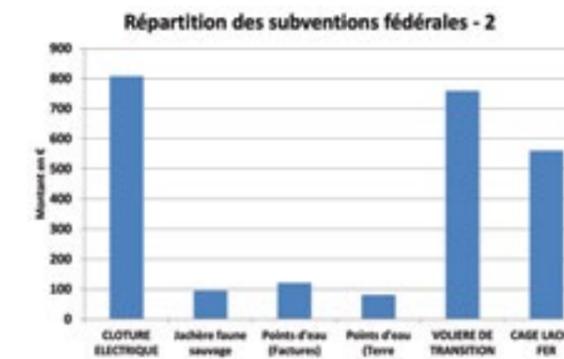
Subventions à l'action cynégétique

Afin de soutenir les travaux d'aménagements et d'améliorations du territoire, éléments indispensables au respect des équilibres biologiques, la Fédération encourage les pratiques en faveur des milieux et de la faune par le biais de subventions, auprès de ces adhérents. Ces subventions pour la saison 2015/2016 ont été réparties de la manière suivante :



112 ACCA, 1 GIC et 1 AICA ont bénéficié de subventions fédérales cette année. Les territoires adhérents qui participent sont bien impliqués et permettent une gestion cohérente. Le poste prépondérant est le gyrobroyage de Landes, avec une surface de 561 ha (dont 13,7 ha conventionnés).

Ce sont donc 157 063,87 € qui ont été redistribués aux territoires sous la forme de subventions à l'action cynégétique.



Cette action est très utile pour éviter la fermeture du milieu, et rendre le territoire plus favorable au développement de la petite faune. Associé à l'entretien de 148,2 ha de culture à petit gibier, il contribue à une action pertinente pour le maintien du petit gibier sur notre territoire et bénéficie à une multitude d'autres espèces.

Encouragements à la gestion

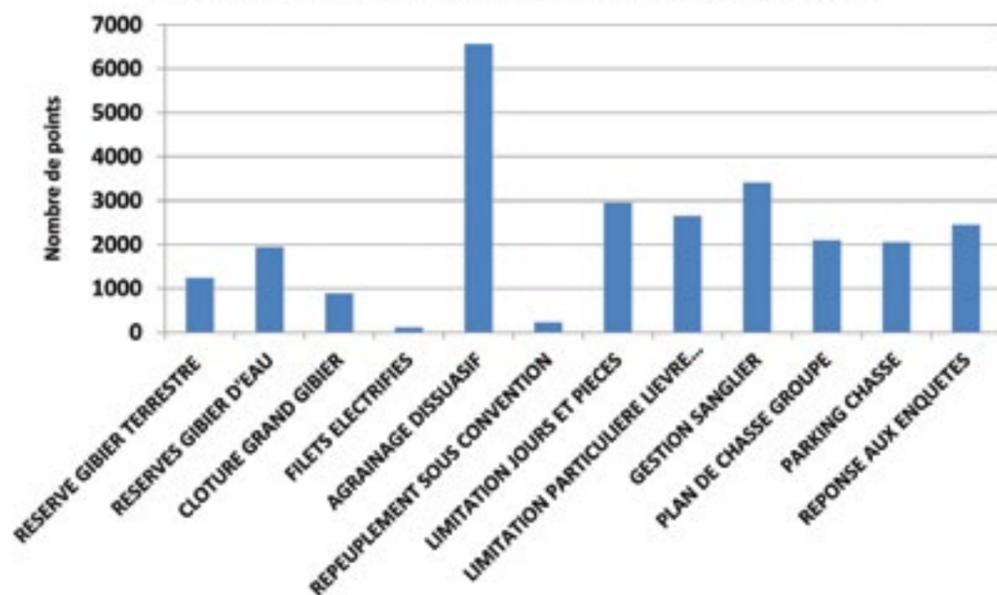
Le but étant d'aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage.

Le principe est d'octroyer un certain nombre de points par action aux ACCA qui les mènent, le total des points donnant droit à une subvention fédérale répartie de la manière suivante :

Points	Subvention obtenue	Points	Subvention obtenue
De 25 à 30	90 €	De 181 à 200	1 160 €
De 31 à 40	210 €	De 201 à 220	1 280 €
De 41 à 50	270 €	De 221 à 240	1 400 €
De 51 à 60	335 €	De 241 à 260	1 520 €
De 61 à 70	395 €	De 261 à 280	1 654 €
De 71 à 80	455 €	De 281 à 300	1 770 €
De 81 à 100	550 €	De 301 à 320	1 890 €
De 101 à 120	670 €	De 321 à 340	2 015 €
De 121 à 140	790 €	De 341 à 360	2 135 €
De 141 à 160	915 €	De 361 à 380	2 255 €
De 161 à 180	1 035 €	De 381 à 400	2 380 €

Pour l'année 2016, **26 578 points** ont été attribués (26 298 en 2015). Cela représente un subventionnement global de **166 484,00 € (177 783,74 € pour la campagne 2015)**.

Répartition des points d'encouragement à la gestion



Avec 6 560 points (25 % des points) pour l'encouragement de l'agrainage et 3 410 points (12,7%) pour la gestion sanglier (chasse avec plusieurs territoires), le poste « sanglier » reste, avec près de 40 % des points, le poste prédominant dans l'attribution des points.

247 ACCA et 3 AICA participent à l'encouragement à la gestion. Le taux de participation des ACCA (75%) est satisfaisant et nous permet d'encadrer une gestion pertinente et homogène sur l'ensemble du territoire. En moyenne les territoires ont obtenu 105 points au cours de la saison, la participation est donc active mais reste très accaparée par la gestion du Sanglier.

ADDI'CHASSE

Le projet Addi'chasse a été lancé lors de la saison 2011/2012 afin de remplir plusieurs missions :

- Apporter de l'aide aux ACCA dans la réalisation des plans de chasse (contexte post-tempête)
- Faire découvrir la chasse landaise et ses spécificités
- Valoriser le rôle de la chasse dans l'économie des territoires (informations touristiques, produits régionaux...)

Service de cartographie

En 2013, la fédération s'est dotée d'un traceur (imprimante en grand format) et propose aux ACCA de leur fournir une cartographie de leur territoire et de ses composantes (postes fixes, oppositions, rcfs) sur des plans de 1m² (format A0) ou de 50dm² (A1). Cette possibilité a plu puisque 63 cartes au format A0 et 13 au format A1 ont été produites.

De plus il est possible de réaliser des cartes dites opérationnelles, exemple : zoom sur les traques avec plastifiage.

Nous rappelons que ce service est payant : la production d'un plan A0 coûte 5€ et d'un plan A1 : 2,5 €

Ce projet important fait alors, depuis quatre saisons, ses preuves puisque de plus en plus de personnes sont intéressées pour venir, et de plus en plus d'ACCA y participent. Il remplit son rôle d'aide aux ACCA en termes de main d'œuvre pour la réalisation des plans de chasse, il permet également de nombreux échanges entre chasseurs d'horizons différents. Il semble cependant que peu de chasseurs landais en quête de territoire de chasse ne profitent de cette opportunité.

Pour la chasse landaise, c'est un important vecteur de promotion de sa spécificité et de son territoire.



Pour le département, c'est un projet de développement du territoire rural puisqu'il permet d'amener des personnes (et parfois leur famille) sur des territoires peu touristiques et en période creuse. De plus, un tel projet va permettre de faire découvrir productions et activités touristiques locales.

Les nombreux retours qui nous reviennent sont tous très positifs que ce soit de la part des chasseurs ou des territoires.

Pour rappel, les tarifs ont été voulus relativement bas comparativement aux offres commerciales de chasse.

Le calcul des prix est simple pour les espèces de grand gibier, une carte addi-chasse vendue (bracelet compris) permet de financer 3 bracelets de la même espèce.

Le bilan de cette troisième saison est très positif puisque 310 chasseurs sont venus chasser dans notre département par ce biais (149 pour la saison précédente)

De plus, les retours d'expériences des ACCA et des Addi-chasseurs sont tous positifs.

Consultez le site internet www.addi-chasse.fr

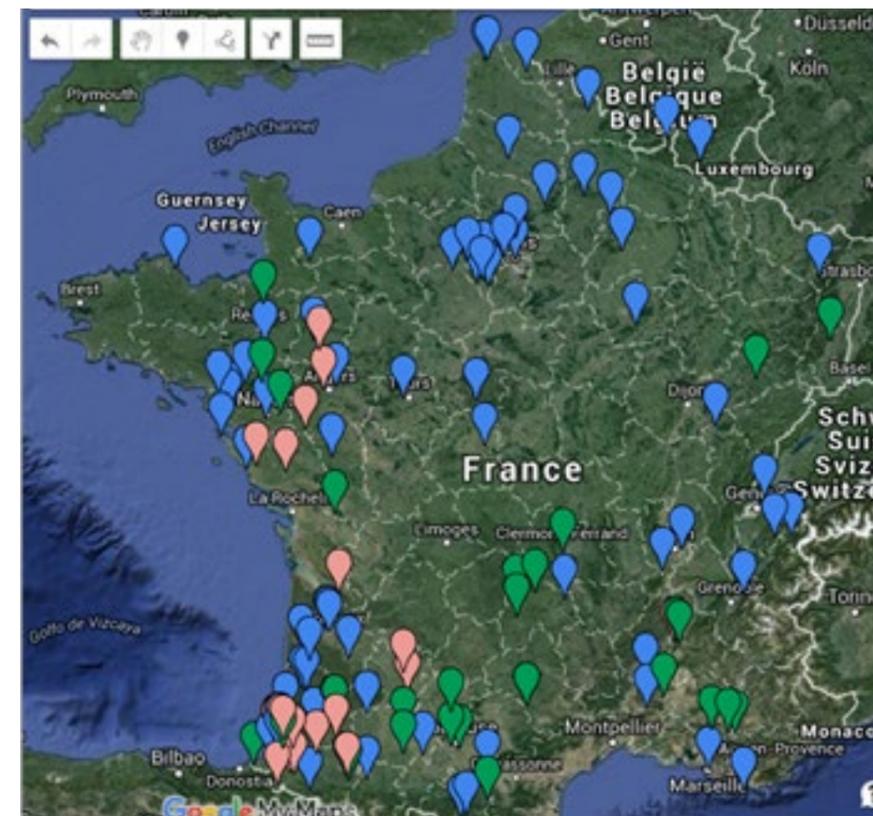
Cette année 672 cartes ont été vendues (608 la saison précédente) :

Type de Carte	Achetées	Type de Carte	Achetées
Cartes journalières battue chevreuil	83	Cartes Petit gibier/chasse traditionnelle 3 jours	25
Carte Approche Cerf/Biche	6	Cartes approche/affût chevreuil + venaison	518
Carte annuelle grand gibier	11	Cartes Petit gibier/chasse traditionnelle 9 jours	1
Cartes annuelles battue cerf	2	Cartes journalières battue cerf	14
Cartes meute	12		

Les retombées économiques pour les ACCA ne sont pas l'objectif principal d'Addi-chasse, mais force est de constater qu'avec l'augmentation du nombre de pratiquants, cet aspect n'est pas négligeable. Puisque pour cette saison les ACCA participantes se sont répartis 50 780 €.

Les cartes suivantes présentent l'origine des chasseurs ayant participé au programme Addi-chasse.

En **rose** sont représentés les chasseurs venus pour une ou des battues, en **bleu** pour l'approche ou l'affût, en **vert** pour le petit gibier :



On constate que les chasseurs venus pratiquer l'addi-chasse sont venus de toute la France, il semblerait que notre projet soit donc connu au niveau national.

Aujourd'hui ce sont une centaine d'ACCA qui participent au projet, nous attendons une croissance importante de ce nombre dans les prochaines années puisque l'intérêt pour notre projet d'accueil est grandissant.

De plus, beaucoup ont compris l'utilité de cette démarche pour la régulation des populations, notamment de cervidés, ce qui est important dans notre contexte de reboisement post-tempête.

N'oubliez pas que ce projet s'adresse aussi et en premier lieu aux chasseurs landais puisqu'il permet également de fournir un

territoire à un chasseur sans territoire ne voulant pas s'engager en tant que membre facultatif dans une ACCA, ou ne souhaitant aller chasser que ponctuellement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site [addi-chasse.fr](http://www.addi-chasse.fr) ou à contacter directement **Timothé Quenouille** au **06 89 87 88 41**

L'action en faveur des milieux est une part importante des actions de l'équipe fédérale, face à un territoire qui a subi et subit toujours des mutations importantes. L'action des chasseurs en faveur de la préservation de sa richesse est primordiale pour la chasse, pour le paysage et pour l'intérêt général.



MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Sanglier	Prélèvements en battues ACCA	Nombre de Battues ACCA	Tableau Battues administratives	Nombre de Battues Administratives	Prélèvements mois de mars	Nombre de Battues mois de Mars	Prélèvements Affût
	6 807	4 757	209	77	1 720	1 096	711

Agrainage : 406 Tonnes de Maïs épandues

Chevreuil	Nombre de Battues	Prélèvements	Prélèvements tir d'été	Cerf	Nombre de battues Cerf et Biches	Prélèvements Cerfs	Prélèvements Biches
	3 137	13 430	826		684	441	564

Alouette aux engins

Pantes	Postes actifs	Prélèvements	Matoles	Postes actifs	Prélèvements
	1 192	106 148		149	7 421

Bécasse

Prélèvements estimés dans les Landes : 26 616

Gibier d'eau

5 principales espèces prélevées :

Nuits Chassées	Sarcelle d'hiver	Canard Colvert	Canard Souchet	Oie cendrée	Canard Chipecau
16 620	4 624	1 463	1 406	772	696



MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

LE GRAND GIBIER

Les populations de grand gibier sont scrupuleusement suivies dans le cadre de nos missions de gestion de la faune sauvage. Pour ce faire, une batterie d'indicateurs sont interprétés chaque année afin d'obtenir une connaissance fine des populations.

Méthodes de suivi

Indice Kilométrique Nocturne (IKN) :

il s'agit d'évaluer la tendance d'évolution des populations à partir de circuits de comptages réalisés annuellement, au phare la nuit, en parcourant tous les types de milieux sur les différents massifs. A partir des circuits, identiques chaque année, un indice d'animaux au kilomètre est analysé, c'est l'évolution de cet indice qui permet d'analyser les composantes des populations. Cette action est réalisée tous les ans pour les cerfs (avec rotations des massifs comptés tous les 2 ans) et les chevreuils entre février et mars. En pratique, pour chaque circuit réalisé l'ensemble des animaux croisés (petits ou grands gibiers) est comptabilisé. L'ensemble des circuits de comptages permet un passage sur la grande majorité des communes landaises.

L'analyse des carnets battue :

Chaque année les carnets battue sont analysés par la Fédération. Le nombre moyen de prélèvements par battue, la vitesse de réalisation sont alors des indicateurs que l'on croise avec les autres afin d'analyser l'évolution des populations de cervidés.

Le contact avec les détenteurs de droits de chasse :

le contact avec les chasseurs est primordial dans notre métier, il permet

de recouper les informations et de synthétiser le contact avec le terrain.

Le suivi en temps réel des dégâts :

le suivi des dégâts agricoles (et éventuellement forestiers) permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et de son impact. Il s'agit d'un complément aux autres indicateurs qui permet de distiller des informations très ponctuelles et de réagir rapidement à un problème de populations.

Le suivi des Abrouissements :

dans le cadre du suivi du chevreuil une campagne de suivi des abrouissements du bourgeon terminal de pins en zone forestière est réalisée. Un nombre conséquent de parcelles de 2 ans est sélectionné. Les observations sont organisées selon le protocole mis au point par le CEMAGREF et permettent d'obtenir un taux de dégâts par parcelle puis une moyenne par secteur. L'information est utile à 2 niveaux : elle permet d'identifier les secteurs où les déséquilibres sont importants lorsque des taux extrêmes sont relevés sur des parcelles (analyse par cartographie), et l'évolution inter-annuelle du taux moyen complète la connaissance de l'évolution des densités de chevreuils par I.K.N.



LE GRAND GIBIER

Le suivi de l'Écorçage : dans le panel des bio-indicateurs, l'analyse des taux d'écorçage sur un échantillon de parcelles permet d'apporter un complément pour l'analyse de l'évolution des populations de cerfs. Un nombre important de parcelles est arpenté et l'analyse du nombre d'arbres écorcés ainsi que la part de la circonférence de l'arbre écorcée permet d'apporter des éléments sur les niveaux de populations.

Le Cerf élaphe (*CERVUS ELAPHUS*)

Le cerf est le plus grand ongulé chassable de notre pays. Il est présent sur une grande partie de l'espace forestier français. Le cerf est inféodé aux milieux de Landes et de forêt lui permettant d'assurer son besoin de grandes étendues. Il est, depuis les années 70, soumis au plan de chasse. Il nécessite donc un suivi précis assuré par la Fédération.

Pour la réalisation de ce suivi du cerf Elaphe, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Suivi de l'Ecorçage
- Eventuellement, le suivi en temps réel des dégâts

Le nombre et le type d'indicateurs a varié au cours du temps. Aujourd'hui ne sont retenus que les indicateurs les plus pertinents. Leurs compilations et leurs analyses permettent la présentation d'un plan de chasse rigoureux et adapté lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Depuis 4 ans, la Fédération se dote d'un apprenti afin de réaliser un suivi pluriannuel et une analyse fine des abrouissements en vue d'adapter les plans de chasse au plus près des contraintes du territoire, notamment la protection des replantations de pins post-tempête.

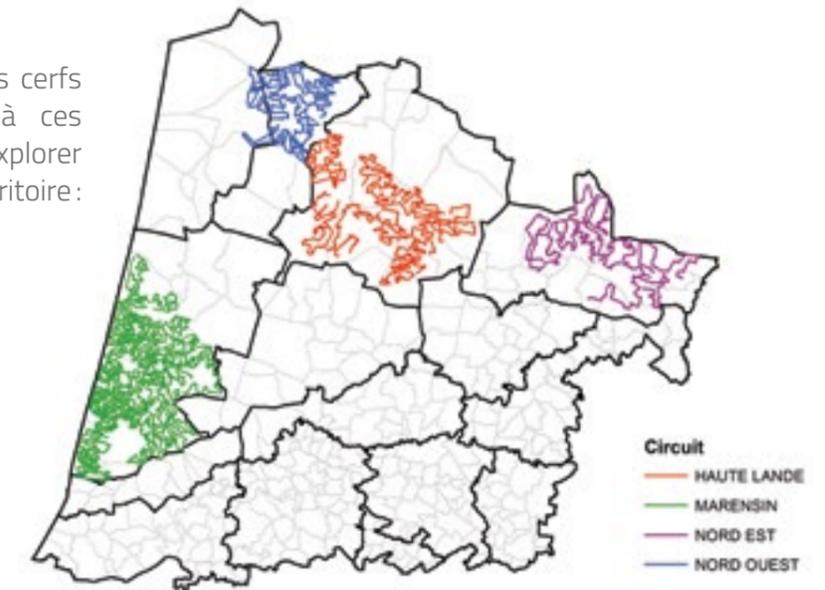
Si le cas du cerf a pu être problématique par le passé, la maturité du plan de chasse permet aujourd'hui de considérer les populations de Cerf Elaphe comme maîtrisées. Le sujet est important puisque dans le cadre de la replantation post-tempête, il est nécessaire de porter attention à l'équilibre sylvo-cynégétique.

4 massifs de présence de populations de cerfs sont distingués :

- Le massif Nord Est
- Le massif Nord Ouest
- La Haute Lande
- Le Marensin



Les circuits de comptages cerfs sont donc concentrés à ces endroits et permettent d'explorer une grande partie de ce territoire :



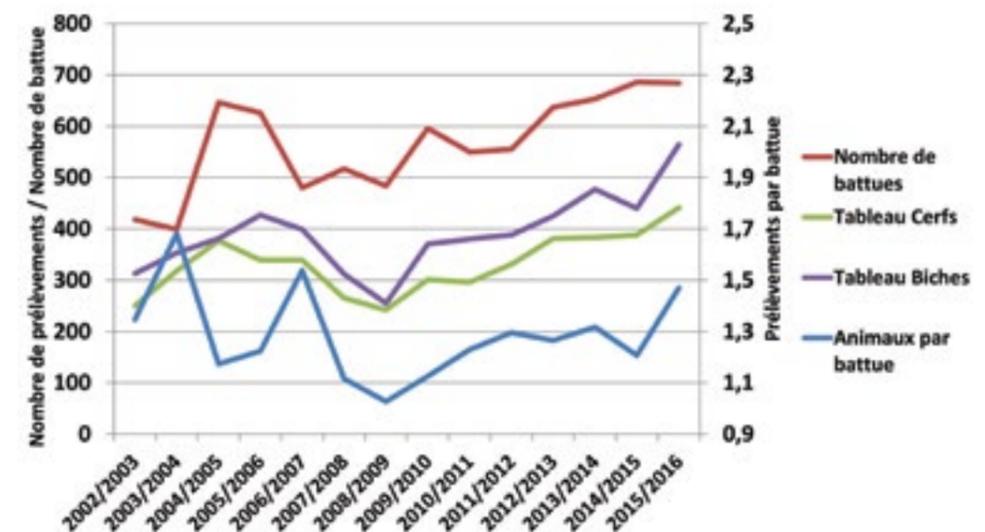
Les comptages nocturnes concernant le cerf sont organisés, dans le nord du département, selon un plan bisannuel.

Une année sur deux, ce sont les comptages du massif « Haute Lande » qui sont réalisés, puis l'année suivante les comptages des massifs Nord-Est et Nord-Ouest. Les comptages dans le Marensin sont organisés tous les ans.

A partir des tendances décrites par ces indicateurs, la Fédération propose un plan de chasse orienté vers le maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique lors des CDCFS. Le Préfet, sur avis de la commission où sont représentés l'ensemble des partenaires (Agriculteurs, piégeurs, Associations naturalistes) approuve ou désapprouve les propositions.

L'évolution des réalisations des plans de chasse est la suivante :

Résultats des battues Cerfs et Biches depuis 2002



L'effort de régulation qui a été demandé de 2003 à 2006 a porté ses fruits puisque les populations ont diminué et par conséquent les prélèvements aussi. Un nouvel effort avait été demandé post tempête puisque le contexte avait été favorable à une expansion contenue des populations. Cet effort a été réalisé puisque le nombre de battues a augmenté et la population post-tempête s'est stabilisée. On note que l'effort nouvellement demandé pour la saison dernière

a bien été respecté car l'on observe une augmentation de 20 % des réalisations par rapport à la saison précédente.

On constate l'importance de l'effort demandé aux chasseurs avec la baisse du nombre de prélèvements par battue. En effet, le nombre de battues nécessaires pour réaliser le plan de chasse augmente, c'est un indicateur de la difficulté à rencontrer les animaux sur le terrain.

La carte suivante représente la répartition géographique des battues et des prélèvements :



Les années à suivre vont être importantes pour le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. La tempête, toujours dans les esprits, reste très présente sur le terrain puisque les replantations sont toujours en cours. Nous sommes dans une période où la prévention des dégâts forestiers est un thème très important. Dans ce cadre, la Fédération travaille en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine et les 2 autres Fédérations concernées par le

massif forestier (Gironde et Lot-et-Garonne) à l'échange d'informations dans le cadre de l'observatoire des cervidés et massif forestier présenté plus loin.

Plan de chasse

Que ce soit pour le chevreuil ou pour le cerf, l'ensemble des indicateurs relevés par la fédération sont autant d'éléments qui permettent d'établir un plan de chasse au plus près des enjeux du territoire.

Voici quelques éléments détaillés de l'évolution du plan de chasse :



Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*)

Le chevreuil, petit cervidé européen, est un herbivore ruminant présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national. Son alimentation tourne prioritairement autour des végétaux ligneux (ronces, arbustes...) ce qui lui confère un enjeu important sur



notre massif forestier, tout particulièrement en cette période de replantation de la forêt. Ce type d'alimentation permet aussi d'assurer des suivis scientifiques sur l'état des populations. Cette espèce est soumise au plan de chasse. Depuis 2008 sa régulation s'organise grâce à un plan de chasse réparti sur 3 ans : le plan de chasse triennal.

Pour ce faire, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi des abrutissements

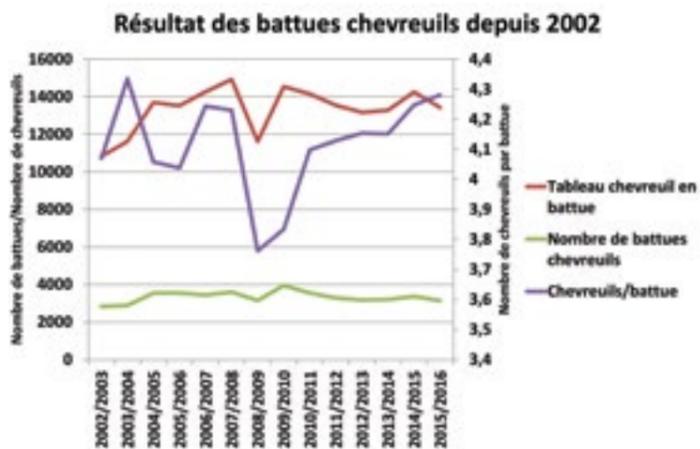
Le chevreuil est présent sur l'ensemble du département, les comptages annuels sont donc réalisés sur l'ensemble du territoire (voir carte ci-contre).



Comme pour le cerf, de la batterie d'indicateurs découle l'estimation du plan de chasse nécessaire à la gestion de l'espèce et au maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique. Proposé en CDCFS ce plan de chasse est validé par le Préfet.



L'évolution des prélèvements de chevreuils sur le département est la suivante :



Ainsi le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département est important (autour de 14 000). Il est important de constater l'influence de la tempête de 2009 qui a impacté fortement la capacité de réalisation du plan de chasse pour cette espèce pendant quelques saisons. La situation est largement stabilisée aujourd'hui.

Ci-contre, la répartition des **battues** et des prélèvements par UG.



Au sujet du tir d'été, depuis son instauration à la saison 2008 les prélèvements en tir d'été ont presque doublé mais restent encore relativement faibles. Plus important encore, le nombre de communes (tous détenteurs de droit de chasse confondus) présentant au moins un chevreuil en tir d'été est encore limité.

	Prélèvements	Communes présentant un prélèvement tir d'été
2008	235	54
2009	205	53
2010	224	54
2011	260	58
2012	406	75
2013	432	77
2014	525	100
2015	826	100

La fédération encourage la réalisation du tir d'été car il est un complément intéressant aux prélèvements en battues, c'est également un mode de chasse pouvant attirer une population plus jeune.

De plus, dans le cadre du projet Addi-chasse la mise à disposition de bracelets présente de nombreux intérêts que les territoires ne devraient pas négliger. Il est également rappelé que, comme son nom ne l'indique pas, le tir d'été peut être réalisé en hiver.

Par abus de langage, nous appelons tir d'été les prélèvements réalisés à l'approche ou à l'affût durant l'ouverture anticipée, durant cette période le chasseur doit figurer sur une liste définie par le détenteur de droit de chasse.

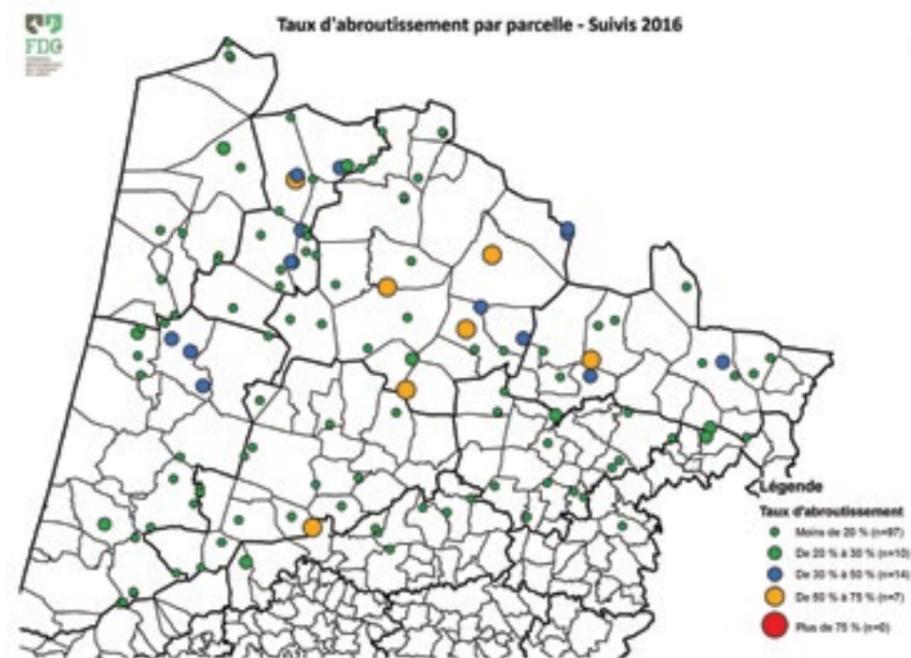
Après cette période le tir à l'approche et à l'affût est tout à fait possible sans autorisation particulière si ce n'est de détenir un ou plusieurs bracelets de plan de chasse.

Un apprenti pour le suivi des populations

Dans le cadre des suivis de populations de cervidés, la Fédération réalise un suivi précis des taux d'abroustissement sur des parcelles du massif forestier landais préalablement échantillonnées. Dans le cadre de la replantation forestière, la Fédération s'est dotée d'un apprenti en BTS GPN afin d'assurer une disponibilité importante pour ce dossier.

Pour l'année 2016, 128 parcelles, représentant une surface de 1038 ha ont été prospectées afin d'établir des taux d'abroustissements.

Les taux d'abroustissement sont avant tout un indicateur de présence d'animaux, une analyse géographique des résultats est donc indispensable, la carte suivante présente la localisation des différents taux relevés.



Ces résultats nécessitent d'être croisés avec les données de recensements nocturnes pour être pertinents. C'est l'analyse de l'ensemble de ces indicateurs qui permet d'établir les plans de chasse au plus près de la réalité du terrain.

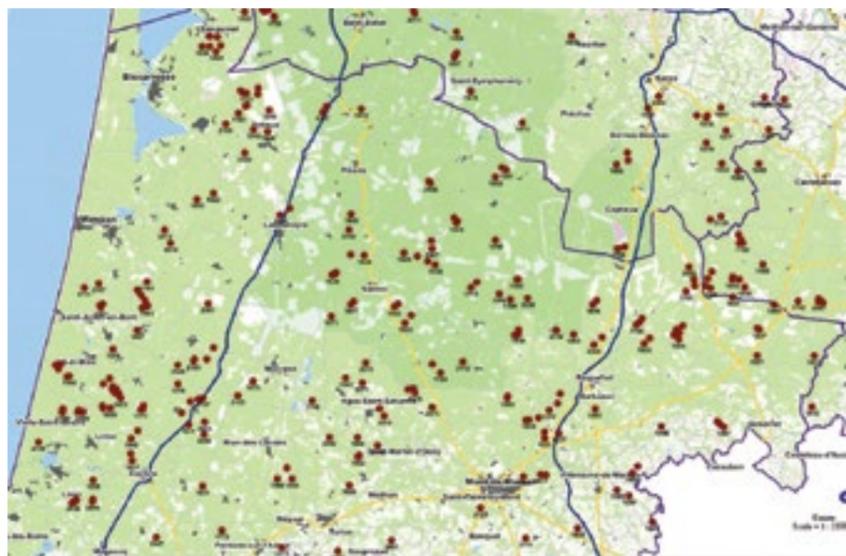
Observatoire des dégâts de gibier

Depuis 2010, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ainsi que les autres Fédérations concernées par le massif des Landes de Gascogne sont engagées dans **L'observatoire Cervidés et Massif Forestier des Landes de Gascogne**. Cet observatoire, encadré techniquement par le GIP Atégéri, est un partenariat en vue d'échanger des données afin d'adapter au mieux les populations de cervidés aux

enjeux du reboisement post tempête. De plus cet observatoire permet aux organisations forestières de renseigner d'éventuels dégâts de cervidés sur les replantations.

Il s'agit principalement d'un site internet, animé par des rencontres, qui permet d'échanger et de partager des données sur le reboisement et les plans de chasse. Ce type de travail permet de présenter une réactivité importante vis-à-vis de problèmes ponctuels. Les Fédérations de chasse d'Aquitaine auraient aimé pouvoir engager, grâce à l'observatoire, un travail sur le milieu forestier suite aux reboisements post-tempête (clauses de diversification, présence de feuillus dans les parcelles...) ce n'est malheureusement pas le cas.

Ci-dessous, la carte des dégâts renseignés durant l'année 2016 :



Eu égard à la taille du département et de l'intensité du reboisement, le nombre de remontées en termes d'abrouissement (faussement assimilé aux « dégâts » par l'observatoire) et d'écorçage est faible, et

ce, malgré l'insistance très importante des institutions forestières, auprès des propriétaires (et même auprès de la DFCI), à faire remonter des signalements de dégâts.

Le Sanglier (*Sus scrofa*)

Le sanglier est un mammifère omnivore inféodé aux milieux boisés. Il est caractérisé par la variabilité de sa productivité liée à la disponibilité alimentaire, sa préférence allant vers les fruits forestiers puis vers les céréales (notamment le maïs).



La gestion du sanglier est un dossier sensible. L'augmentation des populations de sangliers, qui est une tendance européenne, ne se répercute pas de manière neutre dans le département landais.

du pays. La gestion y est donc compliquée et nécessite une implication de l'ensemble des partenaires du monde rural ce qui n'est pas toujours évident.

En raison de son assolement très particulier, unique en France, les conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques. Une agriculture uniforme et à valeur ajoutée importante, obligent une gestion en flux tendu des populations. A cela s'ajoute un contexte de chasse lui aussi particulier. La chasse du sanglier dans les Landes ne présente pas un attrait aussi important que dans le nord

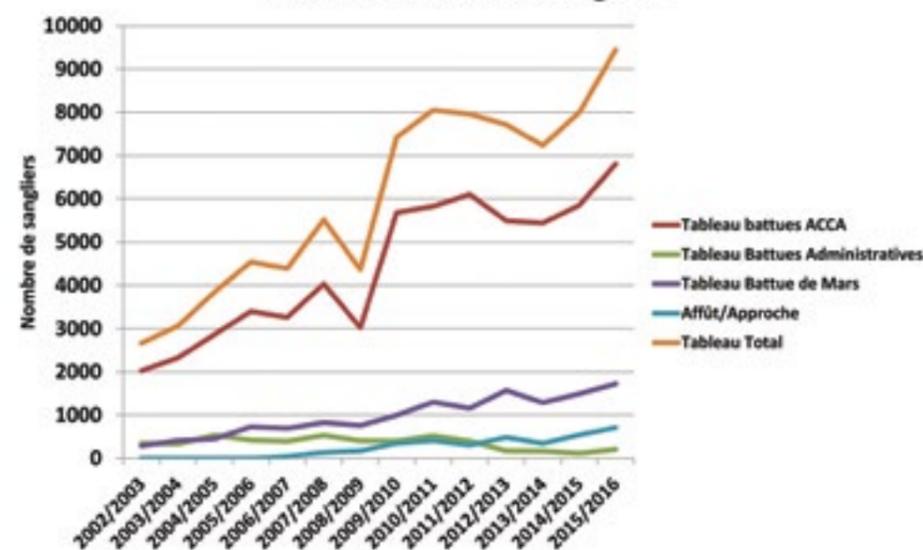
La gestion cohérente des populations de Sangliers ne s'organise alors qu'à partir du volontariat et de la sensibilisation des chasseurs.

En ce qui concerne les suivis, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi en temps réel des dégâts

Prélèvements :

Tableau de chasse sangliers



La saison 2015/2016 voit remonter de manière importante le tableau total de sangliers. Mise à part les battues administratives, tous les types de prélèvements ont augmenté fortement par rapport à la saison précédente. La courbe des prélèvements remonte à la hausse et de manière plutôt brutale.

C'est un tableau de chasse important qui est réalisé sur notre territoire, même s'il est loin des prélèvements d'autres départements. Pour information pour la saison

2015/2016 le tableau de chasse sanglier landais est le 21ème plus important de France pour le territoire de chasse le plus vaste au niveau national (source FNC) (20ème plus important pour la saison 2014/2015).

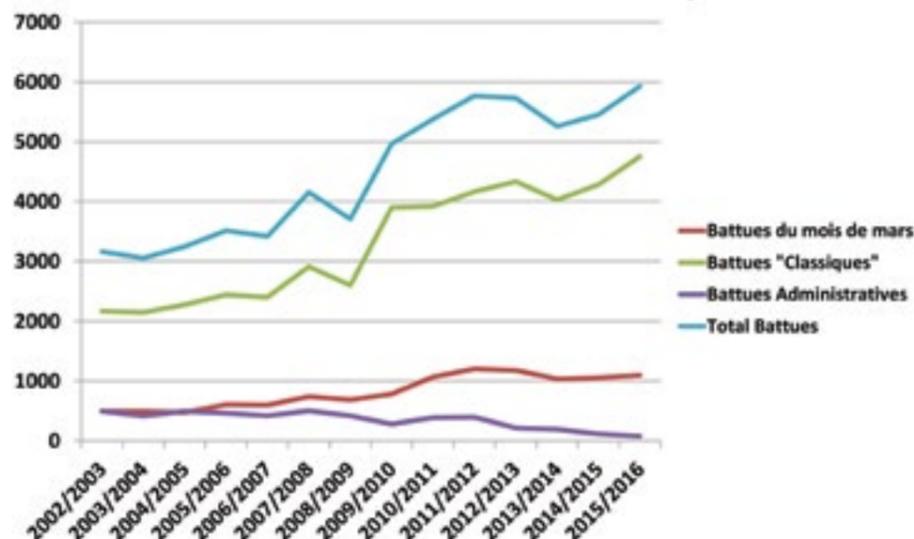
Cet état de fait traduit une pression de chasse importante dans un contexte où la réalisation est de plus en plus difficile (Nombre de chasseurs qui diminue, urbanisation galopante, contraintes administratives).

Le nombre de battues au sanglier réalisé au cours de la saison est le suivant :

	Battues ACCA	Battues Administratives	Battues mois de Mars	Total
2015/2016	4757	77	1096	5930

Ce sont donc 5930 battues au sanglier qui ont été réalisées dans le département au cours de la saison 2015/2016 soit un nombre légèrement supérieur à la saison précédente (5458).

Evolution du nombre de battues au sanglier

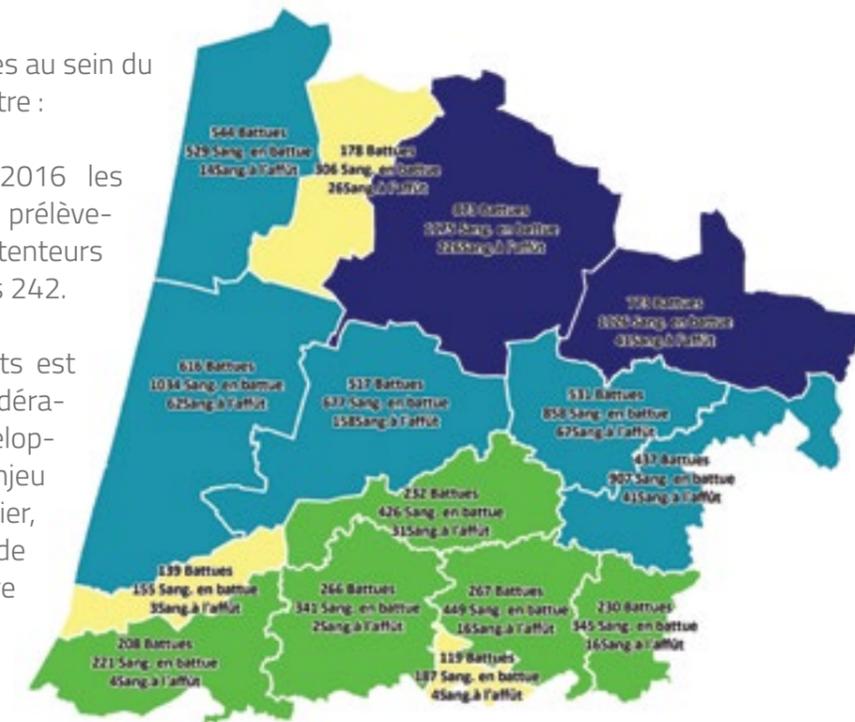


Après une légère baisse du nombre de battues réalisées les dernières saisons, celles-ci remontent. L'effort humain qui est porté sur cette espèce est considérable, et la Fédération espère qu'il ne va pas entraîner une rupture sur la sociologie des chasseurs.

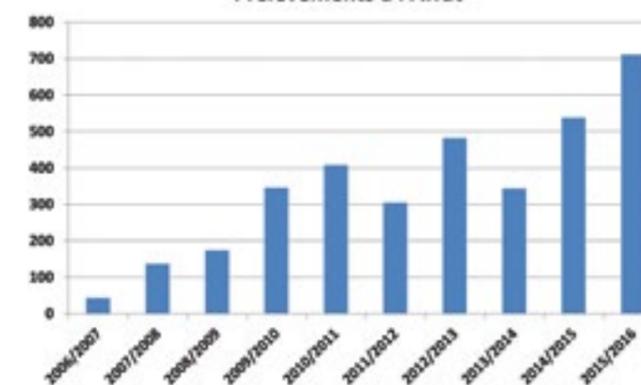
La répartition des battues au sein du département voir ci-contre :

Pour la saison 2015/2016 les ACCA ont réalisé 469 prélèvements à l'affût et les détenteurs de droit de chasse privés 242.

Ce type de prélèvements est en augmentation. La fédération encourage son développement, car face à l'enjeu que représente le sanglier, toutes les manières de prélever doivent être prises en compte.

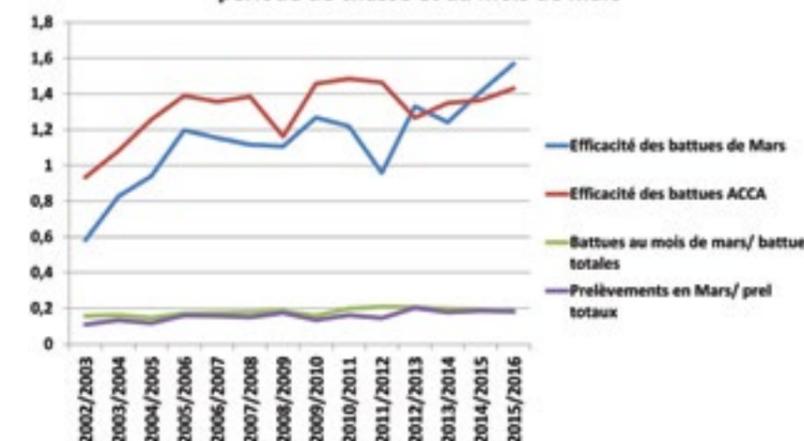


Prélèvements à l'Affût



Focus sur les prélèvements par battue :

Evolution comparée des prélèvements par battue en période de chasse et au mois de mars



LE GRAND GIBIER

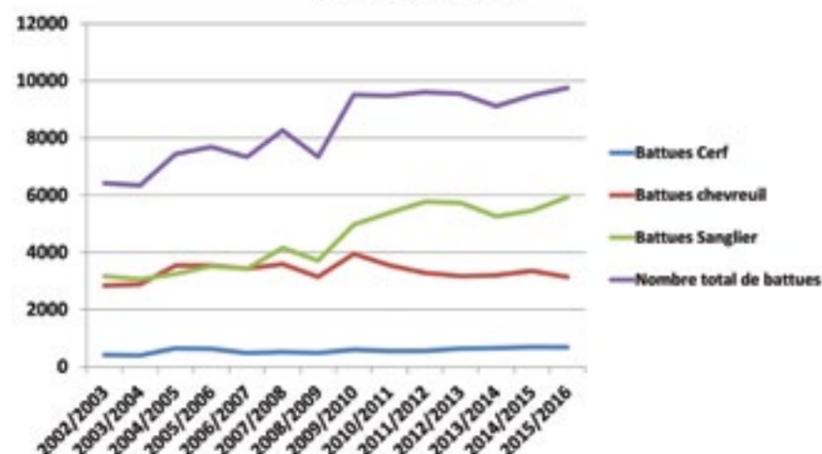
On constate que les prélèvements par battues (=efficacité) en mars augmentent plus fortement que les prélèvements par battues en période de chasse depuis 4-5 ans. Ce constat n'est pas dû au fait qu'il y ait plus de prélèvements ou même plus de battues en mars par rapport au nombre total de battues (environ 20% des prélèvements et 20% des battues sont faits en mars depuis longtemps). On note aussi que le rapport s'est inversé, jusqu'à récemment

les battues du mois de mars étaient moins efficaces que celles en saison c'est l'inverse depuis 3-4 ans.

Autre fait marquant, on remarque bien la période d'utilisation de la chevrotine (2009 à 2012) et on peut d'ailleurs l'évaluer, les battues en saison étaient 17% plus efficaces en période d'essai de la chevrotine, l'efficacité des battues au mois de mars elle a chuté à cette période.

Bilan grand gibier 2016

Evolution du nombre de battues réalisées dans les Landes depuis 2002/2003



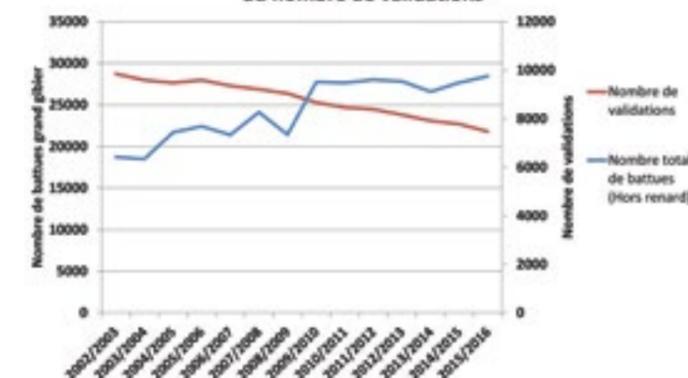
Espèce	Nombre de Battues	Tableau Battues	Tableau total (avec affût approche)
Sanglier	5 930	8 736	9 447
Chevreuil	3 137	13 430	14 256
Cerf	684	1 005	1 005
Renard	1 569	2 001	2 001

La pression de chasse sur le grand gibier est donc importante dans notre département puisque ce sont 9 751 battues au grand gibier qui ont été organisées lors de la saison 2015/2016. A cela s'ajoutent les 1 569 battues au renard.

Après la baisse du nombre de battues, les dernières saisons, on constate une réaugmentation pour la saison 15/16 qui permet de revenir aux niveaux d'il y a 4 ans.



Evolution comparée du nombre de battues grand gibier et du nombre de validations



Nous insistons sur le fait qu'avec 330 communes nous présentons une moyenne de 33 battues par communes organisées au cours de la saison. L'effort fourni par les territoires à l'échelle du département est donc considérable. La demande incessante d'augmenter la pression de chasse devient de moins en moins recevable.

La plupart de données utilisées pour étudier l'évolution des prélèvements et du nombre de battues est possible grâce au **retour du carnet battue**. Pour rappel, le retour des carnets battues est **obligatoire** d'après le schéma départemental de gestion cynégétique. Un premier bilan doit être retourné à la suite de l'ouverture anticipée (15 Août). Le bilan total, lui, doit être retourné après les battues de destruction de mars et avant le 10 avril. Cependant nous déplorons un certain manque de rigueur dans ce retour : quelques ACCA (toujours les

mêmes) semblent présenter des difficultés à renvoyer ces bilans, mais c'est surtout les détenteurs de droits privés qui sont les très mauvais élèves de cette procédure.

Hors de question ici de généraliser mais pour la saison 2015/2016 **sur 146 territoires privés seuls 52 carnets (35%) ont été retournés**, c'est inadmissible, et nous rappelons que des sanctions peuvent être prises pour un tel comportement négligeant.

Analyse sanitaire

Sérothèque

Les chasseurs étant en contact direct avec la faune sauvage, ils constituent une source importante d'information sur l'état sanitaire des populations. Par exemple la Fédération est engagée depuis 6 ans dans l'entretien d'une sérothèque sur 5 espèces : cerf, sanglier, chevreuil, lièvre, renard.

La sérothèque est la conservation d'échantillons de sang d'animaux prélevés à la chasse. La constitution d'une telle banque de sang, nous permet de stocker l'information sanitaire afin de pouvoir être réactifs en cas de problème. Cette action est nationale car plusieurs départements en France la pratiquent.



L'ensemble des prélèvements réalisés depuis 2009 sont consignés dans le tableau suivant :

2009-2015	Sexe				Age			
	Total	Males	Femelles	Non renseigné	Jeune	Sub-Adulte	Adulte	Non renseigné
Cerf	86	32	53	1	12	18	46	10
Chevreuril	191	90	98	3	32	63	87	9
Lièvre	4	3	1	0	2	1	1	0
Renard	28	17	11	0	0	3	23	2
Sanglier	273	131	138	4	79	105	69	20
Total	582	273	301	8	125	190	226	41

Lors de l'année 2015 une étude nationale des prélèvements sérothèque a été lancée.

Il s'agit d'analyser les sérums récoltés par les fédérations participantes afin de mener des études sur :

- La fièvre Q
- Les maladies à tiques
- Borrélioses
- Flavivirus

Les résultats seront transmis dès que disponibles.

Le suivi de la tuberculose

Le département des Landes est touché par la tuberculose bovine. Dans le cadre de la surveillance de cette maladie, il est demandé aux chasseurs de réaliser des prélèvements d'organes (tête et poumons) et de les déposer chez un vétérinaire référent.

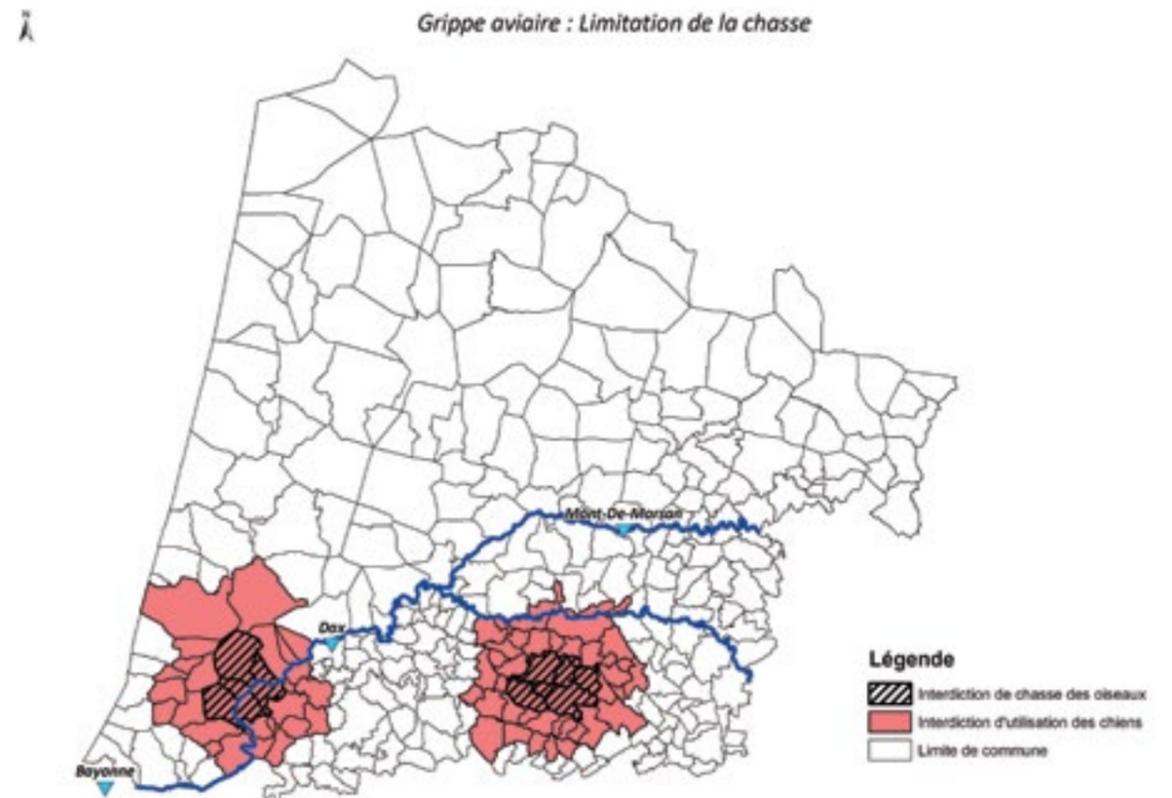


En parallèle, les piégeurs, encadrés par les louvetiers, peuvent piéger les blaireaux afin de réaliser des prélèvements sur cette espèce jugée vecteur de la maladie.

L'influenza aviaire

L'hiver 2015/2016 a été perturbé par la présence de l'influenza aviaire dans le département landais. En plus du drame humain que représente la déstabilisation de la filière canard du sud-ouest, l'activité cynégétique a été impactée par des mesures de restriction de la chasse.

Le 9 décembre la préfecture des Landes établit par arrêté deux zones de contraintes aux chasseurs sous prétexte de contenir le virus de l'influenza aviaire. Dans une zone restreinte (3km autour des élevages contaminés) la chasse des oiseaux est interdite. Dans une zone élargie (10km autour des élevages contaminés) l'usage des chiens est proscrite. C'est plus de 1 mois de chasse qui a été impossible pour une partie des chasseurs landais.



La Fédération a travaillé toute la période pour faire reconnaître l'aspect inégalitaire de la méthode. Pourquoi les chasseurs sont-ils les seuls à être restreints dans leur activité de loisir ? Pourquoi la Fédération n'est jamais associée aux prises de décisions malgré la reconnaissance des chas-

seurs comme sentinelles sanitaires ? L'aspect catastrophique et urgent de la crise ne justifie pas, d'après nous, des mesures si ciblées.



Le petit gibier sédentaire tient une place importante auprès des chasseurs. Cependant, les habitats favorables à ces espèces ont fortement régressé depuis de nombreuses années entraînant de ce fait un déclin de ces espèces et de la biodiversité en général.

La Fédération s'engage pour favoriser l'implantation et la conservation des habitats nécessaires, au faisan, lièvre, lapin de garenne, aux oiseaux migrateurs et à la petite faune en général. Sont également mis en place des projets particuliers, loca-

Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Le lièvre appartient à la famille des Léporidés, c'est un animal principalement nocturne, qui passe la journée au repos dans un gîte. Il affectionne les grands espaces dégagés.



La chasse du Lièvre dans le département des Landes se pratique principalement par petites équipes à l'aide de chiens courants, ce qui est également considéré comme une chasse traditionnelle puisqu'avant la progression du grand gibier le lièvre était une des espèces les plus chassées au chien courant.

La pratique de cette chasse est fortement encadrée sur une grande partie du terri-

toire. Des suivis sont réalisés par la Fédération. Des suivis sont réalisés par la Fédération. Des suivis sont réalisés par la Fédération.

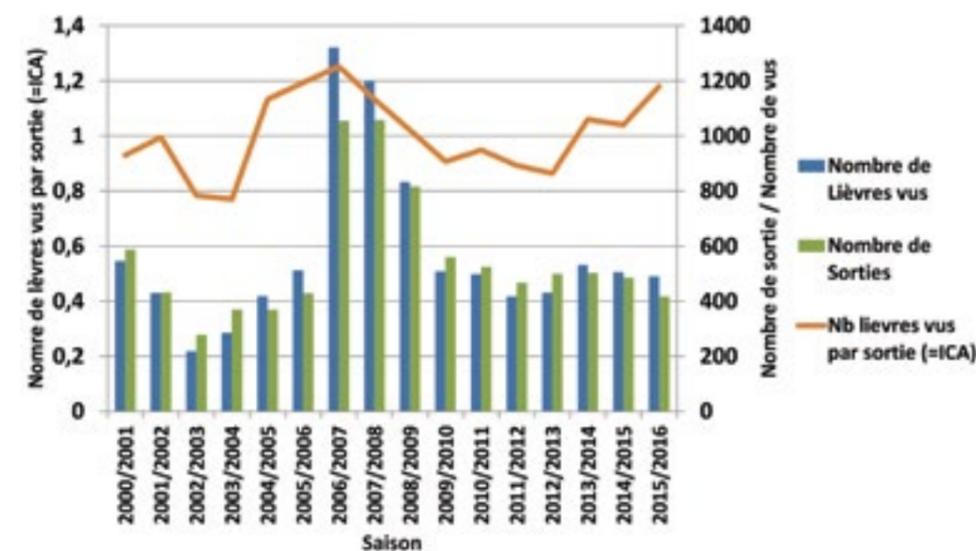
lisés pour le développement de certaines espèces de petit gibier sédentaire. A cela s'ajoutent des suivis réguliers afin de suivre l'évolution des espèces. L'activité de la Fédération se tourne ainsi vers une démarche de développement d'une chasse durable et d'avenir. Il semblerait d'après de nombreuses enquêtes (voir Etats Généraux de la Chasse) que l'attrait de la chasse auprès des jeunes passe par le petit gibier, et donc par le maintien de ses populations.

Pour cela s'est constitué au sein du département des Landes un réseau lièvre. Les personnes adhérentes à ce réseau nous

fournissent plusieurs informations. Les deux plus importantes sont :

► **Le nombre de lièvres rencontrés par sortie.** Cette information nous permet de calculer l'Indice Cynégétique d'Abondance (nb lièvres vus par sortie). Il permet d'estimer et d'évaluer l'état des populations de lièvres par grandes zones :

Nombre de lièvres vus par sortie (=ICA)



Ce graphique montre l'évolution de l'Indice cynégétique d'abondance départemental et présente également l'évolution du nombre de sorties recensées par les différentes équipes, dont le nombre est variable.

L'indice cynégétique d'abondance de la saison 2015/2016 confirme la tendance d'un indice supérieur à 1, traduisant une bonne présence d'animaux sur le terrain. La période semble favorable pour le lièvre. Cependant la Fédération pondère ces résultats. Certes le lièvre remonte après une baisse continue, mais ceci est très probablement dû à l'ouverture importante du milieu qu'a pu causer la tempête de 2009. Qu'advient-il de ces bons résultats lorsque les reboisements post-tempête seront terminés.

Aujourd'hui c'est la baisse du nombre de sorties qui inquiète l'équipe fédérale. Le nombre d'équipes s'impliquant dans le suivi des populations de lièvres est faible et est de plus en plus difficile à mobiliser. De plus il semblerait que de plus en plus d'équipes de chasseurs de lièvres s'orientent préférentiellement vers la chasse du sanglier. La Fédération connaît alors des difficultés croissantes pour récupérer des données sur cette espèce.

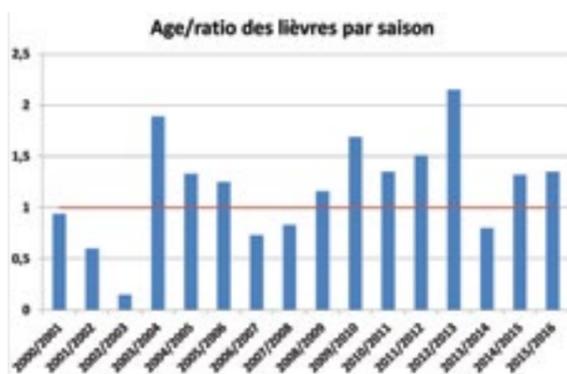
Si vous faites partie d'une équipe et que vous ne participez pas encore au suivi (recensement des sorties de chasse, du nombre de lièvres vus et prélevés, et envois réguliers de pattes) vous pouvez contacter la Fédération. La qualité des données tient compte du nombre d'équipes participant au suivi.





■ **L'Âge ratio** : Menée depuis la saison 96/97, l'analyse des pattes de lièvres permet par analyse tactile de déterminer l'âge des lièvres prélevés. On détermine alors le pourcentage de jeunes (Age/Ratio) ce qui nous renseigne ainsi sur le succès de la reproduction.

Chaque année, c'est approximativement une centaine de pattes de lièvres qui sont récupérées (aux alentours du 11 novembre) et analysées par la Fédération.



On remarque la variabilité d'une année sur l'autre du succès de la reproduction, typique de la biologie du lièvre.

Ce succès de la reproduction est analysé en fonction de l'écart de l'âge/ratio par rapport à 1. De manière simplifiée : si l'âge/ratio est supérieur à 1, il y a plus de jeunes que d'adultes, la reproduction a assuré son rôle de développement de l'espèce. Si l'âge/ratio est inférieur à 1 il y a plus d'adultes que de jeunes, le développement de l'espèce n'est pas certain.

■ **A cela s'ajoutent les observations faites lors des comptages de nuit** (Ik Chevreuil ou cerf), ainsi que des comptages nocturnes spécifiques sur certains territoires. Ces données de comptages permettent d'affiner l'état des populations sur les territoires. Depuis 2 ans, les indices d'observation des lièvres sont en évolution positive voire très positive. Pour exemple, dans le nord ouest, le nombre de lièvres vus aux 10 kilomètres a été multiplié par 2 (de 1,19 à 2,63)

Les comptages nocturnes ont mis en évidence, ces dernières années, une réelle explosion du nombre de lièvres présents sur le territoire de la Haute Lande. Cette augmentation des populations semble s'atténuer cette saison.

Pour la saison 2015/2016, la dynamique très positive du lièvre amorcée depuis 3 ans perdure mais semble ralentir. En plus on retrouve un âge-ratio relativement bon, meilleur que celui observé la saison précédente. Il est possible que la très bonne reproduction de 2012/2013, ait permis de maintenir un bon niveau de population pendant 2 ans.

Niveau qui tendrait à se maintenir, étant donné les effectifs encore observés et le retour d'un bon indice de reproduction. Cet équilibre peut cependant être fragile étant les modifications rapides du milieu que l'on observe actuellement.



Gestion

En termes de gestion, la Fédération s'appuie sur 2 Groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.)

LE GIC de la Lèbe

Le GIC de la Lèbe est composé, en 2016, de 100 communes unies par une gestion commune du Lièvre.

La chasse du lièvre sur ces communes est soumise au Prélèvement Maximum Autorisé de 1 lièvre par jour et par équipe sur toute la saison, ainsi qu'une période restreinte de chasse.

LE GIC des 4 chemins

Formé de 4 communes (Arsague, Castel-Sarrazin, Pomarez, Tilh) ce GIC a

fait l'objet d'une réintroduction de l'espèce lièvre il y a de cela 20 ans et repose aujourd'hui sur des mesures de gestion. Pour cela, il intègre 2 composantes.

■ Une composante de suivis, puisque sont réalisés chaque année des comptages nocturnes de lièvres sur des circuits prédéfinis.

■ Une composante de limitation puisque la chasse au lièvre sur ces communes n'est ouverte que 2 jours par an pour 4 lièvres par saison sur l'ensemble du GIC (1 par commune) régulés par plan de chasse.

Le Faisan (*Phasianus colchicus*)

Le faisan, espèce exogène au territoire national, est une espèce emblématique de la chasse. Il constitue un des petits gibiers qu'une grande partie des chasseurs affectionne particulièrement.



Le suivi du faisan est un sujet important pour la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. La volonté fédérale n'est pas de faire du faisan un gibier de tir mais bien d'aider à l'introduction de l'espèce en tant que telle.

La gestion du faisan par la Fédération, au jour d'aujourd'hui est principalement organisée autour de l'animation et de l'accompagnement de territoires souhaitant implanter cette espèce.

Le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*)

Peu d'actions de suivi sont encore engagées en faveur du Lapin, si ce n'est un suivi dans le cadre de l'organisation de la gestion de ce gibier classé comme potentiellement nuisible au niveau national.

Lors des Commissions Départementales le relevé de la présence de lapins ainsi que l'estimation des dégâts qu'ils génèrent font que son classement en nuisible est réparti

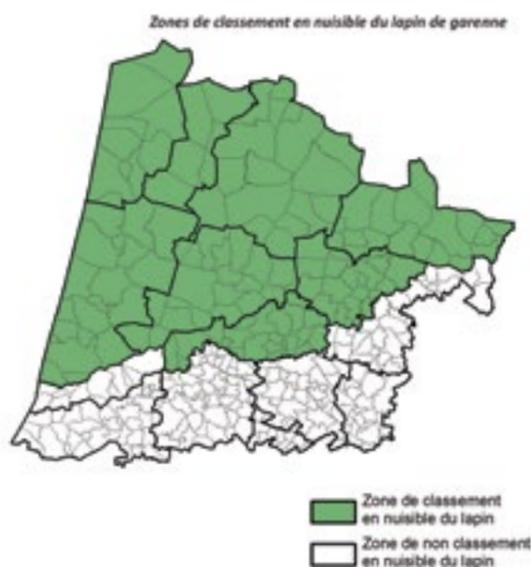
de manière hétérogène entre le nord et le sud du département.

La Fédération propose son expertise pour aménager le milieu de manière à favoriser cette espèce (réouverture du milieu, aménagement de lisière de forêt, suivi des animaux domestiques en divagation). Cependant, les effectifs initiaux restent très faibles et surtout très variables.



Depuis la rédaction du nouveau schéma départemental, 2014, la fédération a décidé de renforcer son action sur cette espèce. Dorénavant, lors de comptages nocturnes les effectifs de lapins observés sont recensés.

Ce suivi va permettre d'identifier des secteurs de présence de « groupes importants » de lapins ainsi que leur évolution dans le temps.



Le petit gibier sédentaire est un thème d'intérêt pour la fédération et les chasseurs. Les modifications des milieux, des paysages, et des pratiques agricoles semblent avoir joué un rôle dans la diminution généralisée des populations, pour cela, la Fédération s'implique également depuis de nombreuses années pour essayer de faire évoluer les réglementations instaurées par les politiques agricoles.



LES MIGRATEURS TERRESTRES

Le gibier migrateur terrestre est un enjeu patrimonial et culturel majeur pour la chasse landaise.

concerne, le pigeon ramier, l'alouette et la bécasse.

Dans le sud-ouest, site majeur d'hivernage d'espèces migratrices, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise en ce qui

Des moyens importants sur le plan technique sont déployés par la Fédération pour obtenir une connaissance fine de ces espèces.

Méthodes de suivi

Dans le cadre du suivi des principaux migrateurs terrestres, la méthodologie utilisée correspond à des méthodes classiques de suivi, appliquées sur tout le territoire départemental mais également national. Elles se déclinent ensuite dans leur application et dans leur technique pour s'adapter au contexte de l'espèce et du milieu concerné.

Les deux principales méthodes de suivi des oiseaux migrateurs sont les suivantes :

■ **Le comptage :** Méthode classique qui apporte une information exhaustive et complète sur la richesse des sites en termes d'accueil d'espèces migratrices. Tout site peut être pris en considération, de la réserve de chasse à la réserve naturelle en passant par la simple parcelle agricole. Analysé au niveau global, sur l'ensemble d'un territoire et comparé aux années précédentes, le comptage permet d'obtenir une indication précise sur la présence d'animaux sur l'ensemble du territoire, de la « qualité migratoire » de l'année en cours ainsi que le suivi des grandes tendances d'évolution.

■ **Le baguage :** Le baguage est un partenariat international pour le suivi des espèces migratrices. Il s'agit de capturer des animaux et de leur fixer une bague sur la patte. Cette bague permet de faire le lien entre l'espèce et le lieu et la date de capture. Dans le cas d'oiseaux de taille petite à moyenne, l'analyse n'est possible que si la bague est retournée après prélèvement sur un animal mort ou bien lue lors d'une capture pour le baguage par exemple. Dans le cas d'oiseaux de taille importante, la taille des bagues peut permettre une lecture à distance de celle-ci. Toute information sur une bague (récupération ou lecture) doit être retournée auprès de la Fédération qui fera le lien avec les instances officielles.



Dans le cadre des programmes de baguage, il est clair que dans le cas d'animaux de petite à moyenne taille (bagues non lisibles à distance), **l'activité chasse est indispensable** à la récupération de bagues et donc à la compréhension des phénomènes migratoires. Ainsi nous invitons tous les chasseurs à retourner auprès de la Fédération les bagues qu'ils récupèrent.

Il suffit d'envoyer la bague, ou simplement les inscriptions qu'elle présente (en veillant à les recopier de manière scrupuleusement juste et lisible) ainsi que l'espèce concernée. Vous y préciserez votre nom et adresse afin que l'on vous retourne l'ensemble des informations concernant l'animal. Pour plus de réactivité, vous pouvez également joindre votre adresse Email.

L'analyse et le suivi de populations de migrateurs dans les Landes s'organisent préférentiellement selon les grandes zones géographiques, nous rappelons leur disposition ci-contre :



La Palombe (*Columba palumbus*)

Le pigeon ramier, communément appelé Palombe dans le Sud-Ouest est un oiseau migrateur devenu parfois sédentaire dans les pays tempérés. Cette espèce est emblématique sur notre territoire et suscite un engouement et une fascination remarquable.

■ **La chasse à la palombe est bien plus qu'une chasse sur notre territoire, c'est une culture à part entière. Nous en voulons pour preuve sa diversité d'applications.**

Palombière au filet, au fusil, pylônes, sont autant de techniques issues de nombreuses années de transmission d'expérience.

Le suivi de cette espèce concerne son hivernage sur notre territoire ainsi que sa migration. Une grande partie de ces travaux sont réalisés dans le cadre du Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage palombe.

■ **La chasse à la palombe est LA chasse emblématique du Sud-Ouest et de notre département. La perte massive de validations (environ 2000) la saison suivant la tempête et donc la destruction de nombreuses palombières en est une bien triste preuve. La Fédération encourage les chasseurs à faire perdurer cette tradition et à la transmettre aux générations suivantes.**



Le GIFS

Pour pérenniser les actions engagées sur la palombe, 13 Fédérations du Sud-Ouest (Midi-Pyrénées et Aquitaine) ont créé un outil d'acquisition de connaissance sur cette espèce. C'est le GIFS. Structure associative, qui travaille sur le suivi des populations, leur variabilité génétique, les protocoles ainsi que les outils de gestion durable.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe activement aux travaux du GIFS Palombe dans le cadre du suivi de la migration.

Pour cela deux grands ateliers permettent le suivi précis de la migration. Les comptages aux cols durant les mois de migration des palombes (octobre et novembre), réalisés par les personnels des Fédérations participantes.

La pose de balises Argos. Pour un suivi longue distance et dans la durée le GIFS utilise la technologie Argos. Des palombes capturées sont équipées de balises de petite taille. Elles sont suivies précisément et remettent aujourd'hui en question les idées reçues sur la migration.

Pour plus de détails vous pouvez suivre les travaux du GIFS sur le site internet :

www.gifs-france.com

N'hésitez pas à contacter le gifs : contact@gifs-france.com

Suivi de l'hivernage

Le suivi de l'hivernage correspond au dénombrement des oiseaux passant l'hiver sur notre territoire, c'est donc principalement par le comptage que peut être évalué cet aspect.

Deux méthodes de comptages sont adaptées aux deux principales zones d'hivernage de la palombe dans les Landes et leur spécificité : les comptages « au sol » et les comptages en avion.

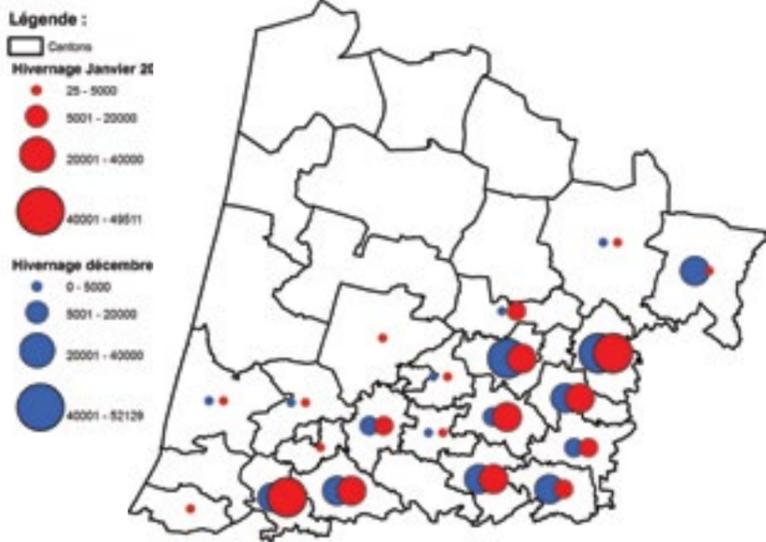
Comptages hivernaux en zone Agricole (au sol)

Les comptages de palombes dans les réserves sont réalisés en partie par les techniciens fédéraux et en majorité par

un réseau de correspondants. Le nombre de sites peut varier en fonction des disponibilités et de la présence d'oiseaux, mais reste globalement stable autour d'une soixantaine. La carte ci-dessous présente la répartition par cantons des palombes en Décembre 2015 et en Janvier 2016.



Hivernage de la Palombe dans les Landes - Hiver 2015-2016



L'hiver 2015/2016 a été un hiver dans la norme. Au mois de décembre 2015, 331 796 oiseaux étaient dénombrés et 308 354 en janvier 2016. La répartition des oiseaux fut relativement classique et homogène. On note cependant une influence de la grippe aviaire et des mesures d'interdiction de la chasse qui en ont découlé ; les cantons concernés ont vu une concentration d'oiseaux plus importante qu'à l'accoutumée.

Suivi de la migration

Suivi de la migration en plaine

Les Fédérations d'Aquitaine et de Midi Pyrénées, entretiennent un réseau de chasseurs en palombière, qui renseignent les vols vus lors de la chasse. Cela permet d'établir une phénologie de la migration. Dans le cadre de ce suivi, on peut décrire la migration dans les différents départements engagés.

Comptages aux cols

Afin de mieux comprendre la migration du pigeon ramier dans les cols pyrénéens, des comptages sont organisés depuis 1999 sur quatre postes d'observation situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques : Urrugne, Sare, Banca et Arnéguy.

Ce comptage regroupe les professionnels des Fédérations Départementales des Chasseurs d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, des stagiaires du Lycée Agricole de Saint-Pée sur Nivelle, et depuis 6 ans, des professionnels de FDC extérieures à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées participent à ces comptages.

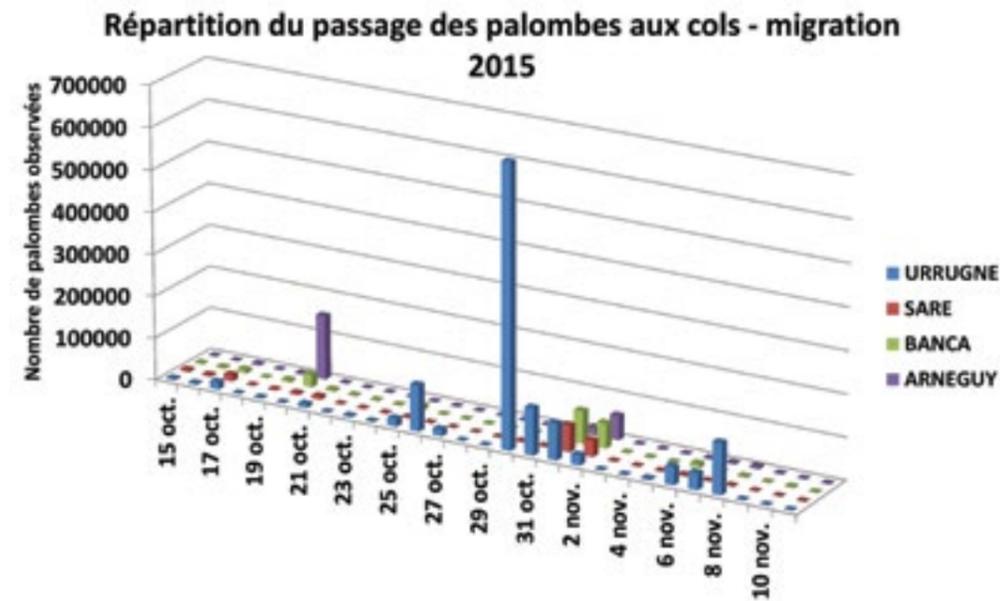
Le protocole de comptage n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des oiseaux franchissant les Pyrénées mais il permet de connaître le passage sur quatre cols

occidentaux, identiques chaque année, sur la même période d'observation (15 octobre au 11 novembre).

Ces observations permettent de faire une comparaison interannuelle des effectifs et de mettre en évidence une tendance d'évolution de la population migratrice transpyrénéenne.



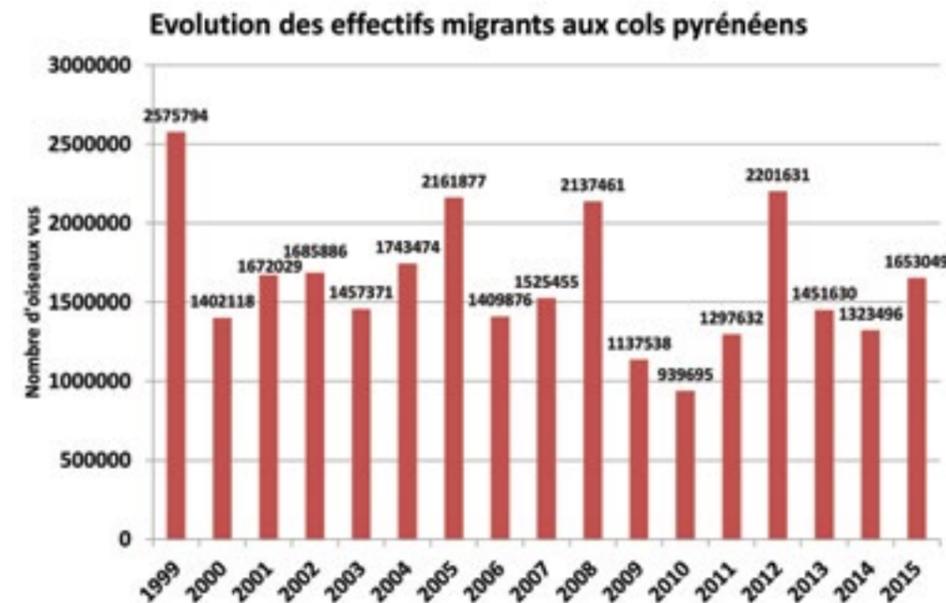
Pour la migration 2015, 1 653 049 oiseaux ont été observés, avec la répartition suivante :



Sources : GIFS France

On note, comme c'est le cas depuis plusieurs années, un passage très concentré. Cette saison, la grande majorité des oiseaux sont passés en un jour : le 30 octobre avec un passage quasi exclusivement au niveau du col d'Urrugne.

La migration 2015 (saison 2015/2016) a donc été une moyenne pour la migration transpyrénéenne comme le montre le graphique suivant :



Pose de balises :

Depuis 2009, le GIFS Palombe organise la pose de balise argos afin de suivre la migration des palombes en temps réel.

Pour poursuivre le programme de suivi pluriannuel, à l'automne 2014, le GIFS France a mis en place 5 nouvelles balises Argos solaires (12 grammes). Ces balises ont été posées en partenariat avec le concours de la région centre. Les balises ont donc été posées dans cette région : 3 dans le loir et cher et 1 dans le Loiret entre le 11 décembre 2015 et le 25 juin 2016.



5 balises posées pour la saison 2015/2016

Etude alimentaire :

A partir de la saison 2014/2015, une étude alimentaire a été initiée par les fédérations du GIFS. Une thèse de doctorat à l'école vétérinaire de Toulouse va analyser les contenus stomacaux de palombes qui

Baguage :

Parallèlement à la pose de balises Argos, des campagnes de baguage sont effectuées. Elles apportent des éléments de connaissance des flux migratoires complémentaires des balises en raison du nombre important d'oiseaux qui sont bagués chaque année.

Plusieurs systèmes sont mis en place pour capturer des palombes en vue de les baguer.

Les oiseaux peuvent être capturés à l'aide de pantès de la même manière que la chasse. Un système de filets montés sur « canonnettes » a également été mis en place. Ces deux systèmes sont complémentaires et permettent de capturer un nombre important de palombes.

Ainsi lors de la migration et de l'hivernage 2015-2016 aucune palombe n'a été baguée en raison d'un déplorable problème administratif.



ont été tuées en zone forestière ou en zone agricole, en période de migration ou en période d'hivernage. Les conclusions de l'étude nous permettront d'en savoir d'avantage sur le régime alimentaire et l'opportunité de la palombe en fonction de la disponibilité alimentaire.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

L'alouette des champs est un passereau de la famille des alaudidés. Les deux sexes sont semblables au plumage mais différents par le poids et la longueur des ailes.

En collaboration avec l'ALCAP (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantès), et, depuis 2012 avec les fédérations de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques, la Fédération travaille sur l'alouette des champs (suivis migration, baguage, suivi prélèvements...)

L'ensemble de ces travaux concourt à la défense **des modes de chasses traditionnels** de ces espèces.

Suivi de la migration

Baguage :

Le baguage des alouettes est réalisé pendant la période de migration post-nuptiales sur 5 sites principaux. Aux sites habituels de baguage de la Fédération, se rajoute un site à Jusix dans le Lot et Garonne. Le but du rajout de ce site est d'évaluer le passage d'alouette le long de la vallée de la Garonne à l'Est du massif forestier

La capture des individus se fait à l'aide de Filets Japonais au milieu desquels est installé un magnétophone dans le but d'attirer les vols. Le jour, la technique de chasse aux pantès est utilisée pour la capture.

La chasse à l'alouette se pratique de 3 manières, au fusil lors de la chasse à la Billebaude, à l'aide de cages (matoles), et surtout au filet (aux pantès) ce qui représente des chasses traditionnelles encore importantes dans notre département. Installé dans sa cabane mobile (alaoudère) le chasseur attire grâce à son sifflement et ses appels les vols d'alouettes qu'il fait poser au milieu de ses filets rabattants.

Cette pratique est très réglementée puisqu'elle nécessite la tenue à jour d'un carnet de prélèvement, les dates d'ouvertures, le nombre de prises autorisées étant défini par arrêté préfectoral.



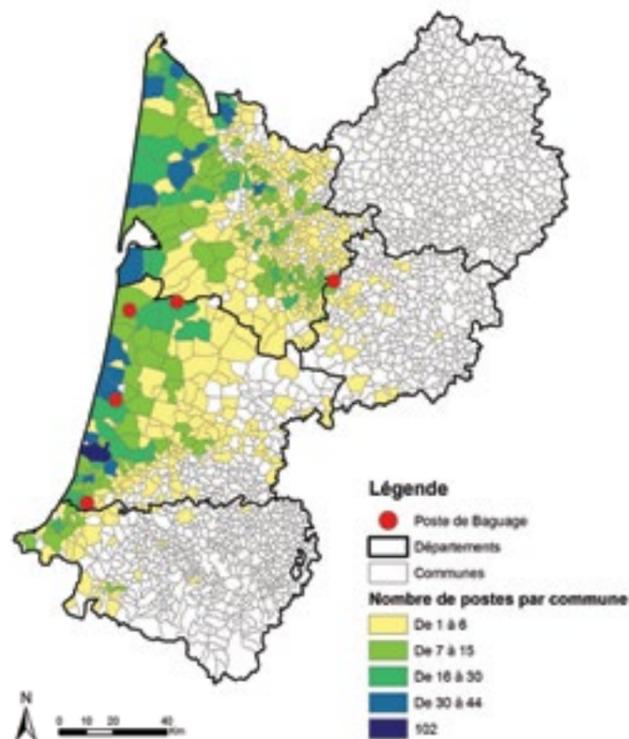
LES MIGRATEURS TERRESTRES

La carte ci-contre présente les lieux de baguage et le nombre de postes de chasse aux pantés présents par commune dans la région Aquitaine :

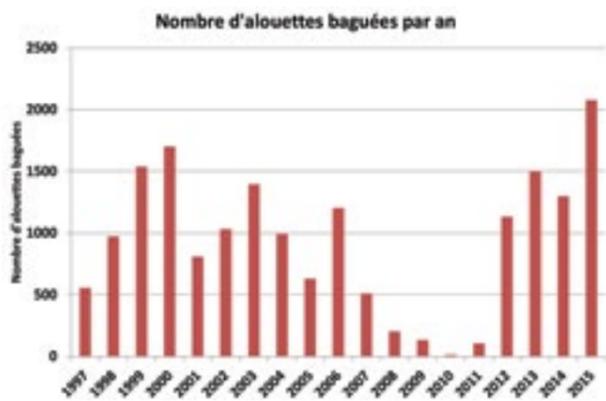
La saison 2015 a été la saison de plusieurs expérimentations concernant les sites de baguage. Afin d'optimiser le baguage des alouettes, la fédération recherche des sites avec un passage important et une facilité de mise en place.

Cette saison un site a été essayé sur Sagnac et Muret, le site de Biscarrosse a été abandonné et un site à Garein a été expérimenté en fin de saison. En définitive, le site de Biscarrosse a été abandonné, le site de Sagnac et Muret ne sera pas reconduit, celui de Garein a été maintenu.

Répartition des postes de chasse à l'alouette au filet (pantés) en Aquitaine



Les chiffres du baguage d'alouettes sont les suivants :



Lors de la migration 2015, 2078 alouettes ont été baguées.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a participé au baguage de 16 917 alouettes depuis 1997.

En France, le taux de retour des bagues est plutôt bon en raison du statut gibier de cette espèce, ce qui n'est pas le cas de plusieurs pays européens. La difficulté de récupération des bagues est alors importante car les bagues sont très majoritairement retrouvées dans le cadre d'autres campagnes de baguage qui ne sont que des actions ponctuelles.

La chasse reste l'activité très majoritaire qui permet la récupération d'informations sur les oiseaux bagués.

Les campagnes de baguage réalisées par la Fédération permettent chaque année d'analyser les caractéristiques de la migration.

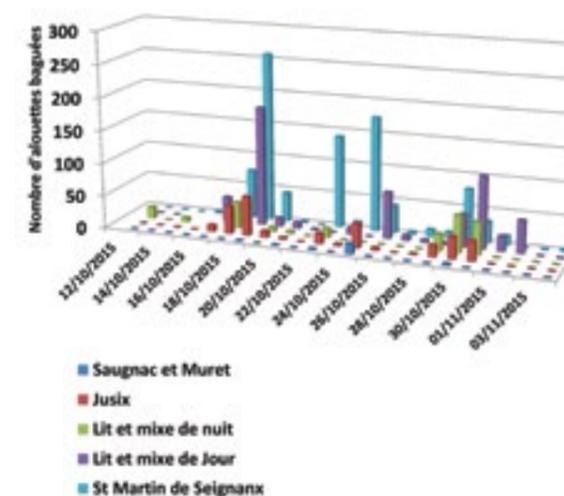
Le fait est que la migration de l'alouette semble présenter une certaine variabilité avec notamment une baisse importante du passage au-dessus de certains secteurs pourtant favorables auparavant.

Le baguage des alouettes permet également de collecter de nombreux paramètres sur la migration et l'état des populations migratoires.

Ces paramètres et leurs analyses sont collectés dans les différents comptes rendus de l'étude des alouettes réalisée par la Fédération.

Cette saison de baguage met en évidence trois passages principaux : Autour du 19 octobre, autour du 25 octobre et autour du 30 octobre. Au-delà du baguage c'est aussi, l'analyse des reprises qui est importante. Ci-dessous, une carte des reprises directes cumulées.

Répartition du baguage alouette pour l'hiver 2015



L'axe technique et scientifique est une composante essentielle des travaux de la Fédération. Les études menées sont indissociables à la défense des intérêts des chasseurs mais aussi des populations concernées afin de faire perdurer la chasse d'espèces en bon état de conservation.

L'exemple de la non diminution du quota de prélèvements aux pantés et matoles en raison de l'apport d'éléments scientifiques par la Fédération est une illustration de l'obligation de l'engagement des Fédérations dans les suivis scientifiques sur les espèces.

La Fédération insiste sur l'importance du renvoi des bagues récupérées sur les alouettes (et sur toutes les autres espèces) prélevées pour parfaire le jeu de données existant et ainsi être incontournable dans les débats sur l'impact de la chasse (notamment celle de l'alouette).



La Bécasse (*Scolopax rusticola*)

La bécasse est un oiseau migrateur forestier et solitaire en période hivernale (en couple au cours du printemps).

C'est une espèce emblématique de l'activité cynégétique, elle est chassée et appréciée dans notre département, dès son arrivée autour du 15 octobre. Deux types de chasses prélèvent cet oiseau sur notre territoire.

Suivi de la migration

Le suivi de la migration de cette espèce est essentiellement assuré par des actions de baguage ponctuelles. Il s'agit de sorties nocturnes avec un phare et une épui-sette. Sur les milieux favorables, l'animal est recherché. Une fois repéré il est capturé à l'aide de l'épuisette, bagué puis relâché. Les sorties baguage de la Fédération permettent également d'établir un indice d'abondance. Il s'agit du nombre de bécasses vues par sortie baguage. Cet indicateur permet ensuite d'analyser la richesse de la migration.

Baguage 2015/2016 : La campagne de baguage de bécasses de la saison 2015/2016 a constitué en 6 sorties. 31 oiseaux ont été observés, 9 ont pu être bagués.

Étude des prélèvements

Pour la saison 2015/2016, les Fédérations des Chasseurs d'Aquitaine ont réitéré le travail de fond engagé sur l'évaluation des prélèvements de bécasse dans la région.

Réglementation oblige il a été demandé aux Fédérations de fournir les prélèvements bécasse à la Fédération Nationale.

■ la chasse spécialisée : Véritables passionnés de l'oiseau en question les chasseurs spécialisés de bécasse adaptent leur pratique à sa recherche (chien performant, accessoires, milieux fréquentés)

■ La chasse à la billebaude : Le chasseur non spécialisé, qui pratique sa chasse sur une grande partie de son territoire est tout à fait susceptible de rencontrer une bécasse et de participer au tableau de chasse.

En Aquitaine, le choix a été fait de faire remplir cette tâche par un travail statistique, les principales raisons de ce choix sont :

- ✓ Travail plus juste que la saisie de tous les carnets bécasses reçus dans les Fédérations.
- ✓ Travail beaucoup moins coûteux
- ✓ Travail plus pertinent car il permet de renseigner d'autres données que les simples prélèvements bécasse.

La méthodologie est la suivante :

- Décompte des carnets avec prélèvements et sans prélèvements
- Analyse d'un échantillon de carnets présentant des prélèvements
- Série d'enquêtes téléphoniques afin de connaître les personnes n'ayant pas retourné le carnet



Une telle étude nous permet d'estimer les prélèvements de Bécasse pour la saison 2015/2016 sur le département des Landes aux alentours de **26 616** individus.

L'utilisation des résultats de l'enquête permet d'obtenir des informations plus détaillées comme la répartition au cours de l'année des prélèvements.

Mesures de gestion

La bécasse des Bois est soumise à un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA). S'il est de 30 par saison au niveau national, chaque département peut choisir de répartir ce quota en fonction des jours. Ainsi dans les Landes

Le prélèvement maximal est de 30 à la saison, de 2 par jour et de 6 par semaine.

De plus en cas de Vague de froid un protocole de gestion peut être appliqué afin d'interdire les prélèvements de bécasses. Ce protocole n'a pas eu à être appliqué pour la saison 2015/2016, la dernière vague de froid remonte à la saison 2010/2011.

La caille des Blés (*Coturnix coturnix*)

En 2015, une étude importante sur le suivi de la caille des blés a été lancée par la fédération dans le département des Landes.

En effet, cette espèce est peu « connue » dans notre département, pourtant son potentiel en termes de plaisir cynégétique et d'attrait notamment pour les jeunes chasseurs est important. La Fédération a décidé d'engager une campagne sur plusieurs années de suivi de la caille des blés. Le but est, dans un premier temps, d'identifier les zones favorables à l'espèce, en période de reproduction et en période de chasse. Ensuite se concentrer sur les zones les plus favorables afin de discerner les différentes potentialités des milieux landais, puis de travailler en faveur de sa présence ou même de son développement. En parallèle de ces éléments de connaissance, il nous a semblé important de travailler sur la sensibilisation, notamment des territoires pour favoriser l'ouverture anticipée.

Pour ces premières années de suivis, le protocole utilisé a consisté à réaliser des circuits de 3 km, à pieds avec un arrêt tous les 500 mètres sur lequel est diffusé un enregistrement du cri de la caille. Après chaque diffusion, le nombre de mâles chanteurs répondants est comptabilisé. 50 circuits ont été réalisés par les personnels fédéraux aidés de stagiaires sur l'ensemble du département.

De ces suivis découlent ces premiers résultats :

- La répartition de la caille en période de reproduction est très disparate dans le département
- Des zones dans le département présentent des densités relativement importantes
- Les zones de prairies permanentes et de Barthes semblent les plus favorables en période de reproduction
- La répartition de l'espèce varie de manière importante entre le printemps et l'été.

La Fédération des chasseurs intervient sur le suivi des oiseaux d'eau en raison de l'intérêt patrimonial et cynégétique de ces espèces qu'elles soient de statut gibier ou protégées. C'est un travail important pour la Fédération. Deux types d'actions sont menés en faveur des oiseaux d'eau. D'une part sont réalisés tous les ans des suivis basés sur des comptages à date fixe sur un réseau de sites sur le département. D'autre part la réhabilitation et la gestion active de sites en zones humides constituent une action en faveur des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

La méthodologie de suivis des populations d'oiseaux d'eau correspond aux relevés hivernaux d'Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Sur les sites en gestion ainsi que sur des sites de comptages, le service technique fédéral aidé de bénévoles relèvent chaque année à des dates fixes (le 15 de chaque mois de Novembre à Mars) la présence en nombre d'oiseaux. C'est la comparaison dans le temps qui permet de réaliser le suivi de ces espèces. Plus de 100 espèces sur 43 sites sont concernées. Ces comptages permettent de réaliser un suivi dans le temps des populations hivernantes d'oiseaux d'eau et de rapaces.

Les comptages sont réalisés sur un réseau de sites comprenant les sites en gestion de la Fédération, et peuvent être analysés par grandes entités territoriales :



Dans le cadre du suivi des populations de gibier d'eau, plusieurs indicateurs sont à disposition : les effectifs observés sur les différents sites de comptages, ainsi que les prélèvements par chasse au gibier d'eau de nuit (Tonne).

La chasse de nuit au gibier d'eau ou chasse à la Tonne, est une autre des chasses traditionnelles que présente le département des Landes. La chasse de nuit est pratiquée dans 27 départements Français.

L'utilisation d'appelants, la reconnaissance des gibiers en pleine nuit, l'entretien du poste et du point d'eau qui y est associé font que ce type de chasse requiert une grande technicité.

Le département des Landes présente 900 postes, répartis principalement entre les Barthes et la zone des Grands Lacs (Born). Chaque poste doit être déclaré à l'Administration préfectorale. Pratiquer cette chasse nécessite de relever systématiquement les prélèvements par le biais du « Carnet Tonne » envoyé chaque année par la Fédération.

Nous rappelons que la Fédération tient à jour une liste de numéros de tonne « disponibles » ou cherchant reprenneur, si ce mode de chasse vous intéresse, contactez-nous.

En 2015/2016 la chasse sur l'ensemble de ces postes correspond à 16 620 nuits chassées (-2 719 par rapport à 2014/2015). Les prélèvements qui en découlent sont les suivants :

Tableau des prélèvements aux postes de chasse de nuit au gibier d'eau de la saison 2015/2016 et la comparaison par rapport à la saison précédente.

Espèces	Prèl	Espèces	Prèl	Espèces	Prèl
Sarcelle d'hiver	4624 (-23,2%)	Nette Rousse	26	Chevalier combattant	1
Canard Colvert	1463 (-27%)	Bécassine sourde	24	Huitrier pie	1
Canard Souchet	1406 (-15,1%)	Chevalier aboyeur	23	Bécasseau maubèche	0
Oie cendrée	772 (-31,4%)	Poule d'eau	10	Courlis corlieu	2
Canard Siffleur	705 (+8,5%)	Chevalier arlequin	10	Barge à queue noire	0
Canard Chipeau	696 (-18,8%)	Râle d'eau	8	Harle de miquelon	3
Canard Pilet	477 (-22,2%)	Oie Rieuse	6	Macreuse noire	1
Fuligule Milouin	215 (-7,7%)	Chevalier gambette	6	Macreuse brune	0
Foulque Macroule	215 (+20,1%)	Pluvier doré	1	Garrot a œil d'or	1
Bécassine des marais	178 (-5,3%)	Barge rousse	3	Eider à duvet	0
Vanneau huppé	111 (+30,1%)	Fuligule milouinan	0	Oie des moissons	0
Sarcelle d'été	82 (-56,6%)	Bernache du canada	3	Courlis cendré	0
Fuligule Morillon	68 (-5,6%)	Pluvier argenté	1	Autres	0

Toujours en tête des prélèvements à la tonne, la sarcelle d'hiver reste l'espèce la plus prélevée pour cette saison. Le canard colvert est à la deuxième place avec un prélèvement quasi similaire à celui du souchet.

Par la suite nous détaillerons les prélèvements aux tonnes de quatre espèces. Attention, les niveaux de prélèvements présentés dans les graphiques sont des prélèvements par décades (du 1 au 10, du 11 au 20 et du 21 au 30)



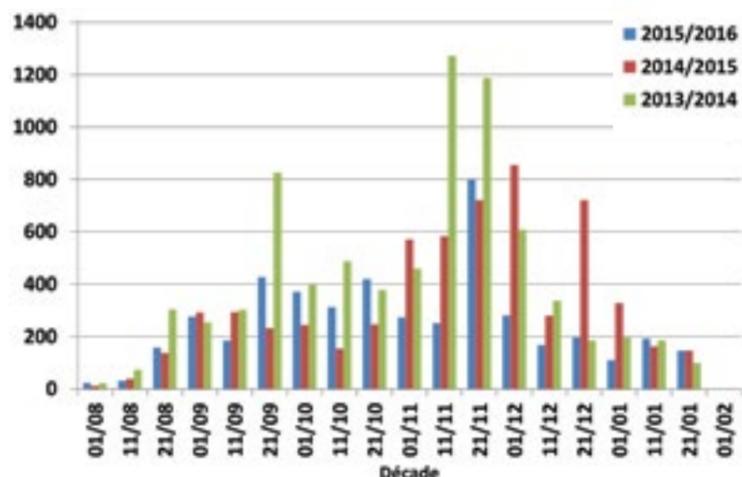
Sarcelle d'hiver

La sarcelle d'hiver est le plus petit canard de surface présent en France. C'est un oiseau de passage et hivernant très commun dans nos régions. Pour cela, il est le principal gibier d'eau chassé dans les Landes. Les effectifs observés chaque hiver sont très importants.



En ce qui concerne les prélèvements, la répartition est la suivante :

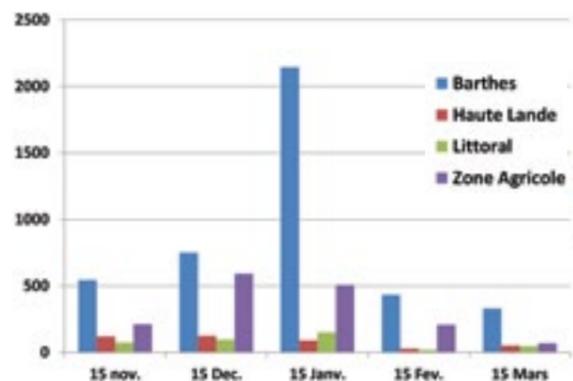
Evolution des prélèvements de sarcelle d'hiver aux tonnes sur les 3 dernières saisons



Avec 23 % de prélèvements en moins par rapport à la saison 2014/2015 la saison 2015/2016 a été une petite saison pour la sarcelle. On remarque un seul pic de prélèvement lors de la troisième décennie de novembre où l'on dénombre un prélèvement de 800 sarcelles. Comparativement à l'année précédente, le début de saison était plus intéressant mais ceci s'est inversé dès la dernière décennie d'octobre.

En parallèle les comptages des Sarcelles sur les sites de la fédération sont répartis dans le temps de manière suivante :

Recensements des Sarcelles d'Hiver sur les Sites de la FDC Hiver 2015/2016



Le maximum des effectifs recensé lors des comptages opérés par la fédération se trouve au mois de Janvier. La majorité des oiseaux observés l'a été sur les Barthes de l'Adour mais avec une présence non négligeable en zone agricole cette saison.

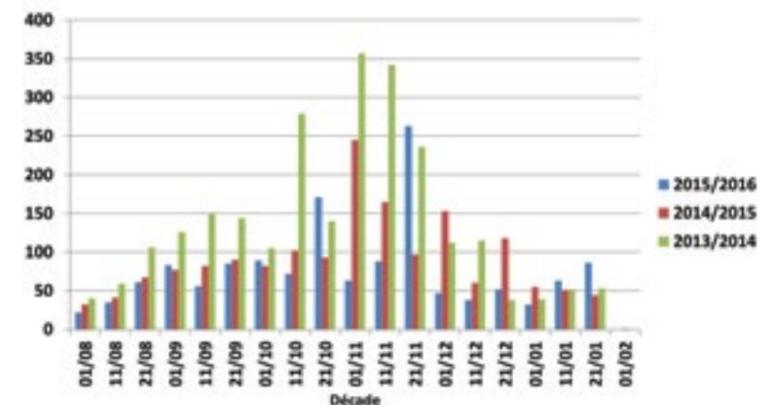
Encore une fois, on constate un décalage dans le temps du maximum d'effectifs observés et des prélèvements. Les sites fédéraux accueillant principalement des oiseaux hivernants, la chasse à la tonne prélevant, semble-t-il, majoritairement des oiseaux en migration.



Canard Souchet

Ce canard de surface est répandu dans toute l'Europe avec une présence importante sur la façade atlantique, il est estimé en moyenne sur les zones comptées par la fédération à près de 32 000 individus en hivernage. Le canard souchet est la troisième espèce la plus prélevée à la tonne pour la saison 2015/2016.

Evolution des prélèvements de canard souchet aux tonnes au cours des 3 dernières saisons



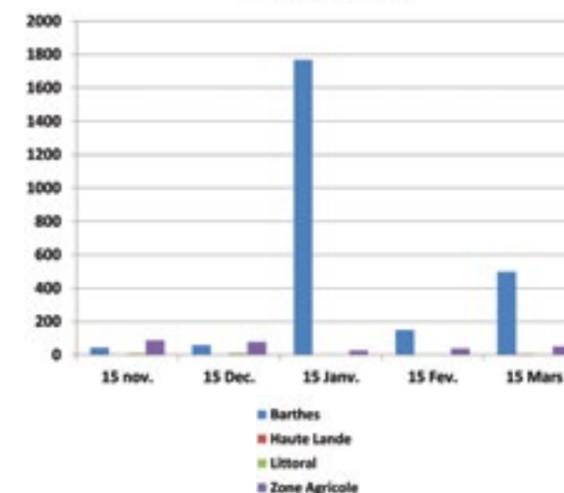
Comparativement aux autres espèces analysées, le canard souchet a été prélevé de manière relativement homogène sur la saison avec un pic significatif lors de la première décennie de novembre.



On observe cependant deux « pics », l'un lors de la 3ème décennie d'octobre avec 171 canards prélevés et un lors de la dernière décennie de novembre avec 263 oiseaux. Inversement le cœur de la saison (1er novembre-20 novembre) a été particulièrement creux au cours de cet hiver.

En ce qui concerne les observations sur site, de manière générale, on observe, cette saison, une présence importante du souchet en hivernage sur les sites de la fédération. Avec un pic d'observations à 1768 individus au 15 janvier dans les Barthes, l'hivernage du souchet a été particulièrement important cette saison.

Recensements des Canards souchet sur les Sites de la FDC Hiver 2015-2016

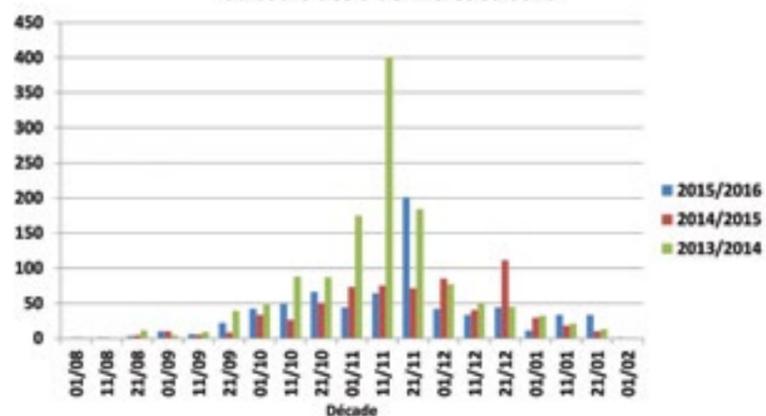


Canard Siffleur

Le siffleur est un canard de surface de taille moyenne qui se reproduit dans les pays nordiques, il est uniquement un visiteur hivernal pour le département des Landes. On estimait l'hivernage du canard siffleur sur les sites landais à près de 48 000 individus.



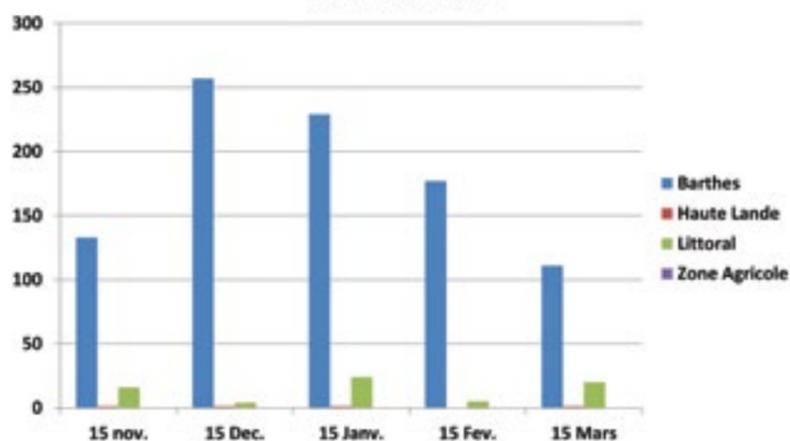
Evolution des prélèvements de canard siffleur aux tonnes au cours des 3 dernières saisons



Le canard siffleur a été plus prélevé que la saison précédente à hauteur de 8%. Contrairement à la saison précédente on observe un pic de prélèvement lors de la troisième décennie de novembre avec près de 200 oiseaux prélevés lors de cette décennie.

En ce qui concerne les observations sur les sites en gestion, le siffleur est très majoritairement présent sur les Barthes. Les effectifs sont relativement importants et ont été relativement constantes tout au long de l'hivernage.

Recensements des Canards siffleurs sur les Sites de la FDC Hiver 2015-2016



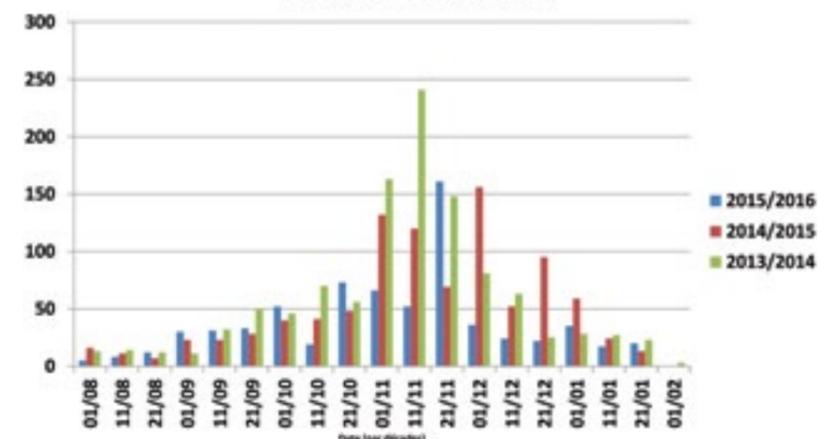
Canard Chipeau

Le canard chipeau est également un canard de surface, dont le poids varie entre 850g et 990g, c'est une espèce holarctique (présente dans tout l'hémisphère nord). Dans les Landes ce sont uniquement des effectifs migrants et hivernants qui sont présents.



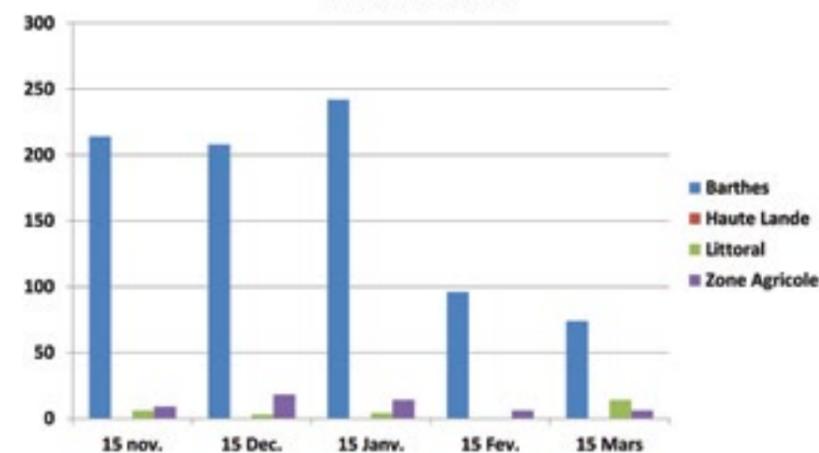
Comme pour le canard siffleur, les prélèvements de la saison 2015/2016 présentent un pic de prélèvement autour du 21 novembre et chutent drastiquement ensuite par rapport aux autres saisons.

Evolution des prélèvements de canard chipeau au cours des 3 dernières saisons

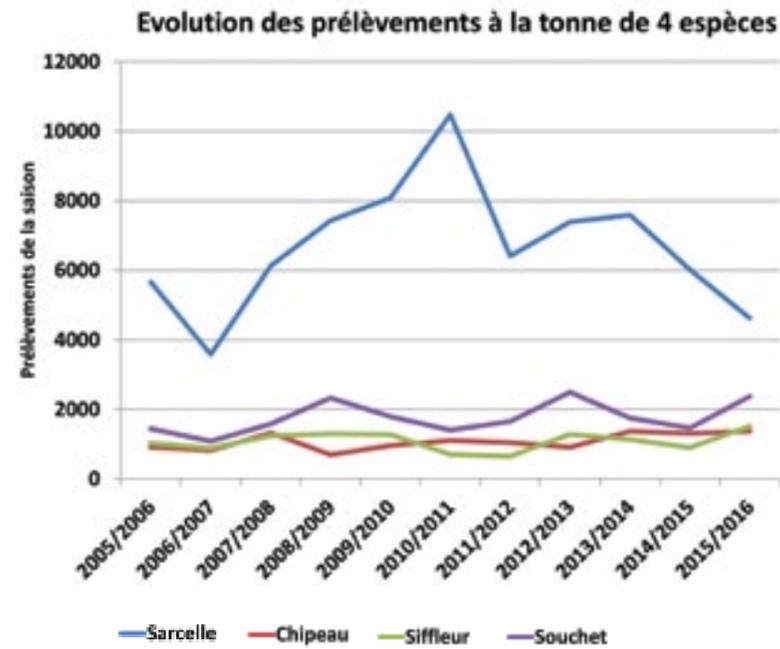


En termes de recensement, l'hiver 2015-2016 a été une bonne année pour le canard chipeau avec une présence importante en début d'hivernage principalement dans les barthes.

Recensements des Canards chipeau sur les Sites de la FDC Hiver 2015-2016



Le graphique suivant présente l'évolution des prélèvements totaux aux cours des 10 dernières saisons. On constate la variabilité des prélèvements d'une année sur l'autre mais également la chute depuis plusieurs années de prélèvements de sarcelles.



Les oiseaux d'eau représentent un patrimoine naturel et cynégétique important pour notre département, la Fédération assure chaque année de manière régulière des suivis de nombreuses espèces afin d'en appréhender la connaissance. La gestion de sites en zones humides constitue une action forte et importante en faveur de ces espèces, la recrudescence de nombreuses espèces hivernantes sur les sites de la Fédération est une récompense de nombreuses années d'efforts et de passion.

LES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes est l'organisme de représentation des piégeurs landais. Elle participe en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, nécessaire à la production des arrêtés préfectoraux ou ministériels de classement des espèces nuisibles.

Pour ce faire, la Fédération analyse les prélèvements des piégeurs qu'elle croise avec les données de rencontre d'animaux morts sur les routes ainsi que les données dégâts dus aux espèces nuisibles. La synthèse cartographique de ces données permet une organisation du classement en nuisibles des espèces concernées la plus cohérente possible.



En 2012, un changement des modalités de classement des espèces est survenu. Auparavant, le Préfet prenait la décision, aujourd'hui elle est ministérielle mais reste spécifique aux départements. De même la méthodologie de classification change, puisqu'on distingue à présent trois groupes :

- ✓ Le premier groupe concerne les espèces classées nuisibles d'office sur l'ensemble du territoire National: Il s'agit du chien viverrin, du raton laveur, du vison d'Amérique, du ragondin, du rat musqué et de la bernache du Canada.
- ✓ Le deuxième groupe concerne une série d'espèces qui, si elles sont classées, le sont pour trois années. Afin de classer ces espèces, il est impératif de fournir un certain nombre de données qui prouvent leur caractère nuisible. Les espèces de ce groupe susceptibles d'être classées sont : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.
- ✓ Le troisième groupe regroupe trois espèces qui peuvent être, elles, classées nuisibles par arrêté préfectoral pour une durée d'une année. Ce sont : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

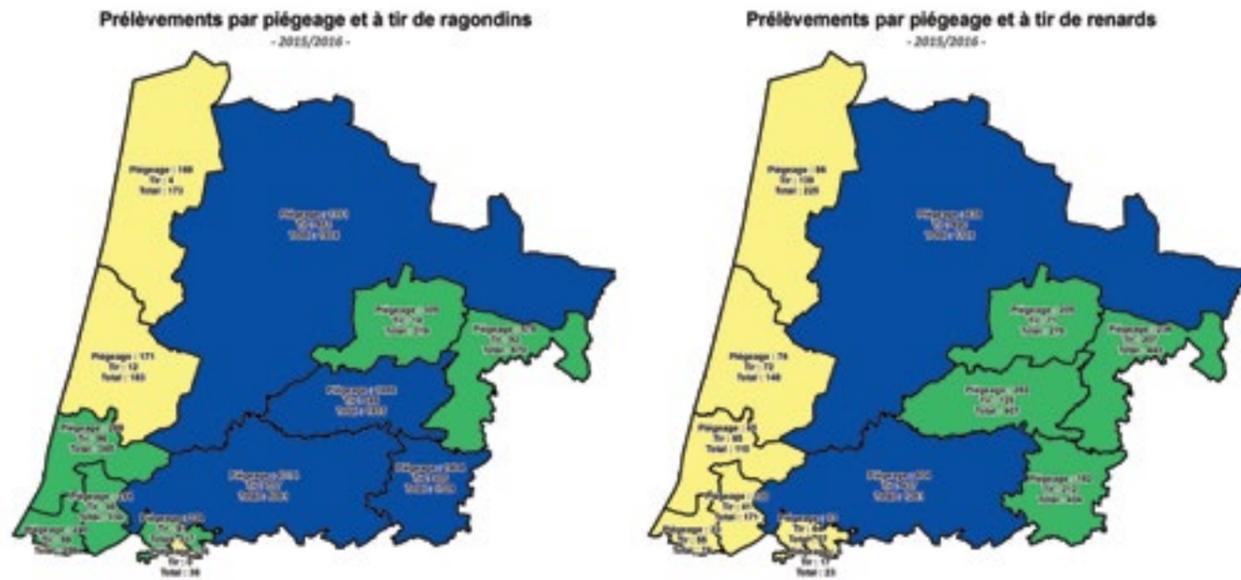
Ainsi dans les Landes ont été déclarés nuisibles :

- L'ensemble des espèces du premier groupe
- La Fouine à moins de 250 mètres autour des habitations
- Le renard sur l'ensemble du département
- La corneille noire : Sur l'ensemble du département, à noter l'utilisation d'appellants est maintenant possible pour la chasse et pour la destruction
- Le sanglier sur l'ensemble du département
- Le lapin selon la répartition nord-sud habituelle

La fédération déplore le déclassement de la pie bavarde et de l'étourneau, mais les critères permettant la justification de l'espèce comme nuisible n'ont pas pu être fournis. Il est primordial pour les personnes ayant à déplorer des dégâts à cause de ces espèces de faire remonter les informations.

La Fédération a traité et fourni, pour ce classement, l'ensemble des éléments à sa disposition, l'ensemble de ces données étaient cartographiées.

Quelques éléments fournis lors des dossiers de demande de classement nuisible :



LES ESPÈCES PROTÉGÉES

La Fédération est agréée Association de protection de la nature depuis 1978, et chacun de ses adhérents est alors naturellement engagé dans ce sens. La mise en place de suivis sur les espèces protégées est une composante indispensable de l'intégration des Fédérations dans les politiques de protection des espèces.

Les chasseurs ont leur point de vue vis-à-vis de la conservation des espèces, et, par le biais de nombreux partenariats, il est aujourd'hui entendu et a une **valeur d'expertise** indéniable. Ainsi la Fédération des chasseurs des Landes s'intègre dans le programme de protection du Vison d'Europe, de la Grue Cendrée, de la Cigogne blanche etc...

De ce fait, les chasseurs sont représentés et peuvent faire **rationaliser** la protection de ces espèces sans aboutir à une réglementation excessive.

Les comptages d'oiseaux d'eaux organisés les 15 de chaque mois de novembre à mars permettent de recenser toutes les espèces sur un ensemble de sites, les espèces protégées sont bien évidemment intégrées à ces recensements.

Ainsi en 2015/2016, 35 espèces protégées ont été recensées sur les différents sites comptés représentant 60 938 observations.

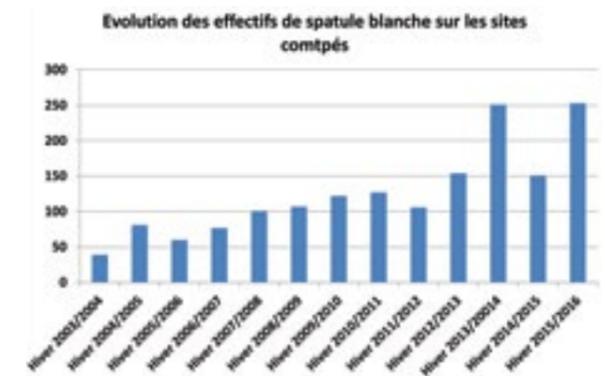
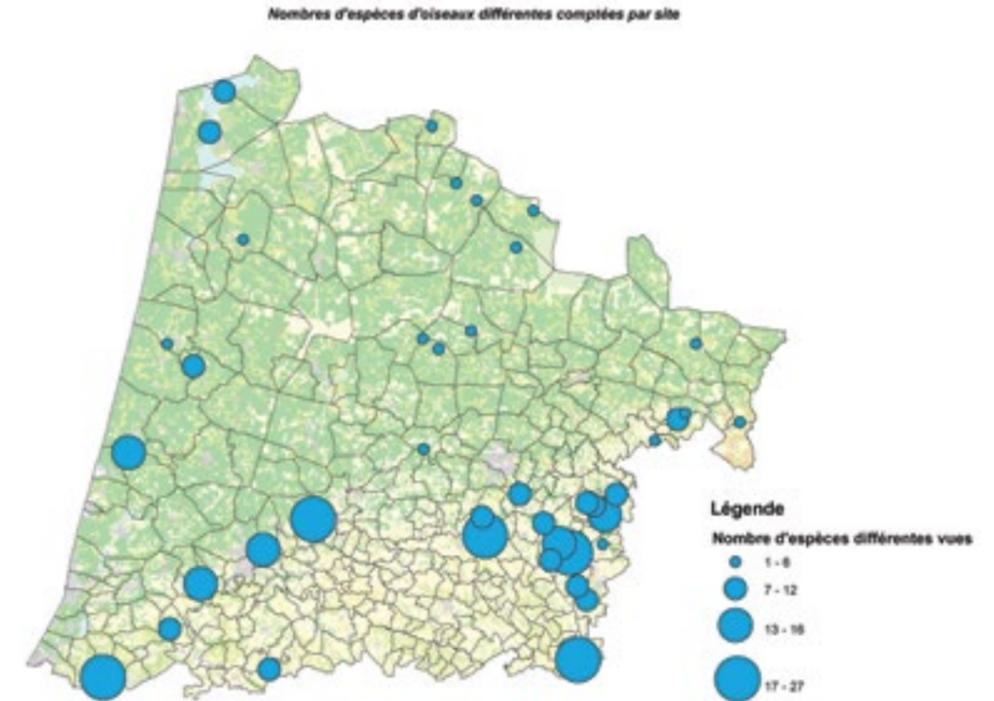
Les espèces les plus observées sont :

- La grue cendrée avec 20 098 observations
- Le foulque macroule avec 5 592 observations
- La sarcelle d'hiver avec 6 569 observations



Les sites de la fédération constituent un réseau de zones humides particulièrement favorable aux espèces d'oiseaux, protégées ou non.

Si l'on observe l'évolution des observations des espèces, on observe, malgré des variations interannuelles une évolution positive de l'accueil des sites.



L'évolution de la présence de ces espèces sur les sites fédéraux montre une relative augmentation des potentialités d'accueil. Pour la spatule, les Barthes de l'Adour sont également un lieu de reproduction de l'espèce avec une augmentation des effectifs nicheurs d'année en année.



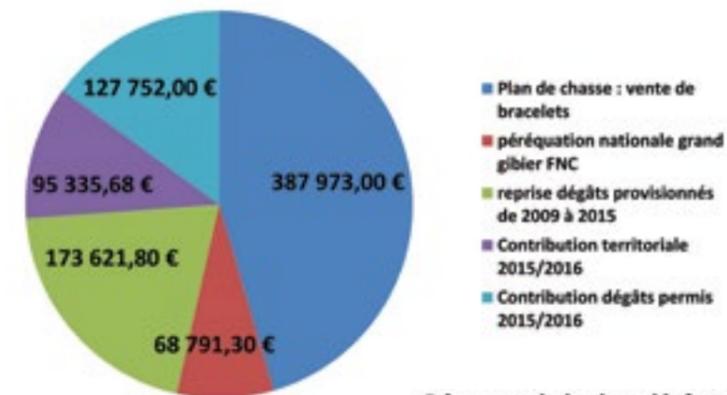
GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

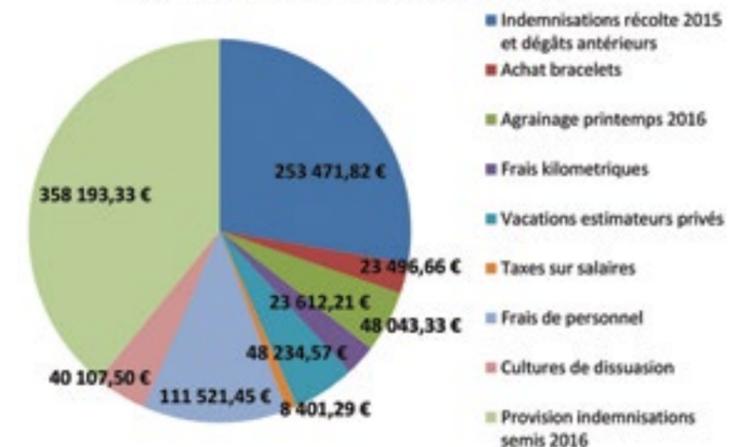
Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs. Pour cela, conformément aux textes de loi, elle met en place toute une organisation de prévention, d'estimation et d'indemnisation financée par un budget indépendant.

Les chiffres de la campagne écoulee correspondront à l'année comptable 2015/2016 ce qui signifie 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016. Les dégâts présentés correspondent donc à la végétation de 2015 (du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015) et aux semis de 2016 (1er janvier 2016 au 30 juin 2016).

Recettes du budget dégâts : 853 473,78 €



Dépenses du budget dégâts : 915 082,16 €



Le budget des dégâts de la campagne 2015/2016 présente donc un **déficit de 61 608,38 €**

Cette situation oblige le renflouement du budget dégâts, comme le précise la loi, avec les moyens disponibles.

Pour ce faire il a été choisi de présenter en assemblée générale la proposition suivante : établir une contribution territoriale représentant un montant total de 100 000 € et calculée par UG au prorata de la part des dégâts de l'ug dans les dégâts totaux de cette année ainsi qu'une cotisation de 6 € par validation départementale.



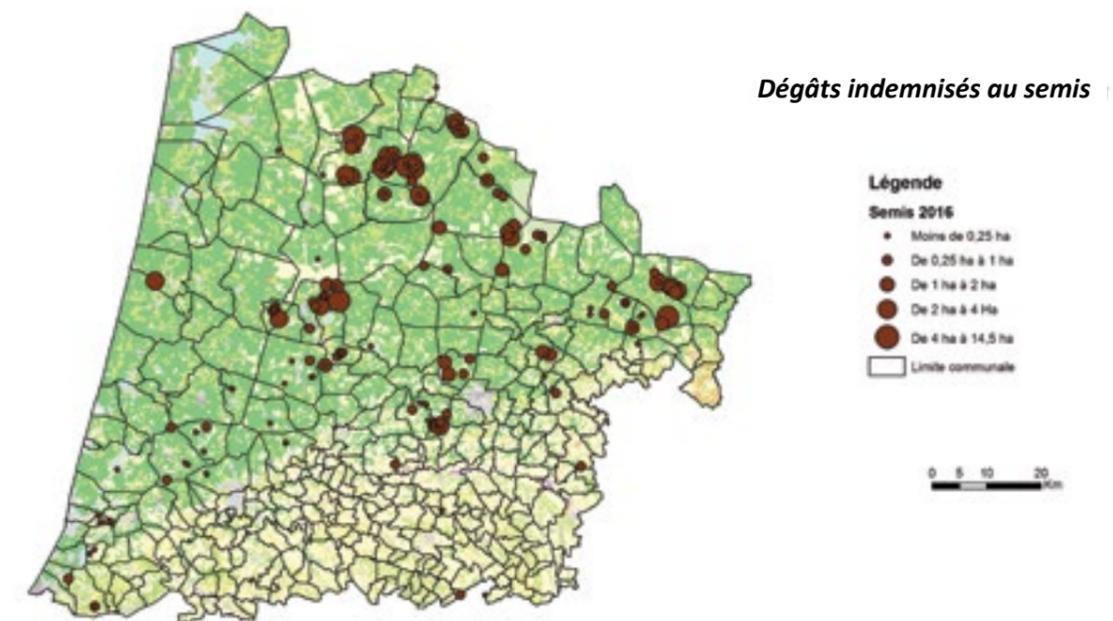
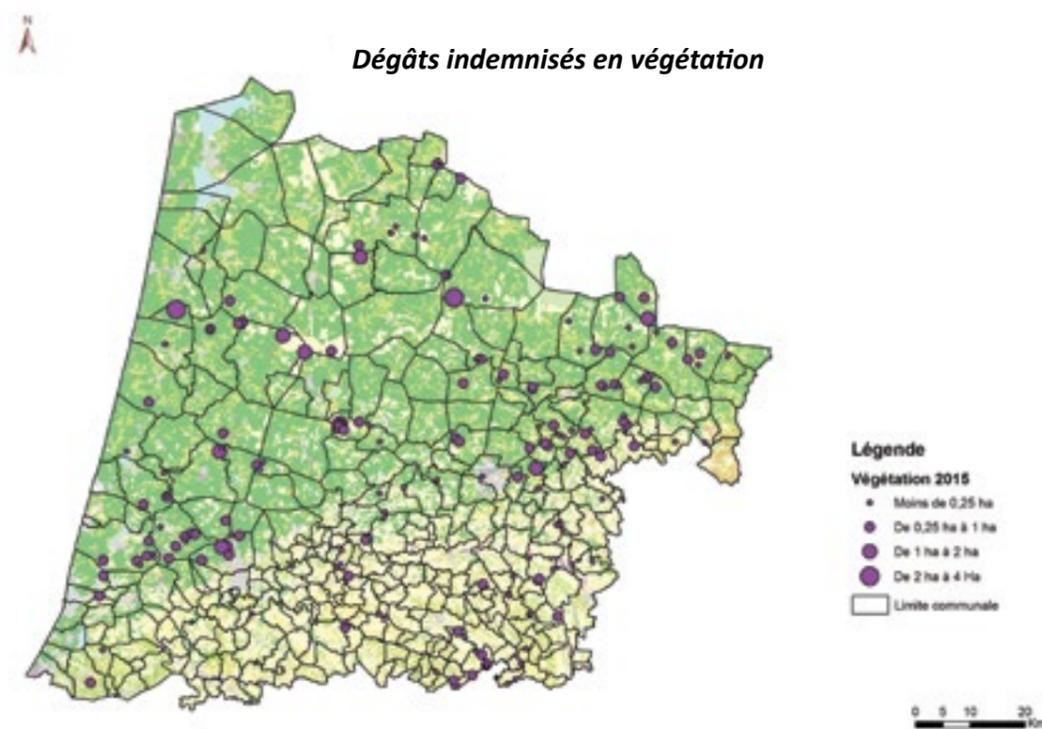
INDEMNISATION ET LOCALISATION DES DÉGÂTS

La répartition des dégâts pour cette campagne est la suivante :

UNITES DE GESTION	MONTANT INDEMNISE	%
3-HAUTE LANDE	252 664,71 €	52,08
8-Landes DU NORD-EST	52 900,41 €	10,90
4-MARENSIN CENTRE LITTORAL	49 663,30 €	10,24
5-PAYS MORCENAI	45 740,66 €	9,43
7-MARSAN ROQUEFORTAIS	19 732,07 €	4,07
6-ZONE INTERMEDIAIRE	13 376,12 €	2,76
9-ARMAGNAC	12 206,13 €	2,52
15-MAREMNE MOYEN ADOUR	8 856,52 €	1,83
10-TURSAN	6 739,42 €	1,39
11-CHALOSSE	6 332,19 €	1,31
1-BORN	5 353,31 €	1,10
2-Landes DE L'OUEST	5 263,48 €	1,09
14-PAYS DE SEIGNANX D'ORTHE ET DES GAVES	3 117,38 €	0,64
13-CHALOSSE OUEST	2 254,73 €	0,46
12-PIEMONT	902,02 €	0,19

Attention les surfaces et les indemnités mentionnées dans le tableau vont évoluer en raison d'un nombre important de dossiers toujours en cours d'instruction, notamment les dossiers de maïs semence, qui représentent de surcroît une somme importante.

Leur répartition cartographique est la suivante :



Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 95% des dégâts dans notre département. La saison écoulée est donc une saison importante en termes d'indemnités.

Cependant nous rappelons que ces chiffres sont à relativiser :

- Malgré l'importance des dégâts cette année, la surface impactée représente moins de 0,5 % de la Surface Agricole Utile Landaise
- 4 UG (sur 15) concentrent 80% des indemnités
- Seules 5 % des exploitations landaises ont déposé un dossier

Modification Loi d'indemnisation

Le décret d'application nécessaire à l'application de la nouvelle Loi d'indemnisation est paru après près de 2 ans d'attente.

A partir du premier janvier 2014 la nouvelle Loi s'applique :

- Les parcelles touchées à moins de 3% de leur surface, si le montant représente moins de 230€, ne sont plus indemnisées, les frais d'expertise sont à la charge des plaignants

- Pour les déclarations mentionnant une surface 10 fois supérieure à la surface réelle, les frais d'expertise sont à la charge du plaignant, pour celles 5 fois supérieure, la moitié des frais d'expertise est payée par le plaignant.

- L'abattement légal passe de 5 % à 2 %
- Les territoires situés dans des zones dites « points noirs » devront mettre en place et entretenir les clôtures autour des parcelles si la demande en est faite, à leur charge.

- Sur les territoires situés dans les points noirs, un certain nombre de mesures de gestion peuvent être imposées.

La philosophie de cette loi est de responsabiliser les territoires tout en limitant la part des petits dossiers.

Cette saison, 2 218,9 € ont été réclamés dans le cadre des dossiers abusifs.



Ce n'est pas seulement sur le plan financier que se joue le dossier «dégâts». Les fortes sommes d'indemnisation qu'il engendre nécessite d'attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention.

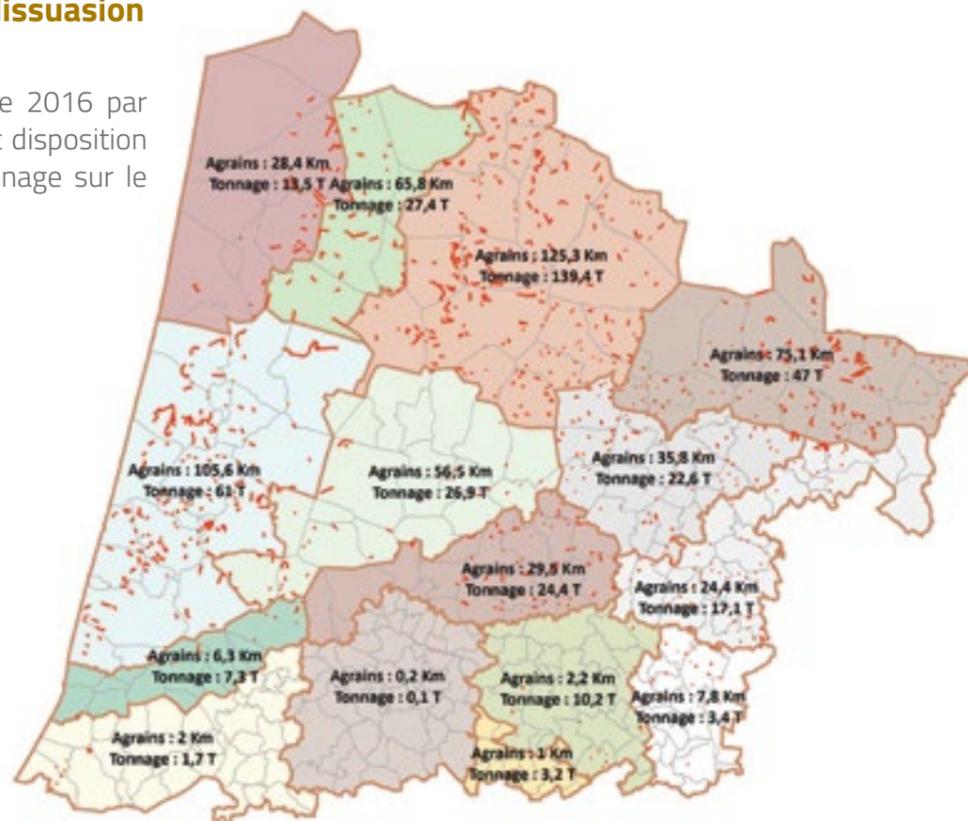
Les missions de prévention se décomposent en deux parties: l'agrainage de dissuasion mis en place par le plan de gestion de 2008, ainsi que le subvention-

nement des clôtures. Les deux sont réalisées par les bénévoles des ACCA coordonnés par les techniciens fédéraux.

L'action de prévention des dégâts génère un fort engagement humain au sein de la Fédération et des chasseurs sur le plan technique et administratif ainsi que sur le terrain.

L'agrainage de dissuasion

Bilan de l'agrainage 2016 par Unité de gestion et disposition des Circuits d'agrainage sur le territoire.



L'agrainage est pratiqué sur l'ensemble du département avec une répartition pondérée en fonction de la sensibilité du territoire. Par exemple l'agrainage est plus important en haute lande où des parcelles de maïs côtoient une forêt très grande relativement peu nourricière.

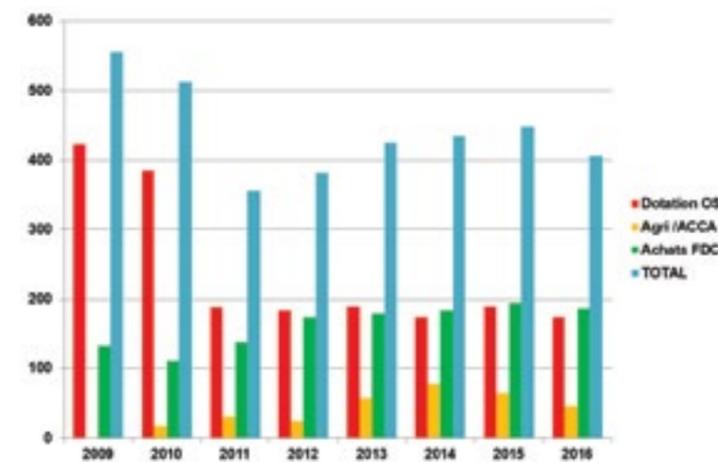
En termes quantitatifs, pour la campagne 2016, l'agrainage encadré par la Fédération représente 405,51 tonnes de Maïs épandus

sur 566km d'agrainage. Ceci représente une distance de 122 985 Km parcourus par les bénévoles des ACCA afin de mener à bien la campagne d'agrainage.

Ce bénévolat est primordial pour la réalisation des missions de prévention des cultures, nous remercions les personnes qui y participent.



La provenance du Maïs épandu est la même que pour les autres années, une partie est achetée par la Fédération une autre est donnée par les organismes stockeurs ou par les agriculteurs sur le terrain. L'évolution des différents champs parle d'elle-même :



La pose de clôtures

La Fédération encourage la prévention individuelle en subventionnant l'achat de clôtures électrifiées par les agriculteurs. 50% du prix de la clôture à hauteur de 500€ est financé par exploitation.

Pour l'année 2016 la Fédération a subventionné 3975,22 € de clôtures de protection des cultures, pour 9 exploitations



STRUCTURES CONNEXES

STRUCTURES CONNEXES

ALCA TORDA

Depuis quelques années le centre Alca Torda, prend une ampleur conséquente en termes d'efficacité et de renommée.

De son action en faveur de la faune sauvage blessée, initiée avec la catastrophe de l'Erika, le centre de soins a évolué vers la dispense de formations à l'usage de professionnels.

Depuis 2013 une nouvelle mission très importante s'est rajoutée au panel d'actions qui en font sa renommée. Désormais le centre est destinataire d'animaux saisis dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires. En effet, le trafic d'animaux est le troisième trafic international en termes de flux financiers.

Cette nouvelle activité demande une organisation particulière car encadrée par la loi. Ainsi les animaux doivent être capturés puis transportés et arrivant à Alca Torda dans ce contexte doivent nécessairement être enregistrés, puis mis en quarantaine pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire. Lorsque leur innocuité est avérée ils sont mis dans les volières spécialement aménagées en attente d'être soit replacés soit rendus à leur propriétaire.

A l'heure actuelle 200 m² de volière extérieure et 40 m² de loges couvertes et chauffées, sont à la disposition de l'administration pour accueillir entre autres les oiseaux saisis.

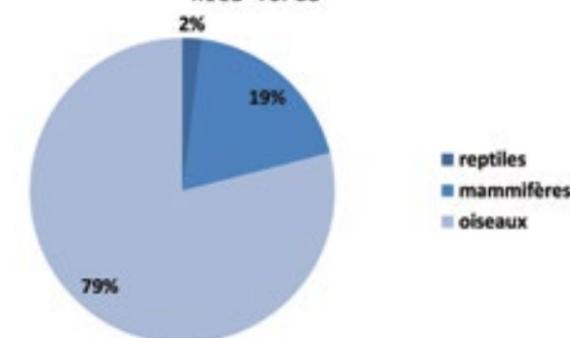
Les raisons pour lesquelles le Centre d'Accueil Alca Torda est sollicité sont souvent similaires.

- Détention d'espèces protégées sans autorisation
- Présentation d'animaux au public sans autorisation
- Détention d'espèces dangereuses sans autorisation
- Provenance douteuse ou frauduleuse d'espèces protégées
- Dépassement des quotas d'élevage

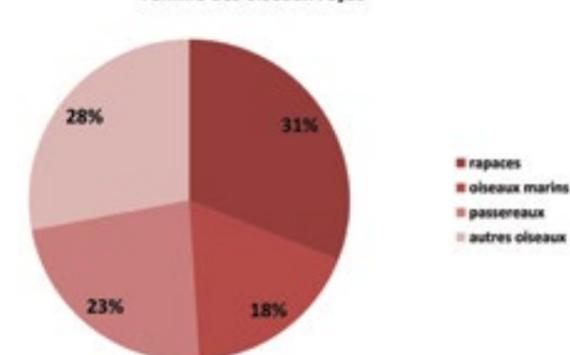
De plus en plus de saisies sont placées au centre. Alca Torda perpétue ses actions en faveur de la faune sauvage, il est également une vitrine importante des actions que peuvent mener les chasseurs et permet un travail de collaboration avec l'ONCFS, les douanes et la gendarmerie.

Bilan du centre en 2016 :

Les Classes Taxonomiques reçues sur Alca Torda



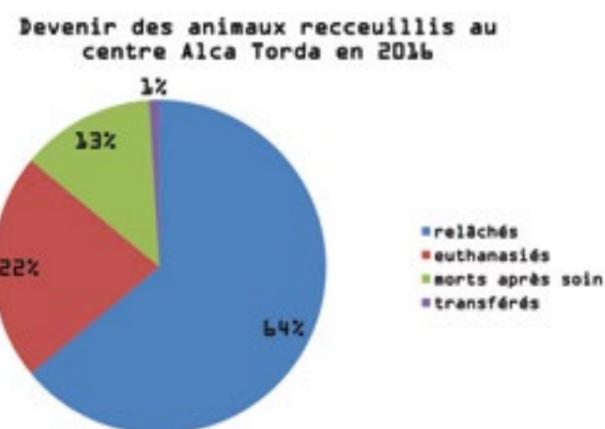
Famille des oiseaux reçus



Le centre de soins accueille tous les oiseaux de la faune métropolitaine. Il s'agit donc d'une part importante de l'activité du centre. Les mammifères acceptés ne dépassent pas 6kg à taille adulte (limitation réglementaire du centre). Pour les reptiles, les accueils sont plutôt faibles car seule la famille des tortues est prise en charge par le centre.



On peut voir que les 3 principales causes d'entrées des animaux sur le centre de soins sont les accidents d'émancipation, les chocs, souvent routiers, et l'épuisement. Ce dernier concerne surtout tous les oiseaux marins rentrés sur la structure.



LE FONDS DE DOTATION ALCA-TORDA BIODIVERSITÉ

La Fédération Des Chasseurs des Landes a mis en place en 2014 un Fonds de Dotation, le fonds **Alca Torda Biodiversité**.

Un fonds de dotation est une forme juridique récente, à mi-chemin entre l'association et la fondation. Il est dirigé par un conseil d'administration. Il a pour but de permettre le financement d'actions et de mécénat pour des missions ou œuvres jugées d'intérêt général.

Le Fonds Alca Torda Biodiversité (publié au JO du 28 juin 2014 – Annonce n°2134 – page 3178) peut recevoir des dons et legs, en toute exonération de droits. Ses donateurs bénéficient des avantages

fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu. Les personnes morales bénéficiant des avantages fiscaux au même titre que les personnes physiques. Un reçu fiscal est envoyé à chaque donateur.

Les Particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant des dons et versements, ceux-ci étant pris en compte dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les Entreprises bénéficient de la réduction d'impôt de 60% du montant des dons et versements effectués au profit des Fonds de dotation (ce versement étant pris en compte dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires, l'excédent étant reportable sur les cinq exercices suivants).



Les missions pouvant être financées par notre fonds :

La préservation de la biodiversité et de notre environnement, de nos espèces, de nos paysages :

- Depuis plus de 40 ans, notre action se concentre sur la sauvegarde des zones humides landaises et les suivis de la faune et de la flore. L'eau c'est la vie !

- Depuis 10 ans, le centre Alca Torda accueille et soigne la faune sauvage en difficulté et participe à la lutte contre le trafic d'espèce protégée.

Alca Torda Biodiversité valorise notre patrimoine culturel et paysager :

- En sauvegardant des races emblématiques et en voie d'extinction, comme la vache marine.

- En réimplantant des haies champêtres, réservoir de biodiversité.

La mission du fonds est de financer les actions emblématiques et d'intérêt général que met en place la fédération des Chasseurs. Un don, quel que soit son montant est un acte d'engagement fort qui permet de soutenir les opérations, simples, pragmatiques et très efficaces, que seuls les chasseurs semblent capables de faire dans le monde de l'environnement actuellement. Donner à Alca Torda biodiversité c'est militer pour une écologie intelligente au service d'un territoire et en prenant en compte ses acteurs.

Pour plus d'informations contactez
Claire DAUGA : 06 83 44 34 66
claire.dauga@alca-torda.org

Régis HARGUES : 06 77 04 73 39
rhargues@fdc40.fr





FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

111, chemin de l'Herté
BP10 - 40465 Pontonx sur l'Adour

05 58 90 18 69
contact@fdc40.fr

www.fedechasseursLandes.com